

TD01-3

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES

E.I.S.M.V.



ANNEE 2001

N°3

**LA COMMERCIALISATION DES INTRANTS  
VETERINAIRES AU SENEGAL**

**LA SITUATION POST-DEVALUATION ET LES PERSPECTIVES**

**THESE**

présentée et soutenue publiquement le 1<sup>er</sup> avril 2001  
devant la Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odonto-stomatologie de Dakar  
pour obtenir le grade de **DOCTEUR VETERINAIRE**  
(DIPLOME D'ETAT)

par

**Mamadou BA**

né le 28/11/1971 à Kaolack (Sénégal)

**JURY**

**Président :**

**M. Doudou BA**

Professeur à la Faculté de Médecine,  
de Pharmacie et d'Odonto-stomatologie de Dakar

**Directeur de thèse et Rapporteur :**

**M. Cheikh LY**

Maître de Conférences Agrégé à l'E.I.S.M.V. de Dakar

**Membres :**

**M. Ayayi Justin AKAKPO**

Professeur à l'E.I.S.M.V. de Dakar

**M. Papa El Hassan DIOP**

Professeur à l'E.I.S.M.V. de Dakar

**M. Louis-Joseph PANGUI**

Professeur à l'E.I.S.M.V. de Dakar

**Co-directeur de thèse :**

**M. Raphaël COLY**

Docteur vétérinaire Chef de la Division Protection  
Zoosanitaire de la Direction de l'Elevage du Sénégal  
Coordonnateur du Projet PACE Sénégal

**ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES  
ET MEDECINE VETERINAIRES DE DAKAR**

BP 5077-Dakar (Sénégal)

Tél. (221) 865 10 08 – Télécopie (221) 825 42 83



**COMITE DE DIRECTION**

**LE DIRECTEUR**

- Professeur François Adébayo ABIOLA

**LES COORDONNATEURS**

- Professeur ASSANE MOUSSA  
Coordonnateur des Etudes
- Professeur Malang SEYDI  
Coordonnateur des Stages et  
de la Formation Post-Universitaire
- Professeur Germain Jérôme SAWADOGO  
Coordonnateur Recherches et Développement

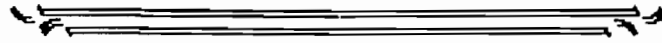
*Année Universitaire 2000-2001*

ECOLE INTER-ETATS  
DES SOUS-  
VETERANES  
BIBLIOTHEQUE

## PERSONNEL ENSEIGNANT

- ☞ **PERSONNEL ENSEIGNANT EISMV**
- ☞ **PERSONNEL VACATAIRE (PREVU)**
- ☞ **PERSONNEL EN MISSION (PREVU)**
- ☞ **PERSONNEL ENSEIGNANT CPEV (PREVU)**

# LISTE DU PERSONNEL ENSEIGNANT



## A. – DEPARTEMENT DES SCIENCES BIOLOGIQUES ET PRODUCTIONS ANIMALES

CHEF DU DEPARTEMENT

PROFESSEUR CHEIKH LY

### SERVICES

#### 1. ANATOMIE-HISTOLOGIE-EMBRYOLOGIE

Charles Kondji AGBA	Professeur (en disponibilité)
Serge N. BAKOU	Assistant
Gualbert Simon NTEME ELLA	Docteur Vétérinaire Vacataire

#### 2. CHIRURGIE-REPRODUCTION

Papa El Hassane DIOP	Professeur
Otto VIANNEY	Docteur Vétérinaire Vacataire

#### 3. ECONOMIE RURALE ET GESTION

Cheikh LY	Maître de Conférences agrégé
Baye Mbaye Gabi FALL	Docteur Vétérinaire Vacataire

#### 4. PHYSIOLOGIE-THERAPEUTIQUE-PHARMACODYNAMIE

ASSANE MOUSSA	Professeur
Rock Allister LAPO	Docteur Vétérinaire Vacataire

#### 5. PHYSIQUE ET CHIMIE BIOLOGIQUES ET MEDICALES

Germain Jérôme SAWADOGO	Professeur
Toussaint BENGONE NDONG	Assistant
Guéodiba RAGOUNANDEA	Docteur Vétérinaire Vacataire

#### 6. ZOOTECHNIE-ALIMENTATION

Ayao MISSOHO	Maître-Assistant
Essodina TALAKI	Docteur Vétérinaire Vacataire

## **B. – DEPARTEMENT DE SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT**

CHEF DU DEPARTEMENT  
PROFESSEUR LOUIS-JOSEPH PANGUI

### SERVICES

#### **1. HYGIENE ET INDUSTRIE DES DENREES ALIMENTAIRES D'ORIGINE ANIMALE (HIDAOA)**

Malang SEYDI	Professeur
Isabelle (Mme) PAIN	Assistante
Oyono MINLA'A	Assistant
Nicaise NDONIDE	Docteur Vétérinaire Vacataire

#### **2. MICROBIOLOGIE-IMMUNOLOGIE-PATHOLOGIE INFECTIEUSE**

Justin Ayayi AKAKPO	Professeur
Rianatou (Mme) ALAMBEDJI	Maître de Conférences Agrégée
Anani Adéniran BANKOLE	Docteur Vétérinaire Vacataire
Essodina TALAKI	Docteur Vétérinaire Vacataire

#### **3. PARASITOLOGIE-MALADIES PARASITAIRES-ZOOLOGIE APPLIQUEE**

Louis Joseph PANGUI	Professeur
Oubri Bassa GBATI	Docteur Vétérinaire Vacataire

#### **4. PATHOLOGIE MEDICALE-ANATOMIE PATHOLOGIQUE-CLINIQUE AMBULANTE**

Yalacé Yamba KABORET	Maître de Conférences Agrégé
Hervé BICHET	Assistant
Maman Laminou IBRAHIM	Docteur Vétérinaire Vacataire

#### **5. PHARMACIE-TOXICOLOGIE**

François Adébayo ABIOLA	Professeur
Patrick FAURE	Assistant
Félix Cyprien BIAOU	Assistant
Assiongbon TEKOU-AGBO	Docteur Vétérinaire Vacataire

#### **C. FERME EXPERIMENTALE**

Guéodiba RAGOUNANDEA	Docteur Vétérinaire Vacataire
----------------------	-------------------------------

## PERSONNEL VACATAIRE (PRÉVU)

### 1. BIOPHYSIQUE

Sylvie SECK(Mme) GASSAMA      Maître de Conférences Agrégé  
Faculté de Médecine et de Pharmacie  
UCAD

### 2. BOTANIQUE

Antoine NONGONIERMA      Professeur  
IFAN – UCAD

### 3. AGRO-PEDOLOGIE

Alioune DIAGNE      Docteur Ingénieur  
Département « Sciences des Sols »  
Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie  
(ENSA THIES)

### 4. BIOLOGIE MOLECULAIRE

Mamady KONTE      Chercheur à l'ISRA  
Laboratoire Nationale de Recherches  
Vétérinaires et Zootechniques

### 5. H I D A O A

. NORMALISATION ET ASSURANCE QUALITE

Mame S.MBODJ (Mme) NDIAYE      Chef de la division Agro-Alimentaire  
de l'Institut Sénégalais de Normalisation

. ASSURANCE QUALITE –CONSERVE DES PRODUITS DE LA PECHE

Abdoulaye NDIAYE      Docteur Vétérinaire  
AMERGER

## PERSONNEL EN MISSION (PRÉVU)

### 1. PATHOLOGIE DES EQUIDES ET CARNIVORES

A. CHABCHOUB      Professeur  
ENMV – SIDI THABET (Tunisie)

### 2. PATHOLOGIE AVIAIRE

M. BOUZOUAYA      Professeur ENMV – SIDI THABET (Tunisie)

### 3. ZOOTECHNIE ET ALIMENTATION

A. BENYOUNES      Professeur  
ENMV – SIDI THABET (Tunisie)

### 4. PHYSIOLOGIE DE LA REPRODUCTION

O. SOUILEM      Professeur  
ENMV – SIDI THABET (Tunisie)

# PERSONNEL VACATAIRE CPEV (PRÉVU)

## 1. MATHEMATIQUES

S.S. THIAM  
Maître-Assistant  
Faculté des Sciences et Techniques  
UCAD

T.D.  
A. TOSSA  
Assistant  
Faculté des Sciences et Techniques  
UCAD

## 2. PHYSIQUE

I. YOUM  
Maître de Conférences  
Faculté des Sciences et Techniques  
UCAD

*T.D.*  
A. NDIAYE  
Assistant  
Faculté des Sciences et Techniques  
UCAD

*T.P. PHYSIQUE*  
A. FICKOU  
Maître-Assistant  
Faculté des Sciences et Techniques  
UCAD

## 3. CHIMIE ORGANIQUE

Abdoulaye SAMB  
Professeur  
Faculté des Sciences et Techniques  
UCAD

## 4. CHIMIE PHYSIQUE

Cheikh Talibouya DIAGNE  
Maître de Conférences  
Faculté des Sciences et Techniques  
UCAD

*T.P. CHIMIE*  
Mahy DIAW  
Maître de Conférences  
Faculté des Sciences et Techniques  
UCAD

## 5. BIOLOGIE VEGETALE

PHYSIOLOGIE VEGETALE

K. NOBA  
Maître-Assistant  
Faculté des Sciences et Techniques  
UCAD

## **6. BIOLOGIE CELLULAIRE**

Serge N. BAKOU                      Assistant  
Faculté des Sciences et Techniques  
UCAD

## **7. EMBRYOLOGIE ET ZOOLOGIE**

Bhen Sikina TOGUEBAYE    Professeur  
Faculté des Sciences et Techniques  
UCAD

## **8. PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPAREES DES VERTEBRES**

Moussa ASSANE                      Professeur  
EIMVM – DAKAR

## **9. ANATOMIE COMPAREE DES VERTEBRES**

Cheikh T. BA                      Maître de Conférences  
Faculté des Sciences et Techniques  
UCAD

## **10. BIOLOGIE ANIMALE (T.P.)**

Serge N. BAKOU                      Assistant  
DAKAR - EISMV

Jacques N. DIOUF                      Maître-Assistant  
Faculté des Sciences et Techniques  
UCAD

## **11. GEOLOGIE**

### **. FORMATIONS SEDIMENTAIRES**

R. SARR                      Maître de Conférences  
Faculté des Sciences et Techniques  
UCAD

### **. HYDROGEOLOGIE**

A. FAYE                      Maître de Conférences  
Faculté des Sciences et Techniques  
UCAD

## **12. CPEV – SCOLARITE**

TP

Rock Allister LAPO                      Docteur Vétérinaire Vacataire



*Grâce à Allah, le Tout Puissant,*

*Je dédie ce travail...*

## DEDICACES

**A MON PERE IBRAHIMA BA :** L'éducation que tu nous a inculqué et le goût du travail bien fait m'ont beaucoup servi. Je t'en serai toujours reconnaissant. Ce travail est aussi le fruit des efforts consentis pour la réussite de tes enfants. Trouve dans ce travail, toute l'estime portée en toi.

**A MA MERE MARIE THERESE DIALLO :** Tu m'as appris à nager en eaux trouble, Eh oui! La vie n'est pas toujours ce que nous voulons qu'elle soit, mais plutôt, ce que nous voulons bien en disposer. Par ailleurs, tu ne te lassais jamais de me rappeler que rien de grand, ne s'est réalisé dans ce monde, sans une lutte âpre. Ces mots raisonnent encore en moi, et continueront certainement à ronronner dans mon fort intérieur. Trouve dans ce modeste travail, l'effort que tu n'as jamais cessé de déployer pour que j'arrive un jour à ce résultat. Que Dieu t'assiste.

**A MES FRERES ET SŒURS :** Bocar, Yalane, Youba, Amy, Rougui, Cocotte, et Mame Katy la toute dernière, sans votre amour et toute la confiance porté sur ma personne, je pense que jamais je n'y arriverai trouvez dans ce travail toute l'amour que je vous porte.

**A MON ONCLE:** Amadou Bâ, je te serai toujours reconnaissant pour tout le réconfort moral que tu m'as si généreusement fait don. Je te prie de bien vouloir trouver dans ce modeste travail toute ma considération.

**A MES TANTES :** Justine N'daiye, Bintou Bâ, Amicolet, Bintou Coly, Marie Aline Ndoye, et toutes les collègues de ma mère au Ministère de la Justice et à la médiation. Je n'oublierai jamais toute l'assistance que vous m'avez si généreusement porté. Que Dieu vous rend la grâce de vos actions.

**A MES COUSINS ET COUSINES :** Ndiogou, El Hadj , Cheikh Omar Badji, Mame Khady, Fama, Nani, Cocotte, Didja, et tous ceux que je ne peux égrainer ici. Les bons moments ensemble dans l'association "la grande famille" sédimenteront à jamais dans mon cœur.

### **A MES CONDISEIPLES :**

Sérigne Khalipha Ababacar SYLLA "boul falé", DIONE Arona "l'homme sérieux", DIADHIOU Aly "l'homme qui a l'art de convaincre, sans toutefois avoir raison", FALL Gaby, le cybervéto ou "FallpointCom", KAÏDI Omar le Sénégal-marocain «Chers amis, je me souviendrai toujours des moments extraordinaires passés ensemble en classe et dans la vie.»

**A MON MENTOR :** Dr Ibrahima LÔ, tu es le grand frère que j'ai toujours aimé avoir, tes conseils de grand m'ont toujours ragailardi et m'ont donné le courage d'affronter la vie. Trouve dans ce travail tout le bien je pense de toi.

**A TOUS MES AMIS DU 132I DU CAMPUS DE LA BELLE EPOQUE** «Mama SALL, Kolado "peul bou raafet", Bachir SALL, Bodou DIOUF, Ama GAYE, Gouve, Rakhou BA, etc.»

**A MES AMIS DE L'ECOLE** «Baptisés promotion "S" spéciale car dispensant autour du thé, les cours de médecine vétérinaires et d'autres catégories de cours spéciaux, il s'agit de Ahmadou Tidiane NIANG, Mohamadou DIENG, YOUM Ababacar, Badara NDIAYE, Boy Séye, Big Boss, l'incontournable Doudou NDAO, sans oublier le toujours calme Youssou NDIAYE, TOURE Ousin, Youssou DIEDHIOU et tous les autres. Avec vous, les discussions ont été âpres et mais fructueuses. Trouver dans ce travail toute mon amitié.»

**A MES AMIS DES HLM III :** As NDIAYE, Malick NDIAYE, Fallou et Abdou Khadre DIOUF sans oublier Arame GUEYE, Coura TOURE, May et tous ceux avec qui j'ai eu à écrire les plus belles pages de mon enfance passée entre Dakar et Kaolack. Je vous dédie ce modeste travail.

**A la 27<sup>ème</sup> Promotion "MAMADOU LAMINE LOUM"**

**A L'A.E.V..S.**

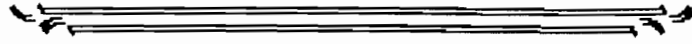
**A L'A.E.V.D.**

**AU PATS**

**AU CONTRIBUABLE SENEGALAIS**

**A L'AFRIQUE**

# A NOS MAITRES ET JUGES



## A MONSIEUR DOUDOU BA

### **Professeur à la faculté de Médecine et de Pharmacie de Dakar.**

Nous avons été particulièrement émus par l'enthousiasme et la spontanéité avec lesquels vous avez accepté de nous honorer, en présidant ce jury de Thèse, et ceci, malgré vos multiples occupations. Nous vous prions, de trouver ici, l'expression de notre profonde gratitude.

## A MONSIEUR CHEIKH LY

### **Maître de Conférences Agrégé à l'E.I.S.M.V. de Dakar**

Vous avez su être pour nous un enseignant exemplaire et un éducateur averti, qualités qui forcent, l'admiration de tous les étudiants de l'EISMV. Au cours de l'élaboration de ce travail que vous avez conduit avec compétence, dynamisme et rigueur, nous avons pu apprécier votre simplicité, votre disponibilité partout et à tout moment et votre humanisme. Trouvez ici l'expression du grand respect que nous avons pour vous et toute notre reconnaissance pour cet insigne privilège que vous nous faites, en acceptant d'encadrer ce travail.

## A MONSIEUR PAPA EL. HASSAN DIOP

### **Professeur à l'E.I.S.M.V. de Dakar**

Vos immenses qualités humaines et votre disponibilité constante, et votre sens de l'organisation, avaient guidé la 27ème promotion de vous choisir comme professeur accompagnateur. Nous avons été particulièrement ému par l'enthousiasme et la spontanéité avec lesquels vous avez accepté de nous honorer de siéger dans le jury de notre thèse. Vous savez déjà tout le bien que nous pensons de vous.

**A MONSIEUR AYAYI JUSTIN AKAKPO**  
**Professeur à l'E.I.S.M.V. de Dakar**

La spontanéité avec laquelle vous accepté de siégé à notre jury de thèse nous honore. Vos qualités scientifiques, votre simplicité et votre sens de l'humour forcent l'admiration.

Profonde reconnaissance.

**A MONSIEUR Louis Joseph PANGUI**  
**Professeur à l'E.I.S.M.V. de Dakar**

Vos immenses qualités humaines et votre disponibilité constante vous valent l'admiration de tous ceux qui vous connaissent en particulier les étudiants de l'EISMV. Vous avez su être pour nous un enseignant exemplaire et un éducateur doué d'une simplicité, d'une disponibilité ainsi que d'un humour légendaire. Toute notre reconnaissance pour cet insigne privilège que vous nous faites en acceptant de juger ce travail.

**A MONSIEUR Raphaël COLY**  
**Docteur vétérinaire Coordonnateur du Projet PACE Sénégal**

Au cours de l'élaboration de ce travail que vous avez conduit avec compétence, dynamisme et rigueur, nous avons pu apprécier votre disponibilité et votre humanisme. Ce travail est une très modeste expression de l'amitié, de la reconnaissance et du respect que nous vous portons. Profonde estime amicale.

# REMERCIEMENTS



Nos remerciements vont en particulier :

- A la Direction de l'Elevage : pour la disponibilité de son personnel ;
- Aux inspecteurs des services vétérinaires interrogés lors de notre enquête : pour votre disponibilité et votre accueil trouvé très chaleureux ;
- A tous les professionnels vétérinaires privés interrogés lors de nos enquêtes : votre disponibilité et votre accueil m'ont très marqué
- Au Docteur Bouna Alboury DIOP, Coordonnateur du projet PARC
- A l'Ordre des Docteurs Vétérinaires du Sénégal (O.D.V.S.) ;
- Au personnel de la Direction de la Pharmacie National pour leur aide ;

**A TOUS CEUX QUI ONT DE PRES OU DE LOIN ONT CONTRIBUE A LA  
REALISATION DE CE TRAVAIL.**

"Par délibération, la faculté et l'école ont décidé que les opinions émises dans les dissertations qui leur seront présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elles n'entendent leur donner aucune approbation ni improbation".

# Table des matières



	Page
<b>INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b><u>PREMIERE PARTIE</u> : LES BASES DE LA DISTRIBUTION DES MEDICAMENTS ET DES VACCINS VETERINAIRES</b>	<b>3</b>
<b>CHAPITRE I : LES BASES DE LA DEMANDE</b>	<b>3</b>
<b>I. Les bases de la distribution des médicaments et vaccins vétérinaires</b>	<b>3</b>
<b>I.1. Présentation du Sénégal</b>	<b>4</b>
<b>I.1.1. Climat</b>	<b>4</b>
<b>I.1.2. Hydrographie</b>	<b>5</b>
<b>I.2. Les systèmes d'élevage</b>	<b>7</b>
<b>I.2.1. L'élevage des ruminants</b>	<b>7</b>
<b>I.2.1.1. Les systèmes agro-pastoraux</b>	<b>8</b>
<b>I.2.1.2. Le système à dominante pastorale</b>	<b>9</b>
<b>I.2.1.3. Le système péri-urbain</b>	<b>9</b>
<b>I.2.2. L'aviculture</b>	<b>10</b>
<b>I.2.3. L'élevage porcin</b>	<b>11</b>
<b>I.2.4. L'élevage équin et asin</b>	<b>11</b>
<b>I.3. Situation zoosanitaire</b>	<b>12</b>
<b>I.4. Rappels Historiques sur les prestations et la ventes des médicaments et vaccins vétérinaires</b>	<b>18</b>
<b>I.4.1. Les acteurs publics</b>	<b>19</b>
<b>I.4.2. Les acteurs privés</b>	<b>21</b>
<b>CHAPITRE II : CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL</b>	<b>24</b>
<b>II.1. Cadre juridique et institutionnel du médicament vétérinaire dans la zone UEMOA</b>	<b>24</b>
<b>II.2. Cadre juridique et institutionnel du médicament vétérinaire au Sénégal</b>	<b>28</b>
<b>II.3. Projet de réglementation des médicaments vétérinaires au Sénégal</b>	<b>31</b>
<b>II.3.1. Proposition des pharmaciens</b>	<b>31</b>
<b>II.3.2. Proposition des vétérinaires</b>	<b>32</b>
<b>CHAPITRE III : LE MARCHÉ DU MEDICAMENT VETERINAIRE</b>	<b>35</b>
<b>III.1. Le marché du médicament vétérinaire dans le monde</b>	<b>35</b>
<b>III.1.1. Répartition du marché mondial des médicaments vétérinaires par continent</b>	<b>36</b>
<b>III.1.2. Répartition du marché mondial des médicaments vétérinaires par classe thérapeutique</b>	<b>37</b>
<b>III.1.3. Classement mondial des laboratoires pharmaceutiques vétérinaires</b>	<b>38</b>
<b>III.1.3.1. Classement en santé animale</b>	<b>38</b>
<b>III.1.3.2. Classement pour animaux de compagnie</b>	<b>40</b>



III.1.3.3.	Classement pour les productions animales	41
III.2.	Le marché du médicament vétérinaire en Afrique	42
III.3.	Les laboratoires pharmaceutiques en Afrique	42
III.4.	Le marché du médicament dans la zone UEMOA	43
III.5.	Le marché des faux médicaments vétérinaires	45
<b>DEUXIEME PARTIE : SITUATION DE L'APPROVISIONNEMENT ET DE LA DISTRIBUTION EN MEDICAMENTS ET VACCINS AU SENEGAL</b>		<b>48</b>
<b>CHAPITRE I : METHODE</b>		<b>49</b>
I.1.	Problématiques et objectifs	49
I.2.	Collectes des données sur les importations des produits vétérinaires	49
I.2.1.	Sources des données sur les importations des produits vétérinaires	50
I.2.2.	Saisie et stockage	51
I.3.	Enquête auprès des acteurs dans la distribution	53
I.3.1.	Echantillonnage	53
I.3.2.	Questionnaires	54
I.3.2.1.	Questionnaires pour les grossistes importateurs	55
I.3.2.2.	Questionnaires pour les professionnels vétérinaires	55
I.3.2.3.	Questionnaires pour les éleveurs	55
I.3.3.	Déroulement des enquêtes	56
I.4.	Limites de l'étude	57
<b>CHAPITRE II : RESULTATS SUR LES IMPORTATIONS DE MEDICAMENTS ET DE VACCINS</b>		<b>58</b>
II.1.	Le marché du médicament vétérinaire au Sénégal	58
II.2.	Taille globale du marché des produits vétérinaires	59
II.3.	Dépenses annuelles des grossistes présents sur le marché depuis 1994 à 1999.	60
II.4.	Dépenses annuelles estimées en médicaments vétérinaires	60
II.5.	Segmentation du marché vétérinaire par espèce :	60
II.5.1.	Le marché du médicament pour ruminants	60
II.5.2.	Le marché du médicament pour volailles	61
II.5.3.	Le marché du médicament pour les autres espèces	62
II.6.	Segmentation du marché vétérinaire par famille de médicament	62
II.6.1.	Part de marché des antibiotiques	64
II.6.2.	Part de marché des antiparasitaires	65
II.6.3.	Part de marché trypanocides	67
II.6.4.	Part de marché des vaccins :	69
II.6.4.1.	Part de marché des vaccins importés	69
II.6.4.2.	Part de marché des vaccins produits localement	71
II.6.6.	Part de marché des prémix	73
II.6.7.	Part de marché des vitamines	75

II.6.8.	Part de marché des anticoccidiens	76
II.6.9.	Part de marché du matériel vétérinaire	76
<b>CHAPITRE III :</b>	<b>RESULTATS SUR LA PARTICIPATION DES ACTEURS</b>	<b>78</b>
	<b>A LA FILIERE</b>	
III.1.	Les laboratoires exportateurs de médicament et vaccins vétérinaires	78
III.2.	Les importateurs de médicaments et vaccins vétérinaires	80
III.2.1.	Les sociétés vétérinaires importatrices	81
III.2.1.1.	Fonctionnement des entreprises	81
III.2.1.2.	Approvisionnement et critères de choix des fournisseurs	81
III.2.1.3.	Destination des produits vétérinaires	82
III.2.1.4.	Analyse de la distribution	82
III.2.2.	Grossistes importateurs pharmaciens	82
III.2.3.	Autres structures importatrices	83
III.3.	Les acteurs de la distribution en détail des médicaments vétérinaires	84
III.3.1.	Les cabinets vétérinaires	85
III.3.1.1.	Fonctionnement	85
III.3.1.2.	Modalités d'approvisionnement	86
III.3.1.3.	Analyse de la distribution des médicaments	87
III.3.1.4.	Concurrence dans le circuit	87
III.3.2.	Les officines de pharmacie humaine	88
III.3.3.	Les ONG	88
III.3.4.	Les groupement d'éleveurs	89
III.3.5.	Les acteurs du marché parallèle	90
<b>CHAPITRE IV :</b>	<b>RECOMMADATIONS</b>	<b>92</b>
IV.1.	Recommandation pour les autorités administratives	92
IV.2.	Recommandations aux grossistes importateurs	93
IV.3.	Recommandations aux distributeurs détaillants	94
IV.4.	Recommandations pour une politique du médicament vétérinaire	95
IV.5.	Recommandations pour une agence du médicament vétérinaire	96
IV.6.	Recommandations à l'Ordre des Docteurs Vétérinaires du Sénégal	97
<b>CONCLUSION</b>		<b>98</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>		<b>102</b>
<b>ANNEXES</b>		<b>108</b>

# LISTE DES TABLEAUX



	Page
Tableau 1 :	Etat des législation dans les pays de L'Afrique de l'Ouest (1998) 27
Tableau 2 :	Classement mondial des dix premier laboratoires vétérinaires en santé animale en 1999 39
Tableau 3 :	Classement des dix premier laboratoires vétérinaires pour animaux de compagnies 40
Tableau 4 :	Classement des dix premier laboratoires vétérinaires pour les animaux de production en 1999 41
Tableau 5 :	Le Cheptel de la zone UEMOA 44
Tableau 6 :	Estimation du chiffre d'affaires en médicaments vétérinaires dans la zone UEMOA en 1998 45
Tableau 7 :	Variables de la base de données sur les importations officielles des médicaments et vaccins vétérinaires 51
Tableau 8 :	Variables de la base de données sur les sur les vaccins produits par le LNERV de Dakar 52
Tableau 9 :	Evolution des valeurs importées 1994-1999 59
Tableau 10 :	Chiffre d'affaires des laboratoires exportateurs de vaccins au Sénégal 70
Tableau 11 :	Evolution du chiffre d'affaires des vaccins produits par le LNERV 71
Tableau 12 :	Différentes catégories d'acheteurs de vaccins du LNERV 73
Tableau 13 :	Origine des laboratoires exportants leurs produits au Sénégal 78
Tableau 14 :	Classement des 10 premiers laboratoires exportants au Sénégal 79
Tableau 15 :	Les 10 premiers importaeurs de médicaments vétérinaires de 1994 à 1999 80
Tableau 16 :	Autres importateurs de médicaments et vaccins au Sénégal (1994-1999) 84
Tableau 17 :	Quelsques produits de contre-façon vendus sur le marché informel 90

# LISTE DES FIGURES



	<b>Page</b>
<b>Figure 1 :</b> Présentation générale des systèmes d'élevage au Sénégal	<b>6</b>
<b>Figure 2 :</b> Situation de la peste des petits ruminant au Sénégal (1995-1999)	<b>14</b>
<b>Figure 3 :</b> Situation de la peste équine au Sénégal (1995-1999)	<b>15</b>
<b>Figure 4 :</b> Situation de la sépticémie hémorragique au Sénégal (1995-1999)	<b>16</b>
<b>Figure 5 :</b> Répartition mondiale des médicaments vétérinaires par continents en 1999	<b>37</b>
<b>Figure 6 :</b> Répartition mondiale du marché du par classe thérapeutique en 1999	<b>38</b>
<b>Figure 7 :</b> Localisation des différents sites visités au Sénégal	<b>56</b>
<b>Figure 8 :</b> Evolution des familles de médicaments sur le marché sénégalais	<b>63</b>
<b>Figure 9 :</b> Part de marché des familles de médicaments vétérinaires	<b>63</b>
<b>Figure 10 :</b> Evolution du marché des anntibiotiques au Sénégal	<b>65</b>
<b>Figure 11 :</b> Evolution du chiffre d'affaires de trois familles de médicaments vétérinaires sur le marché sénégalais	<b>67</b>
<b>Figure 12 :</b> Part des laboratoires sur le marché des trypanocides	<b>69</b>
<b>Figure 13 :</b> Evolution des prémix sur le marché sénégalais des produits vétérinaires	<b>74</b>
<b>Figure 14 :</b> Evolution du marché des anticoccidiens au Sénégal	<b>76</b>
<b>Figure 15 :</b> Organisation actuelle des circuits de distribution des médicaments vétérinaires au Sénégal	<b>91</b>

# ABREVIATIONS



<b>A.M.M.</b>	: Autorisation de Mise sur le Marché
<b>A.T.E.</b>	: Agent des Travaux d'Elevage
<b>C.F.A.</b>	: Communauté Financière Africaine
<b>DIR.EL.</b>	: Direction de l'Elevage
<b>D.S.A.</b>	: Division Santé Animale
<b>F.O.B.</b>	: Free On Board
<b>G.I.E.</b>	: Groupement d'intérêt Economique
<b>I.S.R.A.</b>	: Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
<b>I.T.E.</b>	: Ingénieur des Travaux d'Elevage
<b>L.N.E.R.V.</b>	: Laboratoire National d'Elevage et de Recherches Vétérinaires
<b>O.I.E.</b>	: Office International des Epizooties
<b>O.N.G.</b>	: Organisation Non Gouvernementale
<b>P.A.</b>	: Programme Agricole
<b>P.I.B.</b>	: Produit Intérieur Brut
<b>P.AP.EL</b>	: Projet d'Appui à l'Elevage
<b>P.A.R.C.</b>	: Pan African Rinderpest Campain
<b>S.A.</b>	: Société Anonyme
<b>S.A.R.L.</b>	: Société A Responsabilité Limité
<b>SOPELA</b>	: Société Pour la Promotion de l'Elevage
<b>SOSEDEL</b>	: Société Sénégalaise pour le Développement de l'Elevage
<b>SPSS/PC</b>	: Statistical Package for the Social Sciences/Personnel Computer
<b>T.E.C.</b>	: Tarif Extérieur Commun
<b>U.S.</b>	: United States
<b>U.B.T.</b>	: Unité Bovin Tropical
<b>U.E.M.O.A.</b>	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>Z.S.P.</b>	: Zone Sylvo-Pastorale

## INTRODUCTION

Le Sénégal, comme tous les pays sahéliens, mène une lutte opiniâtre pour la satisfaction des besoins alimentaires de sa population. Dans cette bataille, tous les secteurs de l'économie sénégalaise sont sollicités, et plus particulièrement le sous-secteur de l'élevage.

Ainsi, le développement harmonieux de l'élevage, du fait des nombreuses pathologies auxquelles le cheptel reste confronté, passe par une bonne couverture sanitaire. En effet, la protection sanitaire du bétail est un préalable indispensable aux actions de développement de l'élevage. Cette protection permet d'envisager avec sérénité toutes les spéculations pastorales visant au mieux-être des producteurs et des consommateurs.

La protection sanitaire comprend la protection collective contre les grandes maladies virales et bactériennes susceptibles de provoquer des pertes considérables à l'échelle nationale, d'une part, et, d'autre part, la protection des animaux contre les maladies individuelles ou d'extension limitée. Pour chaque cas, intervient, de manière déterminante, le médicament vétérinaire. L'importance du médicament vétérinaire dans la santé et partant, dans le développement des productions animales, est à la base de ce travail sur son approvisionnement, sa distribution et son utilisation sur le terrain.

La présente étude se situe dans le nouveau contexte découlant de plusieurs faits marquants dans le sous-secteur de l'élevage ces dernières années. Ces faits sont :

- La libéralisation de l'économie ;
- La privatisation des sociétés de développement de l'élevage ;
- La privation de l'exercice de la médecine vétérinaire ;
- La dévaluation du franc CFA en 1994 ;
- La Lettre de Politique de Développement Agricole (L.P.D.A.) en 1995 ;

- Le Programme de Soutien des Services Agricoles et d'Appui aux Organisations de Producteurs (P.S.A.O.P.) qui est actuellement en négociation;
- Le démarrage de l'Agence Nationale du Conseil Rural (A.N.C.A.R.) en 2001;
- La création des Maisons des Eleveurs (M.D.E.) depuis 1997.

Ce travail est présenté en deux parties. Une première partie qui présente les bases de la distribution des intrants vétérinaires au Sénégal et une deuxième qui discute la situation actuelle de l'approvisionnement et de la distribution des médicaments et vaccins au Sénégal, après avoir présenté la méthode de recherche utilisée.

# PREMIERE PARTIE

## **BASES DE LA DISTRIBUTION DES MEDICAMENTS ET VACCINS VETERINAIRES AU SENEGAL**



## **CHAPITRE I : LES BASES DE LA DEMANDE**

### **I. Bases de la distribution des médicaments et vaccins vétérinaires**

Dans cette première partie, il est fait une brève présentation du Sénégal, par son relief, son climat et son hydrographie. La situation zoosanitaire y est décrite afin de mieux situer les bases de la distribution des médicaments et vaccins vétérinaires. L'environnement juridique et réglementaire du médicament vétérinaire au Sénégal et dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) est également exposé. Enfin, cette partie traite du dynamisme du marché des médicaments vétérinaires dans le monde en général, et au Sénégal, en particulier.

#### **I.1. Présentation du Sénégal**

Le Sénégal, avec la presqu'île du Cap-vert, occupe la position la plus avancée de l'Afrique de l'Ouest dans l'Océan Atlantique. Il se situe entre 12° et 17° de latitude Nord, et 11° et 18° de longitude Ouest. Le Sénégal est limité au Nord et au Nord-Est par la Mauritanie, au Sud-Est par le Mali et au Sud, par la Guinée et la Guinée-Bissau. La Gambie constitue une enclave de 10 300 km<sup>2</sup> à l'intérieur du territoire.

La superficie totale du Sénégal atteint 196 722 km<sup>2</sup>. Hormis la région du Sud-Est où le relief est quelque peu accidenté, sans que l'altitude dépasse toutefois 581 mètres au point culminant des contreforts du Fouta-Djalou, le Sénégal est un pays plat qui ne s'élève pas au-dessus de 130 mètres (SONED, 1999).

##### **I.1.1. Climat**

Le climat est soumis à la fois à des facteurs géographiques et à des influences atmosphériques. La présence d'une façade maritime de plus de 700 km de long et la situation à l'extrême Ouest du continent entraînent des différences climatiques entre la zone côtière et les régions de l'intérieur.

De plus, la circulation atmosphérique, facilitée par l'absence d'obstacles montagneux, place le territoire sous les effets des alizés maritimes, de l'harmattan et de la mousson. Ces masses d'air déterminent deux saisons différenciées par une pluviométrie très contrastée.

De novembre à avril, la saison sèche voit, sur la région côtière, la prédominance de l'alizé maritime, tandis que l'intérieur est sous l'influence d'un alizé continental saharien, l'harmattan. En saison des pluies, appelée aussi hivernage, intervient la mousson qui se manifeste d'abord dans la région de Tambacounda au Sud puis gagne le reste du pays. Cependant, les pluies diminuent progressivement en durée et en intensité, du Sud au Nord.

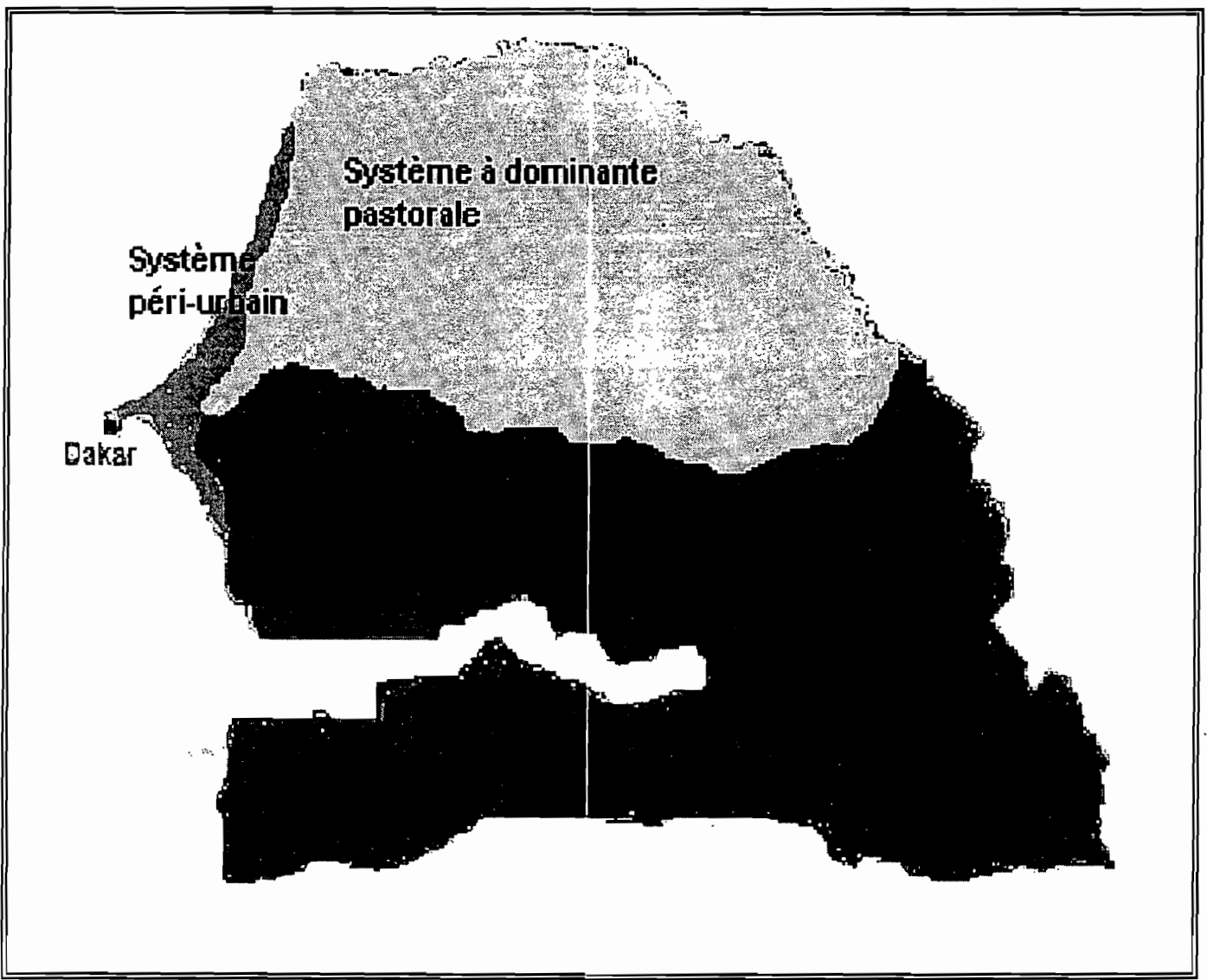
C'est ainsi que les précipitations décroissent de 1500 mm de pluie par an dans la région méridionale (Ziguinchor) à 800 mm dans la zone centrale (Kaolack), puis à 300 mm au Nord (Podor). Le Sud connaît, pendant cinq mois, des précipitations supérieures à 1000 mm. Par contre, la période des pluies se réduit à trois mois dans le Nord du pays.

### **I.1.2. Hydrographie**

Le réseau hydrographique est de régime tropical, marqué par des différences importantes de débit entre la saison des pluies et la saison sèche qui peut même entraîner le tarissement des rivières.

Les deux principaux fleuves que sont le Sénégal et la Gambie, prennent leur source au Fouta-Djalon en Guinée. Au cours de l'année, ces fleuves subissent les effets de la saison sèche. La crue du fleuve contribue à l'alimentation de certaines nappes phréatiques. Le territoire dispose d'importantes ressources d'eaux souterraines qui permettent la mise en œuvre des programmes d'hydraulique villageoise.

L'influence du climat et de l'hydrologie, ainsi que la nature des sols déterminent plusieurs zones de végétation. A ces zones de végétation correspondent des systèmes d'élevage. Au Nord du pays, la zone sahélienne est couverte d'une brousse clairsemée où prédominent les épineux. La savane arborée, riche en faune, caractérise les zones soudaniennes. La forêt épaisse est localisée dans la zone subguinéenne, limitée à la zone de Basse Casamance (BA, 2000).



**Figure 1:** Présentation générale des systèmes d'élevage au Sénégal

## **I.2. Les systèmes d'élevage**

Le Sénégal, pays sahélien de 196 722 km<sup>2</sup>, a une vocation essentiellement agropastorale. Le cheptel est riche et varié. Les statistiques de la Direction de l'Elevage font état de : 3 000 000 de bovins et au moins 8 400 000 petits ruminants sans compter les autres espèces animales (DIREL, 1998). L'élevage y est d'une grande importance économique, avec une contribution de 7% au niveau du Produit Intérieur Brut (PIB) national en 1998 et 35,5% du PIB du secteur primaire. Il se pratique dans tout le pays, en particulier, l'élevage des petits ruminants et celui des bovins. Toutefois, les variations du milieu physique et l'urbanisation entraînent des différenciations régionales. C'est ainsi que l'augmentation de la pluviométrie du nord au sud du pays entraîne le partage du territoire entre un domaine septentrional qui est celui des zébus et un domaine méridional où ne vivent que les taurins, en particulier le Ndama bovin de petit forma et trypanotolérant (BA, 2000). Entre ces deux zones, on trouve le Djakoré, métis issu du croisement entre le zébu et la Ndama.

Les systèmes de production animale sont rarement spécialisés et restent dominés par les modes extensifs de conduite des troupeaux. La prise en compte de certains critères de différenciation comme la place relative de l'agriculture et de l'élevage dans l'économie domestique ainsi que les performances des productions agricoles et pastorales, les pratiques d'élevage, etc., permet d'établir une typologie des systèmes de production (SONED, 1999).

### **I.2.1. L'élevage des ruminants**

De façon schématique, on peut définir trois grands systèmes de production dans l'élevage des ruminants au Sénégal qui sont l'agropastoral, le pastoral et le périurbain. (Figure 1)

### **I.2.1.1. Le système agropastoral**

Le système agropastoral se fonde sur l'association de l'élevage aux cultures pluviales (mil, arachide, coton, etc.) et irriguées (riz, tomate et oignon). Ce système qui se rencontre principalement dans le bassin arachidier, la vallée du fleuve Sénégal et la zone Sud (de la Casamance au Sud Est du pays) du pays intéresse 67% des bovins et 62% des petits ruminants. En règle générale, l'association agriculture/élevage se traduit par le recours à la culture attelée, l'utilisation de la fumure animale pour fertiliser les champs et l'exploitation des résidus de récoltes pour nourrir les animaux. Selon BA (2000), cette forme récente d'élevage sédentaire accompagne les progrès de l'intensification de l'élevage et contribue à la stabilisation globale de la migration pastorale. Selon BA (2000), les paysans prennent, l'habitude de nourrir à l'étable des animaux destinés à la traction du matériel agricole et des charrettes. Certains producteurs, soit individuellement, soit dans le cadre de Groupement d'Intérêt Economique (GIE), s'adonnent systématiquement à l'engraissement des bovins et des petits ruminants qu'ils achètent en général au début de la saison sèche, pour les revendre plus tard comme animaux de boucherie, selon les besoins du marché, notamment à la veille des grandes fêtes musulmanes comme celle de la Tabaski. Les modes de conduite des troupeaux sont déterminés par la recherche de parcours saisonniers dans les limites des terroirs villageois ou à l'extérieur de la zone d'attache.

Pour les petits troupeaux gérés dans le cadre des systèmes agropastoraux, le rayon des déplacements est généralement réduit, les animaux pouvant trouver dans leur zone de séjour habituel une alimentation suffisante en saison sèche (champs récoltés, et zones impropres à l'agriculture) et sont conduits en hivernage soit dans les zones plus boisées, soit dans les secteurs maintenus temporairement en jachère. Les mouvements de transhumance concernent les troupeaux ayant des effectifs importants et consistent en une migration qui comprend deux phases.

En saison des pluies, les troupeaux et leurs bergers se dispersent à travers le Ferlo grâce à la multiplication des points d'eau temporaires qui leur permettent d'exploiter les pâturages les plus reculés. En saison sèche, au contraire, pasteurs et bovins se regroupent progressivement autour des forages, puis se replient sur la périphérie du Ferlo soit en direction de la vallée du Sénégal, soit vers l'Ouest et le Sud où le "Bassin arachidier" leur offre des jachères, les puits des villages et surtout les débouchés que sont les marchés ruraux ou "Louma" et urbains (SONED, 1999 ; BA, 2000).

#### **I.2.1.2. Le système à dominante pastorale**

Le système à dominante pastorale concerne 32% des bovins et 35% des petits ruminants et se rencontre généralement dans les zones sèches au nord de l'isohyète 400 mm. Ce système se rencontre dans la zone sylvopastorale qui correspond au bassin du Ferlo, domaine de l'élevage extensif. Dans ces régions, les contraintes liées au milieu naturel, notamment la dispersion dans l'espace des ressources en eau et en pâturages et leur variabilité dans le temps, imposent une grande mobilité des groupes humains et du bétail. Dans la logique de ce système, le mode de vie et l'ensemble des activités productives sont subordonnées à la sécurisation du cheptel. C'est ainsi que face à une menace de sécheresse, les éleveurs de la zone sylvopastorale n'hésitent pas à abandonner leurs parcelles plantées en mil ou en *béref* pour conduire les animaux en transhumance vers les régions du Sud (SONED, 1999).

#### **I.2.1.3. Le système péri-urbain**

Le système péri-urbain, voire urbain, localisé dans la zone des Niayes intéresse l'embouche industrielle, la production laitière et l'aviculture, et il concerne 1% des bovins et 3 % des petits ruminants. Les élevages y sont intensifs et semi-intensifs.

Le développement des activités péri-urbaines est lié à une forte urbanisation de la région de Dakar environ 96,6% de la population, ce processus étant favorisé par la concentration des industries et commerces, sources potentielles d'emplois, mais aussi par des conditions de vie estimées plus clémentes (accès à l'eau potable, à l'électricité et aux services sociaux) par rapport à celles qui prévalent dans certaines régions agricoles affectées par la sécheresse et la désertification (SONED, 1999).

### **1.2.2. L'aviculture**

L'aviculture moderne a connu des progrès considérables depuis 1987 en raison des importants investissements consentis dans la filière, ce qui a permis d'accroître l'exploitation d'effectifs importants qui sont passés de 1 million en 1980 à 5 millions en 1996 (DIREL, 2000).

En 1999, la production locale et les importations de poussins d'un jour ont connu une baisse par rapport à l'année 1998. Le nombre de poussins de chair mis en élevage a subi une baisse de 582 623 unités, par rapport à 1998, soit -12,8% en valeur relative. Cette baisse s'explique par la suppression des importations en poussins et œufs à couver suite aux problèmes de sécurité alimentaire soulevés par la dioxine, mais également du fait de l'importance des quantités de viandes de volaille importées (MEL, 2000).

La part de la production nationale (poussins nés au Sénégal) a connu une augmentation par rapport aux importations, avec un taux de 89% des mises en place (contre 76% en 1996, 72% en 1997, et 88% en 1998). Cette hausse de la production nationale peut s'expliquer par l'installation d'un nouveau couvoir et l'extension des autres déjà existants; d'une part, et d'autre part, la suspension des importations de poussins d'un jour, de juillet à décembre 1999.

L'aviculture traditionnelle estimée avec des taux de croissance qui sont moins précis, compte environ 12 millions de têtes. La volaille rurale est soumise à des conditions de production traditionnelle et familiale qui restent médiocres et très dépendantes des maladies constituant une contrainte des plus sérieuses, notamment la maladie de Newcastle (SONED, 1999).

### **I.2.3. L'élevage porcin**

L'élevage porcin reste dominé par une production traditionnelle et familiale. Intégrée le plus souvent à d'autres spéculations, la production de porc est peu spécialisée et typiquement extensive.

Présent dans les régions de Ziguinchor, Fatick, Kaolack, Kolda et sur la petite côte, l'élevage porcin se rencontre également en îlots dans d'autres zones du Sénégal. Avec près de 50 000 têtes soit 27% du cheptel national, la Basse Casamance se distingue parmi les zones de production.

Les élevages naisseurs sont peu nombreux par rapport aux élevages engraisseurs exploitant la race locale et des métis (*Large-White* x race locale). La commercialisation du porc est dominée par la consommation festive de la clientèle des marchés (SONED, 1999).

### **I.2.4. L'élevage équin et asin**

Le cheval est présent dans plusieurs secteurs d'activités tels que la traction hippomobile urbaine et rurale, l'industrie des courses hippiques, l'équitation sportive ou d'agrément et, dans une moindre mesure, la chorégraphie équine et la boucherie hippophagique. Après l'Ethiopie, le Sénégal est parmi les cinq premiers pays africains en ce qui concerne les effectifs chevalins.



Les effectifs de chevaux qui étaient estimés, en 1966, à 186 000 têtes, ont été évalués officiellement à près de 454 000 têtes en 1999, dont près de 80% dans le Nord et le Centre-Ouest du Sénégal (SONED, 1999). Au Sud, la trypanosomose animale africaine constitue une contrainte sanitaire majeure bien que les infiltrations de chevaux deviennent progressivement plus nombreuses et durables.

Le cheptel chevalin se maintient relativement bien, malgré une forte réduction des importations de sang de race améliorée et l'arrêt des recherches vétérinaires et zootechniques qui lui étaient consacrées depuis 1984, pour des raisons d'ordre budgétaire, malgré la forte demande (SONED, 1999).

### **I.3. Situation zoosanitaire**

Les maladies animales demeurent aujourd'hui encore un des facteurs limitants essentiels du développement de l'élevage en Afrique, car elles entraînent de lourdes pertes directes et indirectes dans les cheptels nationaux (SIDIBE, 2001). Le Sénégal connaît une situation zoosanitaire assez stable dans l'ensemble. Toutefois, les maladies de la liste A et de la liste B de l'Office International des Epizooties (OIE) entraînent des mortalités et des morbidités non négligeables.

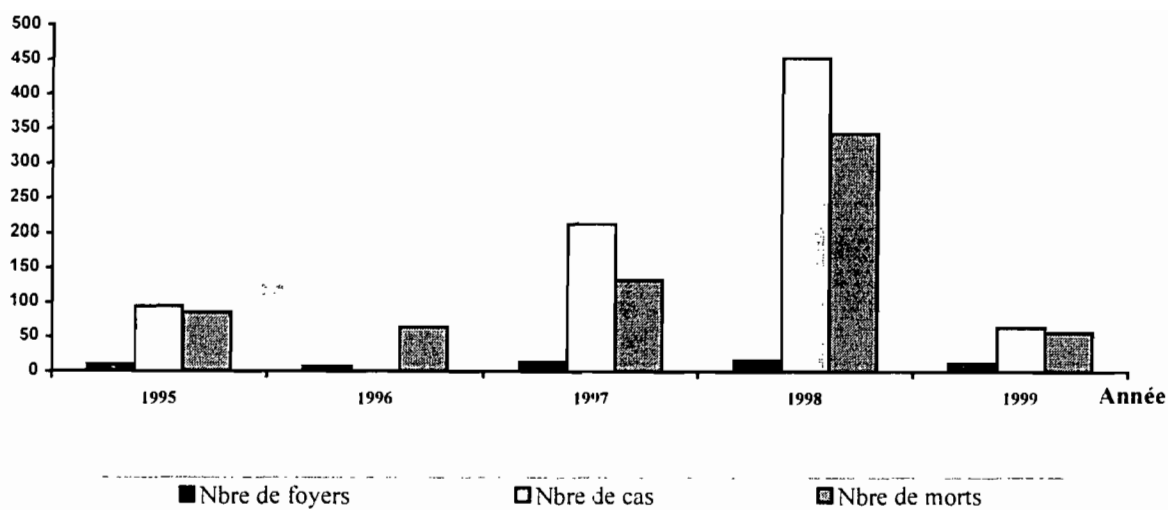
Cette situation fait que les pertes économiques engendrées par ces différentes maladies, sont lourdes et constituent une contrainte pour les productions nationales, d'où le rôle central des médicaments vétérinaires dans la protection de la santé des animaux, et dans la sécurisation des consommateurs.

Depuis 1997, le Sénégal a été déclaré provisoirement indemne de la peste bovine et a mis en place un système national de surveillance épidémiologique des maladies animales, en général, et de la peste bovine en particulier, selon la procédure de l'Office International des Epizooties (OIE). Toutefois, des enquêtes de sérosurveillance menées dans 19 départements du Sénégal sur 30 entre novembre 1998 et février 2000 ont révélé après analyse des sérums par le Laboratoire National d'Elevage et de Recherches Vétérinaires de Dakar, 14 sérums positifs dans les départements de Podor, Tivavouane, de Fatick et Gossas (DIREL, 1999). Cependant dans une zone déclarée provisoirement indemne de la peste bovine, il est impérieux de prévenir celle-ci par une protection efficace des frontières et vital de prévoir un dispositif d'intervention rapide et énergique en cas d'introduction accidentelle.

Concernant la Péripleumonie Contagieuse Bovine (PPCB), aucun foyer n'a été signalé depuis 1977. La vaccination de masse reste toutefois maintenue, bien que la maladie ne soit pas signalée. A cause de l'existence de foyers de la maladie signalés régulièrement par les pays voisins, des enquêtes épidémiologiques dans certains abattoirs et tueries est entrain d'être menée par l'équipe de surveillance épidémiologique afin de mesurer sa prévalence réelle (SONED, 1999).

Par contre, la Peste de Petits Ruminants (PPR) continue de sévir. La PPR a connu une flambée en 1998 avec 17 foyers répertoriés (Figure 2). Au total, 455 cas ont été identifiés et 345 mortalités ont été signalées. En 1999, 12 foyers ont été signalés dans les départements de Linguère, Fatick, Niore, et Kaolack, avec, au total, 64 malades et 57 mortalités qui ont été enregistrés (DIREL, 1999).

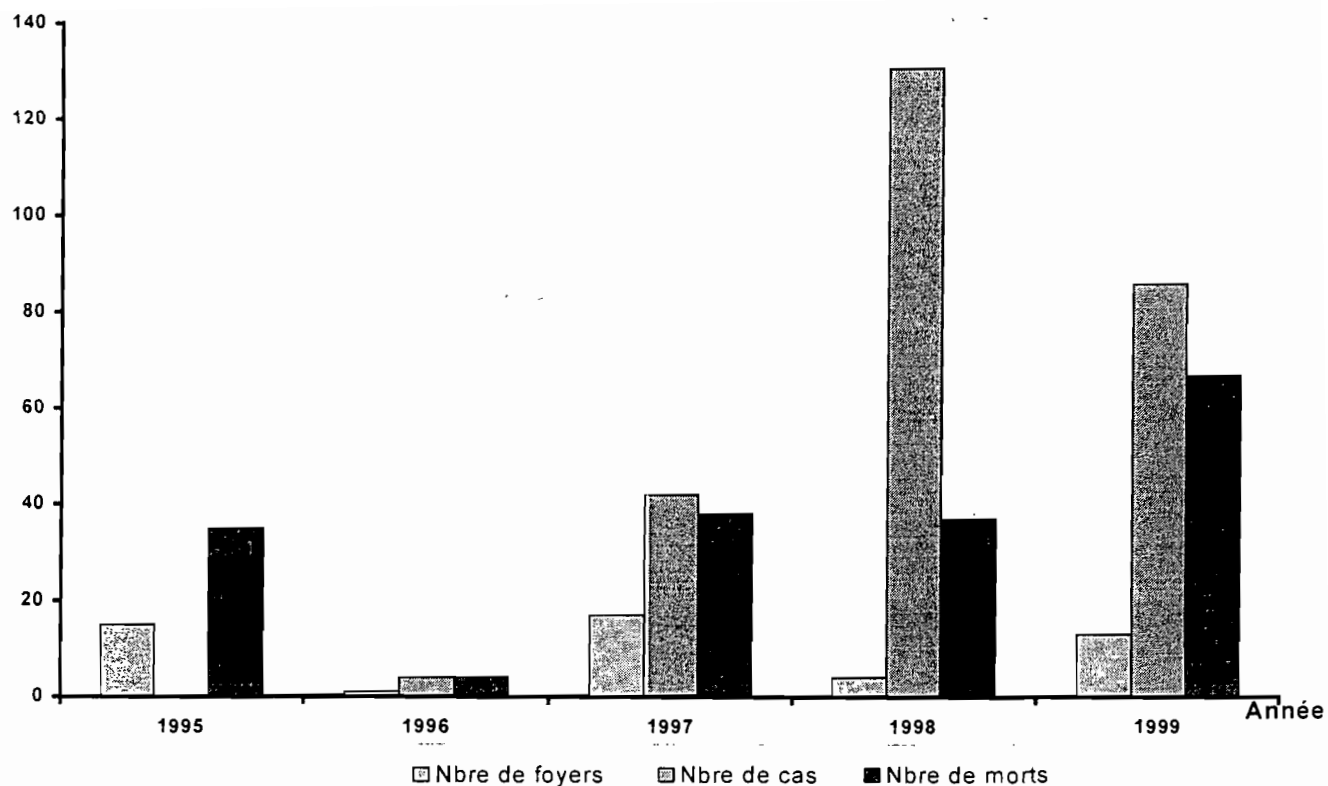
C'est dire que, la situation zoosanitaire reste alarmante concernant la P.P.R.. Dans le cadre du volet sanitaire du Programme Agricole mise en place par l'Etat sénégalais, une campagne de vaccination rendue obligatoire depuis 1998, a permis de vacciner provisoirement 700 000 têtes avec le vaccin homologue (DIREL, 1999).



Source : DIREL/DSA ; O.I.E.(1999)

**Figure 2** : Situation de la peste des petits ruminants au Sénégal (1994-1999)

La situation de la peste équine est restée une des préoccupations des pouvoirs publics sénégalais depuis la multiplication des foyers signalés un peu partout sur le territoire depuis 1995 avec l'apparition de 15 foyers. C'est ainsi qu'en 1998, 17 foyers de peste équine ont éclaté dans le pays où 131 cas ont été signalés et 37 mortalités ont été enregistrées (Figure 3).

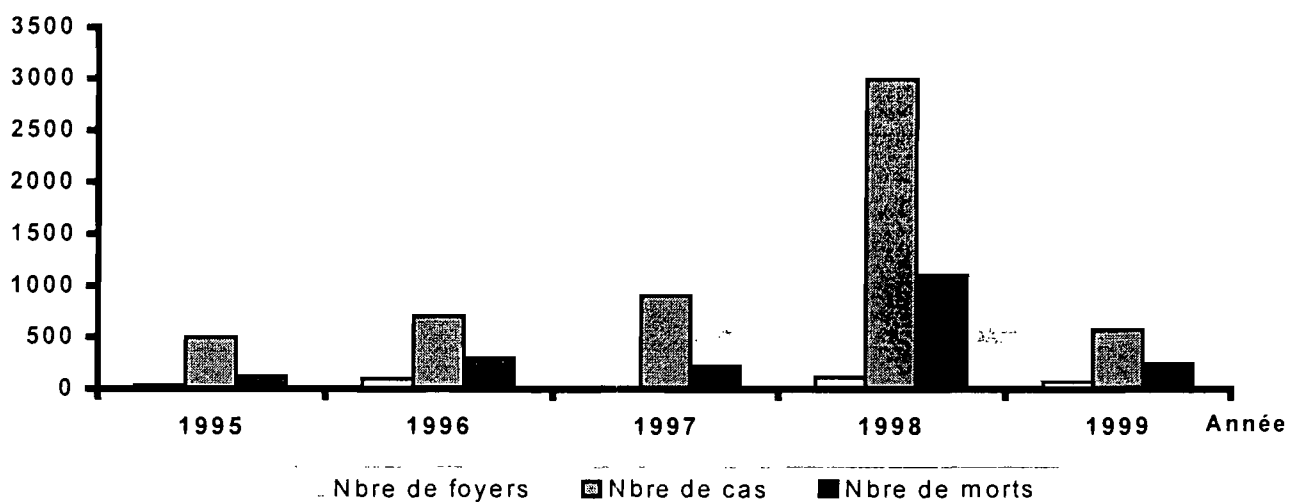


Source : DIREL/OIE (1999)

**Figure 3** : Situation de la peste équine au Sénégal (1995-1999)

Aussi 13 foyers répertoriés dont 86 cas recensés et 67 mortalités enregistrées en 1999, attestent ainsi que la maladie demeure toujours enzootique au Sénégal. Dans le cadre du Programme Agricole, 46 500 chevaux ont été vaccinés contre le sérotype 9 (DIREL, 1999).

La situation de la septicémie hémorragique des bovins (Figure 3) a connu une mortalité croissante au cours des quatre dernières années (de 1995 à 1998). Avec 117 foyers répertoriés, 3002 cas signalés et 1104 mortalités, l'année 1998 a enregistré une flambée de cette maladie sur toute l'étendue du territoire (DIREL, 1999 ; OIE, 1999).



Source : DIREL/OIE (1999)

**Figure 4** : Situation de la septicémie hémorragique des bovins au Sénégal (1995-1999)

Le botulisme avec 52 foyers signalés et 165 mortalités enregistrées continuent de sévir en particulier dans la zone sylvopastorale surtout en fin de saison sèche avec la raréfaction des pâturages. Une telle situation prévaut malgré les mesures prophylactiques adoptées par les professionnels vétérinaires opérant sur le terrain (DIREL, 1999). De même les maladies parasitaires courantes (trypanosomose et autres hémoparasitoses, parasitoses internes et externes), sévissent de façon permanente, limitant ainsi la productivité des ruminants et occasionnant des taux de mortalité parfois élevés (SONED, 1999). D'autres pathologies comme la météorisation spumeuse et certaines entérotoxémies des ruminants non répertoriées par les statistiques de la DIREL causent des mortalités importantes dans la zone sylvopastorale au début de chaque hivernage.

La fièvre aphteuse a été signalée en 1998 dans les départements de Louga, Dagana, Rufisque et Matam, avec 7 foyers, 314 cas dont 5 mortalités. La clavelée a fait une nette résurgence dans certains départements. (SONED, 1999).

La première épizootie la fièvre de la Vallée du Rift a éclaté en 1987 au Sénégal dans la région de Saint-Louis. Puis cette maladie a été signalée dans la zone de Aioun El Altrouss en Mauritanie en 1998 et dans la zone de Ranérou en 1999 avec 3 foyers identifiés dont 210 cas répertoriés et aucune mortalité n'a été enregistrée. Les pertes économiques engendrées par cette maladie sont énormes car la plupart des animaux en gestation, sinon tous (brebis, chèvres, vaches etc.) avortent à tous les stades de gestation. Une enquête sérologique menée en fin novembre 1998 dans la vallée du fleuve Sénégal, montre que la prévalence de la maladie est de 2% au Sénégal (SONED, 1999).

La mise en œuvre de 1995 à 1998 du Projet de Développement des Espèces à Cycles Court (PRODEC), l'exécution du volet santé animale du Programme Agricole (P.A.) qui a été réactivé depuis deux ans, ainsi que l'intervention des vétérinaires privés, des ingénieurs et agents techniques d'élevage ont contribué à améliorer sensiblement le taux de couverture du bétail. Ce dispositif améliore le taux de médicalisation qui reste cependant faible.

En aviculture industrielle, les dominantes pathologiques chez les poulets de chair sont la maladie de Gumboro, les colibacilloses, les salmonelloses, la maladie de Newcastle et les coccidioses.

Chez les poulettes et pondeuses, on note la maladie de Marek, la maladie de Newcastle, les colibacilloses, la maladie de Gumboro et les maladies respiratoires chroniques.

La volaille rurale, quant à elle, paie chaque année un lourd tribut à la maladie de Newcastle qui reste la contrainte pathologique principale (30 à 80% des mortalités globales). En 1999, 2 foyers de la maladie de Newcastle ont été signalés aux services vétérinaires du département de Kaolack occasionnant 47 malades et 31 mortalités. D'ailleurs pour toutes les pestes des animaux domestiques, sévissant sur le territoire national, la vaccination a été rendue obligatoire par les autorités chargées de l'élevage (DIREL, 1999), mais son exécution au niveau national connaît des difficultés.

Les pertes économiques engendrées par les maladies animales sont estimées annuellement à plusieurs dizaines de milliards de FCFA selon la Direction de l'Élevage (SONED, 1999). C'est ainsi qu'une nouvelle approche doit être préconisée par les pouvoirs publics pour une meilleure sécurisation du cheptel national.

Le Sénégal, comme la plupart des pays sahéliens, lutte pour une autosuffisance agricole, qui est d'ailleurs une mission impossible pour un pays en voie de développement. Mais cette lutte passe par une maîtrise des contraintes d'ordre sanitaire, avec une utilisation adéquate des médicaments et vaccins vétérinaires et par l'intervention du secteur privé dans le processus de développement. Mais à tout processus de développement, un environnement juridique et institutionnel est nécessaire pour une meilleure sécurité de la santé animale et de la sécurité des consommateurs.

#### **I.4. Rappels historiques sur les prestations et la vente des médicaments et vaccins vétérinaires**

Les services de santé animale ont longtemps fait l'objet de préoccupations constantes des pouvoirs publics depuis la mise en place des administrations coloniales relayées par celles nationales tant en Afrique francophone qu'anglophone. Les pouvoirs centraux ont toujours marqué de leur empreinte l'organisation et l'évolution des services vétérinaires qui, pour l'essentiel, étaient fournis par les structures étatiques et leurs agents.

L'avènement des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) dans l'élevage a correspondu à une rationalisation des priorités en matière de lutte contre les maladies animales.

Le recentrage des missions des services publics sur la prévention et l'éradication des maladies majeures a permis une impulsion toute nouvelle dans l'amélioration des laboratoires de diagnostic, la mise en œuvre de réseaux de surveillance épidémiologique et la fonctionnalité des plans d'urgence (LY et DOMENECH, 1999).

C'est ainsi qu'au Sénégal, l'évolution de l'environnement socio-économique et institutionnel, a vu l'Etat se désengager des sphères de la production et de la commercialisation des produits vétérinaires, en général, et, des médicaments et vaccins vétérinaires, en particulier.

L'histoire de l'approvisionnement et de la distribution des médicaments a vu intervenir les acteurs publics (projets, sociétés d'élevage, ONG...) et ceux du privé, principalement les sociétés vétérinaires et pharmaceutiques.

#### **I.4.1. Les acteurs publics**

Au Sénégal, la Direction de l'Elevage (DIREL) a été pendant longtemps seule chargée de la lutte contre les maladies épizootiques, de la santé publique vétérinaire ou de la formation et la vulgarisation en plus de la distribution des médicaments vétérinaires. Toutes ces activités étaient entre les mains des agents des services vétérinaires ou de services publics de santé animale d'Etat.

Sous la pression de l'échec généralisé des politiques du "tout Etat", cette omnipotence des services administratifs a été remise en question dès le début des années 1980 (DOMENECH et MARTIN, 1998). C'est ainsi que l'arrêté n°15879 MDR/SERA du 24 novembre 1987, redéfinit le rôle de la DIREL qui passe maintenant par la définition, l'animation et la coordination de toutes les actions concernant l'élevage. De même la DIREL gère les projets publics de développement de l'élevage et met en œuvre toutes les conditions nécessaires à la collaboration avec d'autres services intervenant dans le domaine de l'élevage (CISSE, 1996).

Toutefois, certains projets et sociétés d'élevage généralement mis en place par les bailleurs de fonds (France, Union Européenne, Banque Mondiale, etc.) comprenant un volet santé animale dans leur programme et appuyant l'Etat dans son effort



d'encadrement et de développement du monde rural ont eu également à s'investir dans la distribution des médicaments et vaccins vétérinaires tout en s'occupant de la formation d'auxiliaires d'élevage et à promouvoir la création et l'approvisionnement des pharmacies vétérinaires villageoises au profit des organisations paysannes (CISSE, 1996).

Tous conçus pour le développement de l'élevage dans leur zone d'implantation, les projets d'élevage devaient avoir comme préalable la formation et l'animation des éleveurs pour une meilleure prise en charge de la politique d'élevage par ces derniers.

Avec l'avènement de la sécheresse dans les années 1970, les premiers projets d'élevage ont été mis en place. Il s'agissait principalement de la Société de Développement de l'Elevage dans la zone sylvopastorale (SODESP) en 1975 et du Projet de Développement de l'Elevage au Sénégal Oriental (PDESO) en 1976. Ces deux projets ont joué un rôle important dans le développement de l'élevage au Sénégal.

Dans le domaine de la distribution des médicaments vétérinaires, le PDESO utilisait dans le cadre des actions de prophylaxie de masse certains produits vétérinaires comme les anthelminthiques à usage externe ou interne et certains vaccins comme les vaccins à antigènes inactivés ou tués. Il s'approvisionnait en médicament et vaccins soit au niveau national (grossistes importateurs, LNERV) soit directement à l'étranger, auprès des laboratoires d'outre-mer.

La distribution des médicaments et vaccins vétérinaires était assurée par les Groupements d'Intérêt Economique (GIE) dont l'Etat avait favorisé la mise en place en les subventionnant au début de leurs activités (TOURE, 1989).

Plus tard, d'autres projets comme le Projet pour le Développement de l'Elevage et l'Aménagement des Parcours Naturels de Bakel (PRODEAP) et le Projet de Développement de l'Elevage Ovin (PRODELOV) furent mis sur pied respectivement en 1982 et 1983 de même que le Projet d'Elevage Zone Sud de la Société des Fibres

Textiles du Sénégal (SODEFITEX) en 1985. Leur implication dans la distribution des intrants vétérinaires a occupé une part non négligeable dans leurs activités d'encadrement des organisations paysannes (TOURE, 1989).

A partir des années 1990, le Pan African Rinderpest Campaign (PARC) a vu le jour en 1990, puis fut suivi, en 1992, par le Projet de Développement de Espèces à Cycles Court (PRODEC) et enfin, en 1993 le Projet d'Appui à l'Élevage (PAPEL) est venu clôturer la liste à cette fin du deuxième millénaire. Suite aux changements intervenus dans le sous-secteur de l'élevage, l'approche "appui institutionnel" aux structures d'élevage fut introduite dans leurs actions. Toutefois, ces projets ont continué à assister les organisations paysannes par la création de pharmacies villageoises vétérinaires (PVV) en les approvisionnant en intrants vétérinaires et par l'octroi de crédit pour l'installation en clientèle privée des docteurs vétérinaires (CISSE, 1996).

#### **I.4.2. Les acteurs privés**

L'avènement de la libéralisation de l'économie sénégalaise et la politique de privatisation encouragée par l'Etat au début des années 1990, a conduit au retrait progressif des pouvoirs publics dans la gestion des sphères de la production et de l'approvisionnement en intrants vétérinaires et à l'avènement du secteur privé comme les sociétés vétérinaires et pharmaceutiques à s'immiscer dans le marché des médicaments vétérinaires. En véritables professionnels du médicament vétérinaire, les différentes entités vétérinaires du secteur privé contrôlent plusieurs canaux de distribution de leurs produits.

La doyenne des sociétés privées vétérinaires à s'installer au Sénégal a été la Société pour la Promotion de l'Élevage en Afrique (SOPELA) en 1974. Pionnière dans la distribution des médicaments et produits vétérinaires, la SOPELA a intégré dans son domaine d'intervention la clinique vétérinaire, la distribution en gros des produits vétérinaires, l'élevage d'animaux et l'exportation des géniteurs et enfin, elle dispose d'un bureau d'études et de conseil pour l'élaboration des projets d'élevage. Pour une meilleure diffusion et accessibilité des produits aux éleveurs-cibles, elle a créé des filiales à Pikine, à Dahra et à Tambacounda (TOURE, 1989). En 1998, les filiales de Dahra et de

Tambacounda ont été rétrocédées à leurs gérants suite aux changements intervenus au niveau institutionnel avec l'application du Code de Déontologie des docteurs vétérinaires.

En 1986, le Sénégal s'est enrichi de deux nouvelles sociétés vétérinaires, l'une basée à Dakar et l'autre localisée à Thiès, à 70 km de la capitale. Il s'agit respectivement de la Société Sénégalaise pour le Développement de l'Élevage (SOSEDEL) et de VETAGROPHARMA INTERNATIONAL. Ces deux sociétés comme la précédente sont dans l'assistance vétérinaire et dans la distribution des médicaments vétérinaires.

VETAGROPHARMA INTERNATIONAL est la seule société à s'être investie dans la préparation de médicaments vétérinaires à partir de la pharmacopée locale. Mais elle s'est heurtée à l'obtention des dossiers d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) (TOURE, 1989).

Enfin, d'autres sociétés créées vers les années 1990, comme GAMMA et AGROVETOSYSTEMES ont connu une existence brève dans le circuit de distribution des médicaments. Leur disparition est liée soit à une mauvaise gestion des structures, soit à l'exclusivité qu'elles avaient dans la distribution des produits de certains laboratoires, ce qui limitait leur marge de manœuvre dans les gammes de spécialités offertes aux clients.

D'autres sociétés non vétérinaires ont occupé un rang très marginal dans le circuit de distribution des médicaments à usage vétérinaire. Il s'agit des grossistes répartiteurs comme le LABORATOIRE pour L'EXPORTATION (LABOREX), l'Union Pharmaceutique Inter-Africaine (UPIA) et la Sénégalaise Pharmaceutique (SENEPHARMA). Toutefois, les médicaments vétérinaires commandés par ces grossistes répartiteurs sont distribués essentiellement par les officines de pharmacies sur l'étendue du territoire. D'ailleurs deux parmi ces trois grossistes répartiteurs, l'UPIA et la

SENEPHARMA, sont tombées en faillite et ont arrêté toutes leurs activités. C'est ainsi qu'en 1986, la SODIPHARM (Société de Distribution Pharmaceutique) a été créée, sans toutefois chercher à se positionner dans le marché des médicaments vétérinaires. Elle est suivie un peu plus tard par la COPHASE qui, à l'instar de ses prédécesseurs, dispose d'un stock de médicaments vétérinaires qui est distribué auprès des pharmaciens détenteurs d'une officine.

Les bases de la distribution des médicaments et vaccins vétérinaires au Sénégal sont influencés par un cadre juridique et institutionnel particulier.

## **CHAPITRE II : CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL**

Si la finalité du médicament vétérinaire est identique à celle du médicament humain qui est une «substance ou préparation présentée comme ayant des propriétés préventives ou curatives à l'égard des maladies animales (ou humaines)» (LOBRY, 1988), il convient de tenir compte de la spécificité du médicament vétérinaire. Une législation de qualité et adaptée est nécessaire pour garantir la sécurité de l'animal, mais surtout celle du consommateur. La législation vétérinaire a pour but principal d'organiser dans tous ses aspects, le système d'approvisionnement, de distribution et d'utilisation des médicaments vétérinaires. Elle doit être claire, précise, complète, souple et tenir compte des conditions locales propres à chaque pays (LOBRY, 1992).

### **I.1. Cadre juridique et institutionnel du médicament vétérinaire dans la zone UEMOA**

Depuis 1980, le secteur public se retire progressivement du circuit de distribution des médicaments vétérinaires dans la plupart des pays de l'UEMOA laissant ainsi les opérateurs privés, grossistes répartiteurs et cabinets vétérinaires, prendre le relais. Néanmoins, selon les pays, le désengagement du secteur public est plus ou moins avancé. Par ailleurs, la définition des prérogatives des grossistes répartiteurs et des cabinets vétérinaires demeure souvent confuse surtout en ce qui concerne la vente au détail et l'administration aux animaux des médicaments vétérinaires qui est souvent le fait de techniciens et d'auxiliaires non vétérinaires.

L'inventaire des textes législatifs et réglementaires existants, a permis de constater au sein des pays de la zone UEMOA, une analogie pour ce qui est de la situation de leurs législations pharmaceutiques vétérinaires.

Il existe, en effet peu de textes législatifs spécifiquement dédiés à la pharmacie vétérinaire. Souvent, aucun texte ne permet l'application de dispositions législatives dans la plupart des pays de la zone UEMOA (BOISSEAU, 1999).

C'est ainsi qu'au Bénin, au plan juridique, il y a une absence ou une insuffisance des dispositions réglementaires et législatives. Peu de textes législatifs et réglementaires concernent la pharmacie vétérinaire. Les premiers textes sont communs à la pharmacie humaine et vétérinaire. Il faut noter une absence totale des textes spécifiques à la pharmacie vétérinaire (ASSOGBA, 1999).

La même situation est observée en Côte d'Ivoire. De plus, la réglementation existante, ne prévoit pas de dispositions suffisantes en ce qui concerne la pharmacie vétérinaire. Les seuls textes disponibles remontent de l'ancienne loi n°54-418 du 15 avril 1954, relative à l'exercice de la pharmacie vétérinaire. Cette loi prévoit en son article 4 que :

"Sont réservés aux vétérinaires et aux pharmaciens:

- 1) la préparation des médicaments destinés à l'usage de la médecine vétérinaire ;
- 2) la vente en gros, la vente au détail et toute délivrance de ces mêmes produits" .

De ce fait, il était urgent pour les autorités ivoiriennes de prendre des dispositions dans le secteur de la médecine vétérinaire et dans la pharmacie vétérinaire en particulier, où régnait une grande confusion portant un préjudice certain aux principaux acteurs du circuit. C'est ainsi qu'un projet de loi et deux décrets d'application ont été déjà élaborés et sont en cours d'adoption (ANGNIMAN, 1992).

Par contre, la Guinée, pays non-membre de la zone UEMOA, dispose de textes législatifs et réglementaires sur la pharmacie vétérinaire. La préoccupation pour la santé publique a incité les pouvoirs publics guinéens à se prononcer dès septembre 1984, sur la notion de médicaments en général et sur la vente des médicaments vétérinaires en particulier. La Loi de l'Elevage et des produits animaux du 29 août 1995 et le décret n°D/97/212/PRD/SGG du 23 septembre 1997 portant réglementation de la pharmacie vétérinaire stipule que les pharmaciens sont autorisés à distribuer au détail les médicaments à usage animal sans toutefois en avoir le monopole ou l'exclusivité (BANGOURA et DORE, 1999).

Le Mali, pays d'élevage par excellence, s'est préoccupé de l'assainissement du marché des médicaments vétérinaires en mettant en place une législation et des structures. Il est l'un des rares pays de la zone UEMOA à se doter de textes législatifs et réglementaires relatifs à la pharmacie vétérinaire. Toutefois, le degré d'application des textes réglementaires est faible voire absent. En plus de ces dispositions réglementaires et législatives, un laboratoire de contrôle des médicaments a été créé (DIALLO, 1992).

En quelque sorte, la même situation est décrite dans presque tous les états membres de l'UEMOA. Ainsi, il peut être retenu que les textes réglementant la pharmacie vétérinaire sont absents ou s'ils existent, sont incomplets. La situation sur l'état des législations concernant la profession et la pharmacie vétérinaire a été dressée lors de l'évaluation récente du projet PARC (Pan African Rinderpest Campaign) de l'OUA-IBAR (Tableau 1).

**Tableau 1** : Etat des législations dans les pays de l'Afrique de l'Ouest (1998)

Pays	Profession vétérinaire			
	Exerce professionnel	Ordre des vétérinaires	Code de déontologie	Pharmacie vétérinaire
BURKINA FASO	Oui	Oui	Oui	En cours
COTE D'IVOIRE	En cours	Oui	Oui	Oui
GHANA	Oui	Oui	Oui	?
GUINEE CONAKRY	Oui	Oui	Oui	Oui
MALI	Oui	Oui	Oui	Oui
NIGER	Oui	Oui	Oui	Oui
SENEGAL	Oui	Oui	Oui	Anciens
TOGO	En cours	En cours	En cours	En cours

Source : DOMENECH et MARTIN (1998)

Note : (?) signifie absence de données

Avec l'augmentation sans cesse croissante des échanges entre les pays de l'UEMOA, les pays membres ont jugé désormais utile de disposer d'une réglementation communautaire relative aux produits pharmaceutiques à usage vétérinaire pour le respect des conditions garantissant la protection de la santé des consommateurs et des animaux. Selon BOISSEAU (1999), une harmonisation des législations pharmaceutiques vétérinaires nationales s'avère être un outil indispensable pour lever les contraintes d'ordre sanitaire et pour la libre circulation des personnes et des biens décidée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000. Il est prévu que cette harmonisation devra concerner les procédures d'enregistrement, de contrôle de la qualité des médicaments et vaccins et des modalités claires de commercialisation de ces produits. Lors du quatrième séminaire sur les médicaments vétérinaires en Afrique tenu à Dakar en décembre 1999, l'idée de la création d'une agence des médicaments vétérinaires a été adoptée par les participants, ceci dans le but de suppléer les Etats de la zone UEMOA dans la délivrance d'Autorisations de Mise sur le Marché (AMM).



## **II.2. Cadre juridique et institutionnel du médicament vétérinaire au Sénégal**

Au Sénégal, il n'existe pas de vide juridique proprement dit sur la pharmacie vétérinaire, contrairement à ce qui est souvent dit. Au plan juridique, les médicaments vétérinaires sont réglementés par la loi n°54-418 du 15 avril 1954 et par la loi n°75-409 du 29 mai 1975 de la République française reproduite intégralement comme telle au Sénégal dans la loi et par des arrêtés ministériels, illustrant le fait qu'il ait été à un moment donné, jugé nécessaire de prendre des dispositions transitoires pour régler certaines questions. Du fait des interprétations contradictoires engendrées par ces lois au sein de la communauté des pharmaciens et des vétérinaires, à cause de leur imprécision et de leurs lacunes, il est important qu'une nouvelle loi sur la pharmacie vétérinaire soit promulguée en essayant d'adapter les pratiques existantes.

La distribution du médicament vétérinaire au Sénégal est en effet réglementée par la loi n°54-418 du 15 avril 1954 étendant aux territoires d'Outre Mer, au Togo et au Cameroun certaines dispositions du Code de la Santé Publique relative à l'exercice de la pharmacie en son article 4. Ainsi,

"sont réservées aux vétérinaires et aux pharmaciens dans les territoires d'Outre Mer, au Togo et au Cameroun :

- la préparation des médicaments destinés à l'usage de la médecine vétérinaire
  - la vente en gros la vente au détail et toute délivrance des mêmes produits"
- (SENEGAL, 1954).

La loi n°54-418 de l'Afrique Occidentale Française, relative à la pharmacie vétérinaire, assimile le médicament vétérinaire au médicament humain, car elle le définit bien comme "toute substance ou drogue, possédant des propriétés préventives et curatives à l'égard des maladies humaines et animales". En outre, cette loi ne statue pas sur les modalités d'exercice de la profession vétérinaire, mais elle permet aux vétérinaires de tenir officine ouverte au public pour les médicaments vétérinaires.

Cette loi, toujours actuelle, n'a jamais été abrogée. Toutefois, elle coexiste avec la loi n°75-409 du 29 mai 1975 du Code de la Santé Publique Sénégalais en son chapitre III dans ses articles L 610, L 611, L 612, L 613, L 614, L 615, L 616 et L 617 (SENEGAL, 1975).

La loi n°75-409 propose une définition plus large du médicament vétérinaire qui y est défini comme "toute substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies animales ainsi que tout produit pouvant être administré à l'animal en vue d'établir un diagnostic médical ou de restaurer, corriger ou modifier ses fonctions organiques" (article L511, L606, L607,L608-1 et L609 section I).

Est exclu de la définition du médicament vétérinaire, l'aliment supplémenté (Art. L608). Celui-ci ne doit porter mention ni de propriétés curatives, ni de propriétés préventives. Est également exclu de la définition du médicament le réactif biologique (Art. L608-1).

En matière de préparation et de vente au détail des médicaments vétérinaires, cette même loi définit les deux catégories d'ayants droits comme étant ceux qui ont droit au plein exercice et ceux qui n'ont droit qu'à un exercice restreint. En effet, pour cette loi, n'ont droit au plein exercice que les pharmaciens titulaires d'une officine et les vétérinaires. Ces deux catégories d'ayants droits sont autorisées à préparer extemporanément les médicaments vétérinaires, à les détenir et à les délivrer au détail. De par cette même loi les vétérinaires n'ont légalement pas le droit de tenir officine ouverte. Suivant cette loi, ils sont tenus de ne délivrer des médicaments qu'à l'usage d'animaux auxquels ils donnent personnellement leurs soins ou dont la surveillance sanitaire et les soins leur sont régulièrement confiés. La loi sénégalaise, s'est inspirée de la loi française du 29 mai 1975 (Code de la Santé Publique, chapitre III du titre II du livre V).

Ainsi, la loi n°75-409 est à l'origine d'une distorsion entre les vétérinaires et les pharmaciens en ce sens qu'elle exclut pratiquement les vétérinaires de la délivrance des médicaments vétérinaires au public en leur interdisant de tenir officine ouverte.

Toutefois, l'arrêté interministériel n°7199 MSPAS-SCPH-IP du 8 juillet 1975 fixant les conditions de fabrication et de distribution des médicaments destinés à l'usage de la médecine vétérinaire en son article premier stipule à son tour que :

"La préparation, la vente en gros, la vente au détail et toute délivrance des médicaments destinés à l'usage de la médecine vétérinaire sont réservées aux pharmaciens et aux vétérinaires".

Cet arrêté interministériel postérieur à la loi sus-citée rétablit de facto les vétérinaires dans leurs droits antérieurs en ce sens qu'ils y sont reconnus comme étant des pro-pharmaciens pouvant délivrer des médicaments vétérinaires au public. D'ailleurs, le décret n°93-514 du 27 avril 1993 portant Code de Déontologie de la médecine vétérinaire en son article 31 stipule que "Le docteur vétérinaire agréé a le droit de tenir officine de pharmacie vétérinaire ouverte au public, attenante à sa clinique et assurant la commercialisation de médicaments toxiques ou non et substances biologiques nécessaires au traitement, à la prévention et au diagnostic des maladies animales". Ce nouveau décret prolonge les évolutions autorisées par l'arrêté sus-cité.

Ainsi, le Sénégal dispose effectivement de textes réglementaires sur la pharmacie vétérinaire bien qu'ils restent souvent à des niveaux de finalisation très variables et relevant d'une chronologie juridique controversée. Cependant, ces textes organisent surtout les circuits d'importation, de détention et de distribution des médicaments vétérinaires. Il faut souligner que des lacunes, des imprécisions, une ambivalence avec la législation française relative à la pharmacie vétérinaire subsistent. Par conséquent, des interprétations différentes des lois par les pharmaciens et par les vétérinaires restent récurrentes (NGUIMFACK, 2000).

### **II.3. Projets de réglementation des médicaments vétérinaires au Sénégal**

Les cadres réglementaires et législatifs restent en fait encore insuffisants au Sénégal notamment pour les textes concernant l'exercice de la profession et de la pharmacie vétérinaire. L'absence d'une législation plus explicite sur la pharmacie vétérinaire au Sénégal et applicable à tous les acteurs et l'augmentation sans cesse croissante des besoins en médicaments vétérinaires des éleveurs ont conduit les professionnels à rechercher une véritable réglementation sur les médicaments vétérinaires qui prenne en compte la sécurité des consommateurs, de l'animal et la protection de l'environnement.

Ainsi, les professionnels pharmaciens et vétérinaires, chacun en ce qui le concerne et de manière séparée, ont essayé par le biais de leur organisation professionnelle d'élaborer un projet de loi pour les premiers et un projet de décret pour les seconds sur la législation de la pharmacie vétérinaire afin de les soumettre aux autorités en vue de leur adoption.

#### **II.3.1. Proposition des pharmaciens**

Les pharmaciens ont mis au point un projet de loi abrogeant et remplaçant certaines dispositions du Code de la Santé Publique relative à la pharmacie et au médicament. Certaines dispositions de ce projet de loi ont pour but de compléter, d'adapter et de réactualiser tout ce qui est en rapport avec la pharmacie vétérinaire.

Ainsi, les pharmaciens se donnent l'exclusivité de l'importation et de la distribution en gros des médicaments vétérinaires comme pour les médicaments humains (GUINDO,1996). De même, la préparation extemporanée, la détention et la délivrance au détail des médicaments vétérinaires seront autorisées :

- aux pharmaciens titulaires d'une officine;
- aux docteurs vétérinaires qui sont tenus de ne délivrer les médicaments vétérinaires qu'à l'usage des animaux auxquels ils donnent personnellement leurs soins.

Selon GUINDO (1996), les pharmaciens opteraient pour maintenir le système utilisé en France. Or, la loi française, que les pharmaciens sénégalais veulent prendre pour référence, ne cesse déjà de générer des conflits entre pharmaciens et vétérinaires français quant à son application (VANDAËL, 2000). Ainsi, le syndicat des vétérinaires français accuse les pharmaciens de délivrer des médicaments vétérinaires sans prescription.

De la même manière les pharmaciens répliquent en accusant les vétérinaires de laisser leurs assistants ou auxiliaires délivrer des médicaments vétérinaires. Une telle situation a amené VANDAËL (2000) à qualifier cette loi de "bonne, mais mal appliquée".

### **II.3.2. Proposition des vétérinaires**

Les vétérinaires, regroupés au sein de l'Ordre des Docteurs Vétérinaires du Sénégal (O.D.V.S.), ont un projet de décret en cours d'élaboration, portant réglementation de la profession et de la pharmacie vétérinaire. Dans ce projet de décret, les vétérinaires peuvent participer dans l'exercice de leur profession à la vente et à la distribution au détail des médicaments vétérinaires dans leur officine de pharmacie vétérinaire, comme les y autorise d'ailleurs leur Code de Déontologie en son article 31. En effet, cette restructuration de la distribution des médicaments vétérinaires, est invoquée pour maximiser la diffusion des produits jusqu'à l'éleveur, lui permettant ainsi d'avoir accès plus facilement aux médicaments et de pouvoir bénéficier, au mieux, des conseils d'un professionnel de la santé animale. Si l'éleveur préfère, en général, acheter les médicaments chez le vétérinaire, c'est parce qu'il reçoit des conseils en même temps. Ainsi, le Sénégal n'est pas le seul pays où les vétérinaires veulent partager le monopole de la vente et de la distribution au détail des médicaments vétérinaires avec les pharmaciens.

Au Cameroun, une nouvelle loi n°2000/018 du 19 décembre 2000, portant réglementation de la pharmacie vétérinaire, stipule en son article 17 que "seuls peuvent détenir des médicaments vétérinaires à titre gratuit ou onéreux en vue de leur cession aux utilisateurs et leur délivrance au détail :

- les vétérinaires installés en clientèle privée, en ce qui concerne les médicaments vétérinaires ;
- les auxiliaires agréés des vétérinaires agissant sous la supervision d'un vétérinaire praticien ;
- les agents des services vétérinaires de l'Etat, en ce qui concerne les médicaments nécessaires à la mise en œuvre des prophylaxies obligatoires dirigées par eux. Ils peuvent aussi distribuer les autres médicaments dans la mesure où aucun vétérinaire praticien ou groupement n'exerce dans la zone".

Ce même article en son alinéa 2 stipule qu'il est interdit à toute personne physique ou morale non agréée de vendre des médicaments vétérinaires aux utilisateurs (HAMADOU et BANIPE, 2001).

La nouvelle loi camerounaise révèle une évolution toute nouvelle des orientations en matière de distribution de médicaments vétérinaires face aux enjeux du développement de l'élevage et de l'intervention de plus en plus importante des professionnels vétérinaires, des auxiliaires d'élevage et des groupements d'éleveurs

Dans d'autres pays européens, comme l'Allemagne et la Grèce, le vétérinaire bénéficie d'une situation de monopole dans la distribution au détail des médicaments à usage de la médecine vétérinaire et ceci bien avant le projet d'harmonisation des textes législatifs et réglementaires sur la pharmacie vétérinaire intervenu au lendemain de la mise en place de l'Union Européenne.

Ainsi, sur les produits administrés par voie parentérale et ceux qui risquent d'induire des résistances, la distribution se fait entièrement sous le contrôle du vétérinaire puisque les médicaments largement utilisés tels que les anthelminthiques, les produits à visée immunologique et les antiparasitaires à usage externe destinés aux animaux d'élevage sont tous des produits de prescription (KIDD, 1994).

Or, la vente de médicament constitue la source principale de revenus des vétérinaires dans les pays développés, où les vétérinaires vivent, tout comme d'autres professions libérales, dans un environnement monopolistique et où leurs prestations sont soutenues, voire subventionnées, par des dispositions administratives telles que les vaccinations obligatoires, la prescription de produits pharmaceutiques qui ne peuvent être obtenus autrement. Les vétérinaires, en général, et ceux du Sénégal, en particulier ont besoin de ce monopole pour gagner leur vie et exercer des activités dont seul un spécialiste est capable (DI GIULIO et LYNEN, 1999).

## **CHAPITRE III : LE MARCHÉ DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE**

Selon l'acception commerciale de la notion de marché, le marché du médicament vétérinaire est l'ensemble de toutes les transactions financières concernant le médicament vétérinaire pendant une période et dans une région géographique donnée (LY, 1998). L'utilisation des médicaments vétérinaires est aujourd'hui incontournable dans les productions animales. Le but de cet usage est de sécuriser les productions et d'extérioriser les potentialités animales (ABIOLA et coll., 1999).

L'importance des médicaments vétérinaires dans les productions animales suscite une dynamique toute particulière aussi bien au niveau des laboratoires pharmaceutiques qu'au niveau des utilisateurs.

Dans ce chapitre, le marché mondial du médicament vétérinaire est présenté dans un premier temps, suivi du marché africain et enfin la place de la zone UEMOA est abordée dans la configuration actuelle du marché des médicaments vétérinaires.

### **III.1. Le marché du médicament vétérinaire dans le monde**

Le marché du médicament vétérinaire dans le monde connaît une croissance moyenne de l'ordre de 1% par an depuis 1994 (VANDAËLE, 2000). Cette tendance ira certainement en augmentant s'il faut satisfaire la demande mondiale en protéines animales qui est en constante évolution.

En 1999, le marché mondial des médicaments vétérinaires a été estimé à un minimum de 11,55 milliards de dollars US (en termes des prix à la production), soit 5% de la part du marché des médicaments. Pour 1 \$ US égal à 700 FCFA, ce marché représente environ 8085 milliards de FCFA par comparaison il est égal au PIB de la Côte d'Ivoire, du Mali, et du Burkina Faso réunis (CEVA, 2001). La place relativement marginale qu'occupent les médicaments vétérinaires dans le marché des médicaments, peut s'expliquer par le fait que, la santé animale a un coût qui doit être nécessairement pris en



charge par un acteur. La notion de rentabilité y est aussi très pratique contrairement à la santé humaine. Or, avec les compagnies pharmaceutiques, pour qu'un médicament soit commercialisé, il est estimé que le marché concerne au moins les trois-quarts de la population ciblée et que la demande soit solvable. Pour ses actionnaires, l'industrie du médicament offre des taux de rentabilité de plus de 20%, voire jusqu'à 40%.

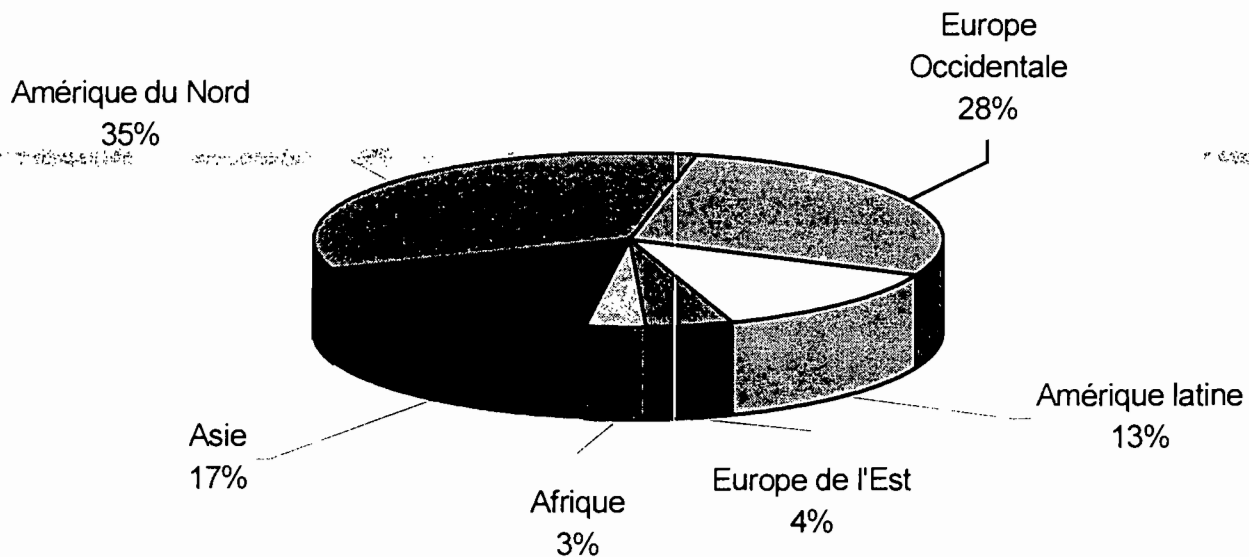
Pour tenir cette cadence, les groupes pharmaceutiques doivent, chaque année, mettre sur le marché deux ou trois molécules avec un potentiel de vente supérieur à 1 milliard de dollars US, soit 700 milliards de francs CFA (BAL, 2000).

Pour cela, les groupes pharmaceutiques veillent à lancer régulièrement des molécules, rapidement et simultanément aux Etats-Unis, en Europe et au Japon. Ces trois pays représentent les trois quarts du marché mondial des médicaments (BAL, 2000).

### **III.1.1. Répartition du marché mondial des médicaments vétérinaires dans le monde.**

En 1999, l'Amérique du Nord et l'Europe occupaient 66,5% du marché mondial des médicaments vétérinaires. Alors que l'Asie et l'Amérique latine ne représentent que 30,4% (VANDAËLE, 2000). Les ventes de médicaments vétérinaires sont importantes dans les pays où le mode d'élevage est intensif comme en Amérique du Nord et en Europe.

Avec seulement 3,1% du marché mondial, la part de l'Afrique est très faible, du fait d'un mode d'élevage essentiellement extensif, un niveau faible des revenus des agropasteurs. En effet, les agropasteurs africains ne sont pas habitués à solliciter systématiquement les conseils d'un vétérinaire; contrairement en Amérique du Nord et en Europe où les éleveurs ont recours systématiquement aux produits vétérinaires dans le but d'optimiser leur production et avoir un fort taux de médicalisation (Figure 5).

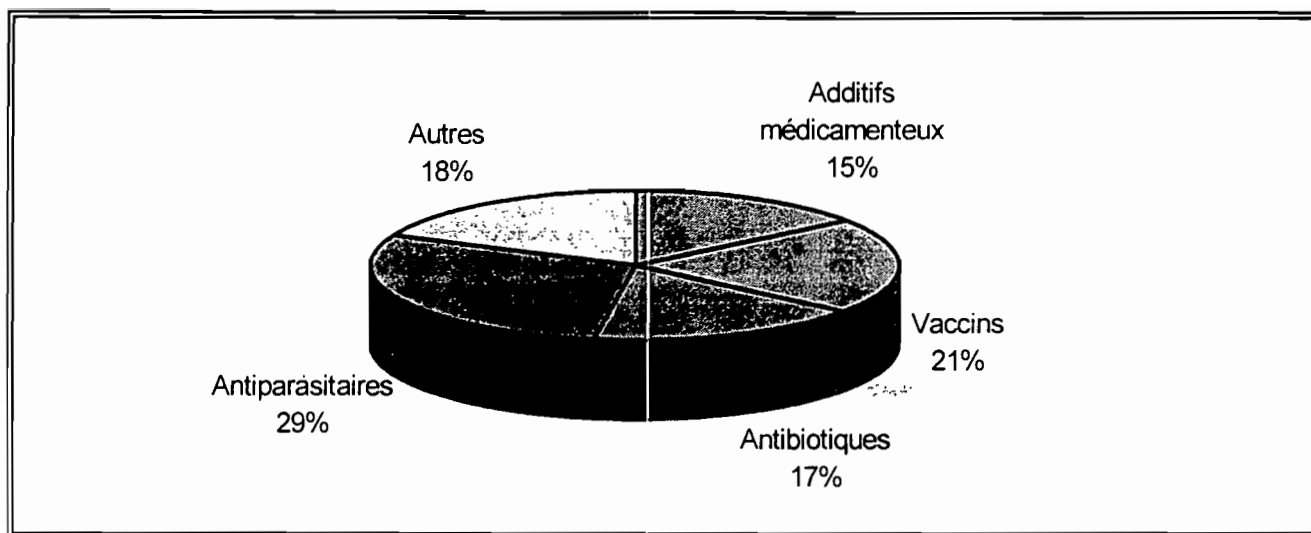


Source : VANDAËLE (2000)

**Figure 5 :** Répartition mondiale des médicaments vétérinaires par continent en 1999

### III.I.2. Répartition du marché mondial des médicaments vétérinaires par classe thérapeutique

La répartition des médicaments vétérinaires par classe thérapeutique, permet de constater que les antiparasitaires se hissent à la première place avec près de 30% du chiffre d'affaires en médicaments, suivis des vaccins avec 21%. Les vaccins et les antiparasitaires jouent un rôle important dans la prévention des maladies contagieuses, d'une part, et d'autre part, contre les helminthes. En médecine vétérinaire, le déparasitage et la vaccination sont les actes stratégiques les plus répandus dans la pratique au sein des élevages (Figure 6).



Source : VANDAËLE (2000)

**Figure 6** : Répartition mondiale du marché par classe thérapeutique en 1999

### III.1.3. Classement mondial des laboratoires pharmaceutiques vétérinaires

Un laboratoire pharmaceutique vétérinaire est une entreprise se livrant à la fabrication de médicaments vétérinaires, en vue de leur vente en gros, de leur cession à titre gratuit ou de leur expérimentation sur l'animal (GUILLEMER, 1999). Les laboratoires pharmaceutiques vétérinaires peuvent être classés selon leurs performances dans les différents domaines vétérinaires.

#### III.1.3.1. Classement en santé animale

En santé animale, deux grands groupes comme MERIAL et PFIZER se placent dans le peloton de tête des dix premiers laboratoires dans le monde en 1999. Ces deux géants possèdent de lourdes structures de recherche pharmaceutique et occupent près du tiers du marché mondial (24,8%) (Tableau 2). Il faut souligner que la taille de la structure productrice est déterminante pour innover, progresser et développer des produits nouveaux sur le marché.

Cette situation conduit les laboratoires pharmaceutiques qui n'ont pas de filiale vétérinaire à confier à d'autres, sous licence, les risques du développement, de l'industrialisation et de la commercialisation des fruits de la recherche toujours coûteux en santé animale (VANDAËLE, 2000). En effet, découvrir, développer et mettre une nouvelle molécule sur le marché de la santé animale nécessite pour une firme pharmaceutique près de 10 ans et l'on estime son coût à environ 12,5 milliards de FCFA sur le marché. De plus, selon KRUSE (1991), il est plus ardu de développer un produit de santé animale qu'un produit de santé humaine comparable. Alors qu'un produit de santé humaine doit être reconnu sans danger pour la personne qui le prend, les produits de santé animale pour les animaux destinés à l'alimentation, doivent aussi être testés pour obtenir l'assurance que le produit ne laissera pas des résidus dangereux dans les tissus animaux ou autres produits alimentaires comme le lait ou les œufs.

**Tableau 2 :** Classement mondial des dix premiers laboratoires vétérinaires en santé animale en 1999

Laboratoires	Chiffre d'affaires
MERIAL	12,8%
PFIZER	12,0%
INTERVET (+ HR VET)	8,4%
BAYER	8,0%
SCHERING PLOUGH	6,0%
FORT DODGE	5,9%
PHARMACIA (+ MONSATO)	5,8%
ELANCO (LILLY)	5,5%
NOVARTIS	5,5%
VIRBAC	2,5%
BOEHRINGER	2,4%
<b>Total des 10 premiers laboratoires</b>	<b>72,4%</b>

Source : VANDAËLE (2000)

Note : Le signe (+) dans le tableau signifie fusion

### III.1.3.2. Classement pour les animaux de compagnie

Les laboratoires MERIAL, Bayer et PFIZER avec 42,6% du marché sont toujours largement en tête et occupent à eux trois près de la moitié du marché des médicaments vétérinaires pour les animaux de compagnie dans le monde. Au final, les dix laboratoires pharmaceutiques cités dans le tableau 3 représentent ensemble 75% du marché mondial. Les 25% restant sont partagés par des centaines de laboratoires dans le monde (Tableau 3).

Le constat d'une très grande concentration est évident dans le marché des médicaments vétérinaires. Ainsi, une dizaine de firmes pharmaceutiques monopolise le marché et cette situation est favorisée par une faible concurrence dans le secteur.

**Tableau 3 :** Classement des dix premiers laboratoires pour les animaux de compagnie en 1999

Laboratoires	Chiffre d'affaires
MERIAL	19,1%
BAYER	12,5%
PFIZER	11,0%
NOVARTIS	9,7%
FORT DODGE	5,7%
SCHERING PLOUGH	5,7%
VIRBAC	4,2%
INTERVET (+HR VET)	3,7%
PHARMACIA(+ MONSATO)	1,9%
BOEHRINGER	1,8%
<b>Total des 10 premiers laboratoires</b>	<b>75,0%</b>

Source : VANDAËLE (2000)

### III.1.3.3. Classement pour les productions animales

Dans le domaine des productions animales, le même scénario est observé avec les trois-quarts du marché des médicaments vétérinaires entre les mains d'une dizaine de firmes pharmaceutiques. Le quart restant revient également à des centaines de laboratoires à travers le monde. Cette situation aboutit à l'existence au niveau du marché mondial d'un prix quasiment unique du médicament. Ce prix est virtuellement calqué sur le prix pratiqué aux Etats-Unis qui a le niveau de vie le plus élevé du monde. Une telle tendance rend le médicament vétérinaire généralement peu accessible en Afrique car trop cher (Tableau 4).

**Tableau 4 :** Classement des dix premiers laboratoires vétérinaires pour les productions animales en 1999

Laboratoires	Chiffre d'affaires
PFIZER	11,8%
MERIAL	10,5%
INTERVET (+HR VET)	9,7%
FORT DODGE	7,7%
PHARMACIA (+ MONSATO)	7,5%
ELANCO (LILLY)	7,5%
BAYER	6,9%
SCHERING PLOUGH	5,8%
NOVARTIS	3,6%
BOEHRINGER	2,6%
VIRBAC	1,4%
<b>Total des 10 premiers laboratoires</b>	<b>73,6%</b>

Source : VANDAËLE (2000)

Note : Le signe (+) signifie fusion

### **III.2. Le marché du médicament vétérinaire en Afrique**

En 1999, la part de l'Afrique dans le marché mondial du médicament vétérinaire a été estimée à 3,1% soit 182 millions de dollars US ou 127,4 milliards de FCFA (VANDAËLE,2000). Cette part reste faible sur le plan mondial. La répartition de ce marché en chiffre d'affaires par classe thérapeutique s'établit comme suit :

- antiparasitaires externes et internes : 30 à 40% ;
- anti-infectieux : 20 à 30% ;
- produits biologiques : 25 à 30% (ABIOLA, 1996).

Le marché des produits minéraux et vitaminés, ainsi que celui des additifs alimentaires représentent à l'heure actuelle des secteurs en pleine expansion, surtout avec la croissance toujours constante de l'aviculture.

Des mutations profondes sont en cours de réalisation au niveau de l'élevage africain du fait de la libéralisation, de la privatisation de la médecine vétérinaire, de la semi-intensification et de l'intensification des productions animales, etc.

Ces mutations laissent envisager que la part de l'Afrique peut de plus en plus devenir importante avec la demande croissante en protéines animales pour satisfaire les besoins d'une population dont le taux de croissance annuelle est en moyenne de 3% (COLY, 1999).

### **III.3. Les laboratoires pharmaceutiques en Afrique**

Il y a plus de 200 laboratoires pharmaceutiques intervenant en Afrique, hors Afrique du Sud et sans compter une centaine d'industries répertoriées au Nigeria. Plus de 50 unités modernes de production parmi ces industries nigérianes font l'objet de doutes concernant la qualité de leurs produits (TAPETO, 1999).

L'Afrique anglophone tient ainsi le haut du pavé dans ce secteur. Cependant, comme le Nigeria, le Ghana avec plus de 25 unités modernes a également besoin d'une rationalisation de sa capacité apparente de production, car seules trois unités tournent régulièrement de manière optimale et satisfaisante.

En Afrique de l'Ouest et Centrale, il existe des unités de production de médicaments génériques dont la capacité est sous-exploitée puisqu'elle varie entre 8 à 60%. En conséquence, la production locale est encore faible et donne lieu à très peu de satisfaction au niveau intra-africain (TATEPO,1999).

#### **III.4. Le marché du médicament dans la zone UEMOA**

Les gouvernements de huit Etats de l'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, et Togo) se sont engagés à assurer ensemble, à travers un processus d'intégration, une croissance économique et un développement équilibré de leur pays, créant pour ce faire, le 10 janvier 1994, l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) (BOISSEAU,1999).

Cette union s'est donnée, en particulier, pour objectif de créer un marché commun basé sur :

- la suppression des droits de douane et des restrictions quantitatives dans leurs échanges ;
- des règles communes de concurrence ;
- un tarif extérieur commun et une politique commerciale commune dans leurs relations avec les pays tiers.

Ce nouvel espace économique ouest-africain du médicament vétérinaire, dispose d'une population animale relativement importante et peut impulser au marché une dynamique nouvelle.



Le cheptel de la zone UEMOA par espèce pour l'année 1998, a été estimé à 18 millions de bovins, 52,5 millions de petits ruminants et 108 millions de volailles (TCHAO, 2000) (Tableau 5).

**Tableau 5** : Le cheptel dans la zone UEMOA (1998)

<b>Espèces animales</b>	<b>Nombre de têtes en million</b>
Bovins	18,0
Ovins	24,5
Caprins	28,0
Porcins	1,8
Equins	0,7
Asins	2,1
Camelins	0,74
Volailles	108,0

Source : TCHAO (2000)

Cet important cheptel dans la zone de l'UEMOA prédispose cette zone à être un marché potentiel important en produits pharmaceutiques vétérinaires, si toutefois une réelle dynamique de promotion de l'élevage est amorcée par les pouvoirs politiques de chacun des états membres de l'UEMOA.

Le chiffre d'affaires des médicaments vétérinaires dans la zone UEMOA a été estimé à 14 milliards de francs CFA en 1998 (Tableau 6), soit 14% de la part du marché africain (TCHAO, 2000). Le Mali et la Côte d'Ivoire occupent ainsi plus de 50% du marché des médicaments vétérinaires de l'UEMOA, suivis des pays comme le Burkina Faso et le Sénégal avec respectivement 12,7% et 8,6%.

Ces tendances illustrent parfaitement la nécessité pour les pays africains de se constituer en bloc pour leur représentativité à l'échelle mondiale. Pris individuellement, les pays africains restent très peu représentatifs sur le marché mondial du médicament vétérinaire.

**Tableau 6 : Estimation du chiffre d'affaires en médicament vétérinaire dans la zone UEMOA et par pays (1998)**

Pays	Valeur (milliards FCFA)
Mali	6.0
Côte d'Ivoire	3.5
Burkina Faso	1.8
Sénégal	1.2
Bénin	0.6
Togo	0.4
Niger	0.4
Total	13.9

Source : TCHAO (2000)

Dans le secteur de l'élevage, l'environnement institutionnel et les pratiques de terrain se sont considérablement transformés ces dernières années en Afrique subsaharienne, en général, et au Sénégal, en particulier. La privatisation de l'exercice de la médecine vétérinaire a permis l'émergence d'acteurs professionnels nouveaux. La libéralisation de la filière du médicament vétérinaire, quant à elle, se traduit par une multiplication des opérateurs qui sont pour la plupart, sans qualification professionnelle conventionnelle et entretient de très nombreux canaux de distribution des produits. On relève une diversification accrue des produits et de leurs origines, ce qui augmente les risques sanitaires aussi bien chez l'animal que chez l'homme.

### **III.5. Le marché des faux médicaments vétérinaires**

L'émergence d'un marché de faux médicaments vétérinaires en Afrique, en général, et au Sénégal, en particulier, évoluant en parallèle par rapport au marché des médicaments vétérinaires importés officiellement se manifeste par une floraison de multitudes de laboratoires pharmaceutiques dont les unités de production font l'objet de doutes concernant la qualité de leurs produits.

Le mouvement de concentration initié par les grandes firmes pharmaceutiques à l'échelle mondiale par exemple la fusion entre PFIZER et SMITH KLEIN BEECHAM, RHONE MERIEUX et MSD, etc., a pour objectif un positionnement plus efficace sur le marché mondial. Un tel positionnement va contraindre de plus en plus les petits laboratoires d'Asie, d'Afrique Anglophone, etc., dont les façonniers, à se tourner résolument vers les marchés des pays en voie de développement. Par ailleurs, les exigences des agences européennes du médicament vétérinaire sont difficiles à respecter surtout que la rentabilité du produit n'est pas assurée (COLY, 1999).

Selon COLY (1999) et THOMSON (1994), le fait que, les médicaments vétérinaires fabriqués dans les laboratoires pharmaceutiques, et destinés à l'exportation ne soient pas obligatoirement enregistrés dans leurs pays d'origine, comme dans les pays de l'Union Européenne et les Etats-Unis, les amène à inonder l'Afrique de ces types de produits.

Le Sénégal comme tous les pays sahéliens vise la satisfaction des besoins alimentaires de sa population par le développement de l'agriculture. Dans le sous-secteur de l'élevage, le développement des productions animales doit être précédé par une maîtrise des contraintes d'ordre sanitaire, avec une utilisation adéquate des médicaments et vaccins vétérinaires et par leur accessibilité aux populations-cibles. Ainsi, un environnement juridique et institutionnel est nécessaire afin d'assurer une meilleure sécurité de la santé animale et par-là une sécurité des consommateurs des denrées d'origine animale.

En 1999, le marché du médicament vétérinaire a représenté 5% de la part de marché des médicaments dans le monde. Si, l'ensemble du chiffre d'affaires du médicament vétérinaire est loin d'atteindre celui du médicament humain, c'est parce que les quantités délivrées en une seule fois, pour un grand troupeau par exemple, sont beaucoup plus importantes.

Cette faiblesse relève également du fait du coût élevé de la recherche et du développement des médicaments vétérinaires, d'une part, et d'autre part, à l'enregistrement des dossiers d'obtention d'une AMM au niveau des agences de médicaments vétérinaires européennes et américaines. L'Afrique a occupé pour sa part, 3,1% du marché mondial des médicaments et vaccins vétérinaires en 1999.

Ainsi, le marché sénégalais du médicament et des vaccins vétérinaires a représenté 3,5% de la part du marché des médicaments. Cette faiblesse du chiffre d'affaires des médicaments vétérinaires au Sénégal, s'explique par le niveau de revenus relativement faibles des éleveurs avec une dépense de moins 200 FCFA par tête d'animal (TCHAO, 2000), qui s'est traduit par une sous médicalisation du cheptel, d'une part, et d'autre part, par le recours aux médicaments de qualités douteuses, moins chers et distribués dans les marchés ruraux ou "louma". Selon TCHAO (2000), le chiffre d'affaires du marché illégal a été estimé à plus de 35%, soit 5 milliards en 1997 du marché du médicament dans la zone UEMOA.

## DEUXIEME PARTIE

### **SITUATION DE L'APPROVISIONNEMENT ET DE LA DISTRIBUTION DES MEDICAMENTS ET VACCINS VETERINAIRES AU SENEGAL**

La présente deuxième partie procède à la description de la méthode de recherche utilisée pour cette étude, au déroulement de l'enquête, et à l'identification des limites de l'étude. Les méthodes d'analyse des informations recueillies et leurs résultats sont ensuite présentés afin d'aboutir à des recommandations pour une meilleure efficacité dans le fonctionnement de la filière des médicaments et vaccins vétérinaires au Sénégal.

## **CHAPITRE I : METHODE DE RECHERCHE**

Dans ce chapitre, la démarche adoptée au cours des différentes phases de l'étude est exposée. Il s'agit de définir les objectifs et de poser la problématique de l'étude. La méthode d'élaboration de la base de données et l'enquête sur la filière de distribution des médicaments vétérinaires sont également présentées.

### **I.1. Problématique et objectifs de l'étude**

Avec le désengagement de l'Etat et sa politique de libéralisation des marchés nationaux, le marché des médicaments et vaccins vétérinaires connaît une dynamique toute particulière qui paraît être dominée par une multiplication des participants et une superposition des circuits de distribution.

Ainsi, le tout premier objectif de l'étude est l'établissement d'une base de données informatisée sur les importations des médicaments vétérinaires au Sénégal. Le deuxième objectif vise également à réunir des éléments d'appréciation sur la réglementation pharmaceutique vétérinaire dans la zone UEMOA, en général, et au Sénégal, en particulier, afin de mesurer effectivement les progrès réalisés dans ce domaine.

De plus l'étude évalue la taille et la structure des marchés disponibles et potentiels des médicaments vétérinaires et vaccins au Sénégal afin d'identifier les flux et les participants dans les principaux circuits de distribution des médicaments et vaccins vétérinaires. En définitive, une évaluation des performances de la filière des médicaments et vaccins vétérinaires est tentée.

### **I.2. Collecte des données sur les importations des produits vétérinaires**

La collecte des données sur les importations des produits vétérinaires est faite par le traitement des factures pro forma des commandes de médicaments avec l'outil informatique grâce au logiciel "Microsoft EXCEL" pour l'élaboration d'une base de données.

### **I.2.1. Source des données sur les importations de produits vétérinaires**

La démarche méthodologique a été conduite en trois étapes. D'abord, il y a eu une phase de recherche documentaire sur la problématique générale de la réglementation de la pharmacie vétérinaire et du marché des médicaments vétérinaires. Ensuite, la conception et la réalisation d'une base de données informatisée ont été effectuées sur les importations officielles de médicaments et vaccins vétérinaires.

Les données traitées ont été recueillies à partir de toutes les factures de commandes des médicaments vétérinaires déposées à la Direction de l'Élevage de 1994 jusqu'à 1999. Ces données ont été saisies sur le tableur informatique "EXCEL".

Une deuxième étape a été la conduite d'une enquête auprès des grossistes répartiteurs vétérinaires et pharmaciens, des professionnels vétérinaires privés (agents techniques d'élevages, ingénieurs des travaux d'élevage et docteurs vétérinaires) et de certains pharmaciens titulaires d'une officine, sur toute l'étendue du territoire.

Enfin, une visite de marchés hebdomadaires et d'éleveurs dans différentes zones d'élevage a été effectuée. La collecte des informations sur le terrain a été faite sur la base de trois guides d'entretien, suivi d'interviews complémentaires (Annexe I, II, III).

La dernière étape de l'étude, a été, dans un premier temps consacrée à la codification, au dépouillement et au traitement informatique des résultats des enquêtes grâce au logiciel "*Statistical Package for the Social Sciences/Personnel Computer*" (SPSS/PC). Dans un second temps, une analyse qualitative des données relevées dans les guides d'entretien a été réalisée afin de systématiser les avis des différents acteurs des circuits de distribution des médicaments vétérinaires au Sénégal.

Le nombre de cas traités sur l'ensemble des factures pro forma de commande des médicaments est de 6525 données en lignes sur 18 colonnes d'une feuille de tableur "EXCEL", ce qui constitue un fichier de taille égale à 2,5 méga-octets. Le dispositif utilisé représente 117 450 unités primaires d'information.

Une seconde base de données a été ensuite élaborée pour les vaccins vétérinaires produits localement par le Laboratoire National d'Elevage et de Recherches Vétérinaires (LNERV) de l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA). Les variables de la deuxième base de données sont au nombre de neuf (Tableau 8).

**Tableau 8 :** Variables de la base de données sur les vaccins produits localement par le LNERV

<b>Variables retenues</b>	<b>Codification</b>
1-L'année de production des vaccins	An
2-Le nom du client	Client
3-Identification	Identification
4-Le nom du vaccin	Vaccin
5-L'utilisation ou indication du vaccin	Utilisation
6-Le nombre de doses vendues	Doses
7-La destination des lots vendus comme la région du Sénégal ou le pays de la sous-région	Destination
8-Le prix unitaire en FCFA de la dose de vaccin	pu en FCFA
9-La valeur totale en FCFA	Montant

La taille du fichier de la seconde base de données est de 590 kilo-octets, avec 5288 données en lignes sur neuf colonnes, soit 47 592 unités primaires d'information.

La construction de la base de données sur les importations officielles de médicaments vétérinaires et sur la production de vaccins vétérinaires par le LNERV permet de mieux apprécier le dynamisme du marché des médicaments vétérinaires. De telles bases de données permettent, par ailleurs, un meilleur archivage des données de même qu'une plus grande facilité dans le traitement et dans l'analyse approfondie des données.



## I.2.2. Saisie et stockage

Une banque de données est un ensemble de données relatives à un domaine d'activité et organisées par traitement informatique pour être accessibles en ligne et à distance. Avec l'avènement de l'outil informatique, la Division Santé Animale de la Direction de l'Elevage, a senti la nécessité de disposer d'une banque de données fonctionnelle, dans le but d'une utilisation optimale des données relatives aux médicaments et vaccins vétérinaires importés ou produits localement par les opérateurs agréés.

La construction d'une telle banque de données a rendu indispensable le traitement de toutes les factures de commande des médicaments qui sont couramment archivées au sein de la Division de la Santé Animale. La construction de la base de données a ainsi duré 7 mois, d'août 1999 à février 2000. Les variables retenues pour la construction de la banque de données des médicaments importés sont au nombre de dix-huit et sont présentées dans le Tableau 7.

**Tableau 7** : Variables de la base de données sur les importations officielles des médicaments et vaccins vétérinaires

<b>Variables retenues</b>	<b>Codification de la variable</b>
1. Année de la commande	An
2. Nom de spécialité du médicament	Nom
3. Présentation du produit (boîte, flacon, sachet)	boite ; flacon ; sachet
4. Nature de l'unité du médicament (quantité en ml. litre, gramme comprimé, bolus, injection, dose)	natun : ml, l, g, cp, bl, ij,d.
5. Le nombre de l'unité	Nbun
6. La quantité commandée	Quant
7. Le prix unitaire du médicament en FF ou en \$US	prixff, prix\$
8. Le total en FF ou en \$US	totalff, total\$
9. Le transport de la commande en FF ou en \$US	tranpff, tranp\$
10. Les remises sur les factures	rem%

Dans une approche globale, l'analyse des données a été faite, d'une part, sur l'ensemble des 6524 cas pour les médicaments et vaccins vétérinaires importés, et d'autre part, sur les 5288 cas pour les vaccins produits par le LNERV sur les six années couvertes par l'étude.

Pour cela, deux fichiers contenant 18 variables pour le premier et 9 variables pour le second ont été constituées pour effectuer une analyse statistique globale avec le calcul des moyennes et écarts-types pour les variables quantitatives et le calcul des fréquences absolues et relatives pour les variables qualitatives. Il a été également construit des tables croisées pour les variables qualitatives dont les liaisons devaient être analysées.

### **I.3.           Enquête auprès des acteurs dans la distribution**

Afin d'avoir une meilleure visibilité du devenir des médicaments et vaccins vétérinaires sur le marché, un outil de collecte des informations a été créé et appliqué auprès des professionnels vétérinaires intervenant dans le circuit du médicament. Ainsi, trois guides d'entretiens ont été rédigés comprenant un ensemble de questions relatives à l'identification des structures visitées, à leur fonctionnement, à leurs modalités d'approvisionnement, aux critères de choix des fournisseurs, à leurs politiques commerciales et de prix. Enfin, les guides d'entretien, renferment une question sur la réglementation de la distribution des médicaments vétérinaires.

La différenciation du guide d'entretien en fonction des différents acteurs du circuit de distribution des médicaments vétérinaires, à savoir les grossistes répartiteurs, les professionnels vétérinaires privés et les éleveurs dans différents systèmes de production, permet une prise en compte plus systématique des questions centrales posées par l'étude. Cette démarche permet en outre de mettre en évidence les bases possibles d'une segmentation du marché des médicaments et vaccins vétérinaires au Sénégal.

### **1.3.1. Echantillonnage**

Dans le souci de rencontrer tous les acteurs intervenant dans le circuit de la distribution des médicaments vétérinaires, il a été procédé à un échantillonnage dans certaines catégories d'acteurs du circuit de la distribution des médicaments vétérinaires. Pour ce qui est des grossiste répartiteurs définis comme tels, ils ont été tous soumis aux questionnaires les concernant.

Avec leur nombre réduit, nous avons mené une enquête formelle à leur niveau. Quant aux officines et cliniques vétérinaires, un échantillonnage orienté basé sur un choix raisonné est adopté. C'est ainsi que dans certaines zones à forte concentration de cliniques et de pharmacies vétérinaires, le choix de la structure visitée est fait sur la base de son lieu d'implantation, de son ancienneté ou de son accessibilité et du temps d'enquête disponible. Pour ce qui est des éleveurs au niveau de leurs différents systèmes de production, la méthode du sondage raisonné a été appliquée parce qu'elle permet de représenter une caractéristique particulière de cette population.

### **1.3.2. Questionnaires**

Après la collecte de l'information de base axée sur les sources secondaires d'informations publiées ou non, la recherche documentaire et bibliographique, une enquête formelle est menée sur le terrain, avec comme support matériel, un guide d'entretien pour le recueil des informations spécifiques du circuit d'approvisionnement et de distribution des médicaments et vaccins vétérinaires au Sénégal. Une caractérisation du questionnaire est faite suivant la segmentation du marché des médicaments et vaccins vétérinaires.

La méthode adoptée pour le recueil des informations est de type individuel pour les grossistes répartiteurs vétérinaires ou pharmaciens et les professionnels vétérinaires ou autres acteurs intervenant dans la distribution des médicaments vétérinaires d'une part, et d'autre part, individuel ou collectif pour les éleveurs.

### **I.3.2.1 Questionnaire pour les grossistes importateurs**

Un seul questionnaire est appliqué aux sociétés vétérinaires importatrices de médicaments et aux grossistes répartiteurs des sociétés pharmaceutiques humaines. Les différentes rubriques concernaient l'identification des structures, le fonctionnement, les modalités d'approvisionnement, les principaux critères de choix des fournisseurs, la valeur de leur chiffre d'affaires par gamme de produit, les politiques de prix et commerciales de l'entreprise et enfin la rotation des stocks (Annexe I).

### **I.3.2.2 Questionnaire pour les professionnels vétérinaires privés**

En plus des professionnels vétérinaires, ce questionnaire a été appliqué à des pharmaciens titulaires d'une officine dans certains sites. Dans son élaboration l'accent a été mis sur les modalités d'approvisionnement et de distribution des médicaments vétérinaires, la marge moyenne annuelle des différents produits (ruminants, volailles, carnivores et autres), ainsi que la marge moyenne annuelle des gammes de produits (antibiotiques, antiparasitaires, trypanocides, autres médicaments, vaccins aviaires, autres vaccins...), la politique de prix, la tarification des prestations rendues, les concurrents dans la distribution des produits vétérinaires et la réglementation de la distribution des médicaments vétérinaires (Annexe II).

### **I.3.2.3 Questionnaire pour les éleveurs**

Les rubriques abordées dans ce questionnaire ont été le lieu d'approvisionnement en médicaments vétérinaires, les critères de choix des médicaments, le prix d'achat des médicaments et les différentes spécialités de médicaments achetées (Annexe III).

### I.3.3. Déroulement des enquêtes

L'enquête s'est déroulée sur une période allant de février 2000 à juin 2000 soit 5 mois de terrain où seules les régions comme Ziguinchor, Fatick et Diourbel n'ont pas été visitées (Figure 7). Toutefois, l'inspecteur des services vétérinaires de la région de Ziguinchor et les vétérinaires installés en clientèle privée de la région de Fatick et de Diourbel ont été interrogés à Kaolack en marge d'une réunion organisée par le G.I.E. des "vétérinaires du centre". Pour se rendre au niveau des différents sites, le transport interurbain est utilisé, parfois si un véhicule est disponible dans certaines inspections de services vétérinaires, il est mis à notre disposition pour nous permettre de visiter certains marchés hebdomadaires enclavés.

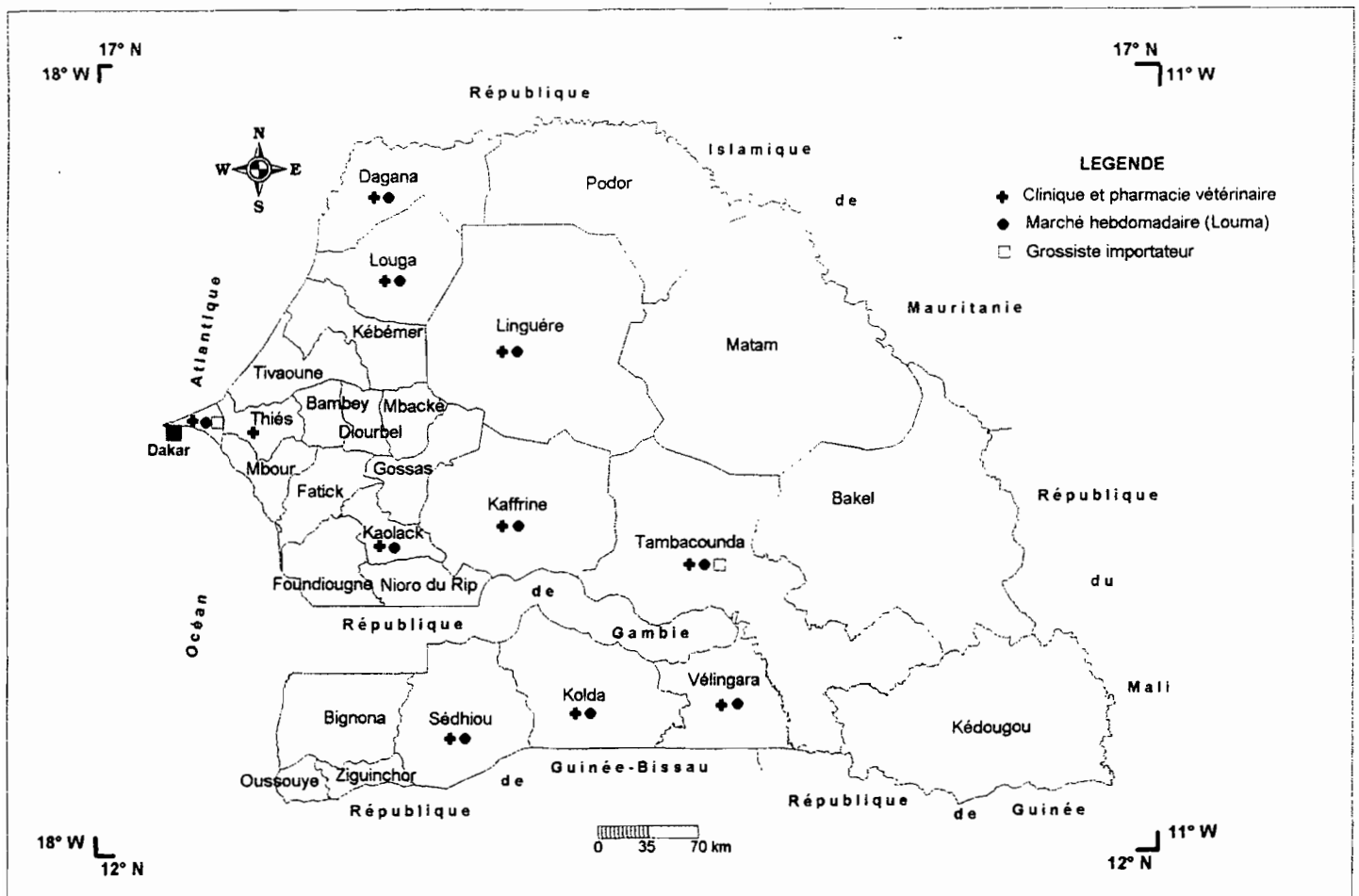


Figure 7 : Localisation des différents sites visités au Sénégal

#### **I.4. Limites de l'étude**

La base de la maîtrise des productions animales passe par une utilisation adéquate des produits vétérinaires, en général, et des médicaments et vaccins vétérinaires, en particulier, avec l'implication des professionnels vétérinaires dans la filière.

L'approche méthodologique prise dans cette étude n'a porté que sur les professionnels vétérinaires. L'étude n'inclut pas le dynamisme du secteur parallèle ou informel de distribution des médicaments et vaccins vétérinaires qui connaît une importance assez grande surtout avec l'augmentation toujours croissante des produits de contre-façon et de fraude sur le marché des médicaments vétérinaires.

Si les moyens et le temps l'avaient permis, la présente étude aurait dû faire l'analyse quantitative de données additionnelles recueillies sur le terrain à partir d'un échantillonnage plus large et plus rigoureux pour une approche plus fine et pour compléter les résultats statistiques.

## **CHAPITRE II : RESULTATS SUR LES IMPORTATIONS DE MEDICAMENTS ET VACCINS VETERINAIRES**

A l'exception des vaccins fabriqués par l'unité de production du Laboratoire National d'Elevage et de Recherches Vétérinaires (LNERV) de Dakar, le Sénégal dépend pour son approvisionnement en médicaments et vaccins vétérinaires de l'extérieur. Pris individuellement dans le sous-ensemble que constitue la zone UEMOA, le marché du médicament et vaccins vétérinaires au Sénégal est d'une importance assez significative.

### **II.1. Le marché du médicament vétérinaire au Sénégal**

Le Sénégal, 4<sup>ème</sup> pays sur 7 pays de la zone UEMOA en matière de chiffre d'affaires dans l'importation des médicaments et vaccins vétérinaires en 1998 a un marché de médicaments marqué par une évolution en dents de scie. C'est ainsi qu'au lendemain de la dévaluation du FCFA, la valeur des importations en médicaments et vaccins vétérinaires a pratiquement triplé. Cette situation s'explique d'une part, par la dépréciation de moitié de la valeur du franc CFA qui a entraîné le doublement de la valeur des commandes de produits vétérinaires et, d'autre part, une multiplication des acteurs dans le circuit de la distribution des produits vétérinaires.

Toutefois, le marché reste stabilisé après la bulle des prix consécutive à l'après dévaluation et le retrait de certains vétérinaires confrontés aux tracasseries administratives liées à l'enlèvement de leur commande au port et à l'aéroport de Dakar et au retard des commandes causant des ruptures de leurs stocks au niveau de leur structure. C'est ainsi qu'en 1996, le chiffre d'affaires des médicaments et vaccins importés a triplé, passant de 500 millions FCFA en 1994 à 1,53 milliards FCA, pour enfin se stabiliser autour de 1,35 milliards en 1999 (Tableau 9).

**Tableau 9** : Evolution des valeurs importées 1994-1999

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Valeur des commandes FOB milliards FCFA	0,55	1,36	1,53	1,25	1,16	1,35

## **II.2. Taille globale du marché des produits vétérinaires**

La population animale du Sénégal est estimée par espèce à environ 3 millions de têtes de bovins, 8 millions de têtes de petits ruminants, 445 mille têtes d'équidés, 214 mille porcins et environ 20 millions d'oiseaux (DIREL, 1998), convertie en UBT (Unité Animale Bétail), le cheptel national comprend environ 5 millions d'UBT.

Les statistiques des autres espèces animales comme les camélidés sont estimés à quatre mille têtes sur tout le Sénégal ; les autres espèces comme les léporidés, et les canidés ne disposent pas de statistiques au plan national, bien qu'occupant une place marginale sur le marché des intrants vétérinaires avec l'installation d'une population expatriée.

Ce cheptel, dominé de loin par les animaux de rente ou animaux de production et par l'aviculture industrielle constitue une demande potentielle en intrants vétérinaires qui ne demande qu'à catalyser l'offre sur le marché des médicaments vétérinaires encore occupé par les acteurs non professionnels.

## **II.3. Dépenses annuelles des grossistes présents sur le marché de 1994 à 1999**

Au Sénégal l'importation des médicaments vétérinaires est un monopole partagé entre les pharmaciens et les vétérinaires. Sur le plan réglementaire, tout vétérinaire détenteur d'un registre de commerce peut se livrer à l'activité d'importation. C'est ainsi que, de 1994 à 1999, 32 structures importatrices de médicaments vétérinaires ont été identifiées, parmi lesquelles nous pouvons citer les institutions comme la DIREL, la coopération française dans le cadre d'un projet et l'ISRA, les sociétés vétérinaires, certaines fermes d'élevage et cabinets vétérinaires privés et enfin les industries de fabrication d'aliment pour animaux.



Les statistiques et les importations réalisées par les pharmaciens ne sont pas disponibles du fait de l'absence d'un système de gestion des données au niveau de la Direction Nationale de la Pharmacie.

#### **II.4. Dépenses annuelles estimées en médicaments et vaccins vétérinaires**

Sur le plan local, nous tenterons de suivre l'évolution de trois principales familles de médicaments vétérinaires comme les antibiotiques, les antiparasitaires et les trypanocides qui est une sous famille des antiparasitaires. La séparation des trypanocides dans la famille des antiparasitaires, permet de mieux suivre le comportement de ces derniers sur le marché des médicaments d'un pays subsahariens comme le Sénégal où sévit la trypanosomose dans sa partie méridionale. En outre, les autres familles de médicaments feront l'objet d'une analyse afin de les situer sur le marché des médicaments vétérinaires.

#### **II.5. Segmentation du marché vétérinaire par espèce animale**

Suivant que l'animal domestique cible est un monogastrique ou un polygastrique, l'indication du médicament vétérinaire peut être d'utilisation spécifique ou mixte. Ainsi, le marché des médicaments vétérinaires dispose de médicaments destinés soit aux animaux de rente (grands ruminants, petits ruminants, les chevaux et la volaille) soit aux animaux de compagnies (chiens, chats).

##### **II.5.1. Le marché des médicaments pour ruminants**

Le marché potentiel des ruminants du médicament vétérinaire, est de 11 millions de têtes (bovins et de petits ruminants cumulés). Le marché des ruminants est le plus important du marché des médicaments vétérinaires au Sénégal avec 4 millions d'UBT sur les 5 millions d'UBT constituant le marché national.

Le marché réel des médicaments ruminants est de 5,3 milliards soit 73,61% du marché des médicaments de 1994 à 1999. Une progression positive de la courbe d'évolution est observée durant ces six dernières années.

Alors qu'en Europe le contraire est observé depuis l'avènement de la crise de la vache folle qui a vu la stagnation voire la baisse de 5% des ventes des différents médicaments destinés aux animaux de rente en 1997 (VANDAËLE, 1998).

Sur l'ensemble des 6524 cas de la base de données sur les importations de médicaments vétérinaires au Sénégal, les médicaments spécifiques aux ruminants représentent 1283 cas correspondant en valeur à plus de 5 milliards de francs CFA.

## **II.5.2. Le marché des médicaments pour volailles**

L'aviculture moderne connaît au Sénégal une dynamique sans cesse croissante avec l'implication de nouveaux acteurs dans la filière et la modernisation des nouvelles exploitations. Cette dynamique enclenchée dans la filière est caractérisée au niveau des importations par une augmentation de la quantité des médicaments aviaires sur le marché. Ainsi, le cheptel de l'aviculture industrielle qui est passé de 4,2 millions de sujets en 1994 à 5 millions en 1998 (DIREL, 1998) voit son marché estimé à quelques 750 millions de francs CFA, si les frais de médication d'un sujet durant un cycle de production sont de 150 FCFA et la taille du cheptel maintenue à l'effectif de l'année 1998. Or, le marché réel de médicaments aviaires est de 233,2 millions de francs CFA en 1999 sur un marché total de 1,35 milliards de francs CFA soit une proportion de 17% du chiffre d'affaires des médicaments vétérinaires.

A part les régions situées dans la zone des Niayes (Dakar, Thiès, Louga, Saint-Louis), où la proportion de vente des médicaments aviaires atteint 60 à 86% au niveau de certaines officines vétérinaires.

Les autres régions du Sénégal voient le chiffre d'affaires des médicaments aviaires représenter moins de 5% de la valeur totale des ventes pour l'année 1999 au niveau des différents cabinets et pharmacies vétérinaires visités dans le cadre de l'étude.

### **II.5.3. Le marché des médicaments pour les autres espèces**

Selon la DIREL, le cumul des populations d'équins, d'asins, de porcins et de camélins reste de loin marginale avec seulement 1,1 millions de têtes en 1999 par rapport à celui des ruminants qui est de l'ordre de 11 millions de têtes. La proportion des autres espèces animales est de 9,4% du marché national des médicaments vétérinaires.

### **II.6. Segmentation du marché vétérinaire par famille de médicament**

Dans le cadre de l'étude, le marché du médicament vétérinaire est scindé en plusieurs familles qui sont les antiparasitaires, les trypanocides, les anticoccidiens, les antibiotiques, les vitamines, les vaccins, les prémix et enfin les autres familles restantes comme les anti-inflammatoires, les neuroleptiques, les corticoïdes, etc., sont regroupées sous le vocable de "autres médicaments" (Figure 8). Depuis 1994, l'importation des antiparasitaires a toujours dépassé plus de 25% du chiffre d'affaires et atteint 56% en 1996. Puis, les antibiotiques suivent avec toujours plus de 10% des chiffres des importations, l'importation des vitamines et des prémix sont également significatifs avec plus de 9% du chiffre d'affaires des médicaments vétérinaires. Quant aux trypanocides leur chiffre d'affaires dépasse 5% et ceci depuis 1994.

Ainsi, selon l'espèce ciblée par le médicament, les familles sont subdivisées en sous-famille permettant d'obtenir par exemple dans la famille des antiparasitaires, les antiparasitaires ruminants, volailles ou autres animaux. Ainsi, dans cette étude, la classification utilisée pour les médicaments et les vaccins, permet de faciliter la saisie et l'analyse des données, afin de permettre une lecture aisée des résultats.

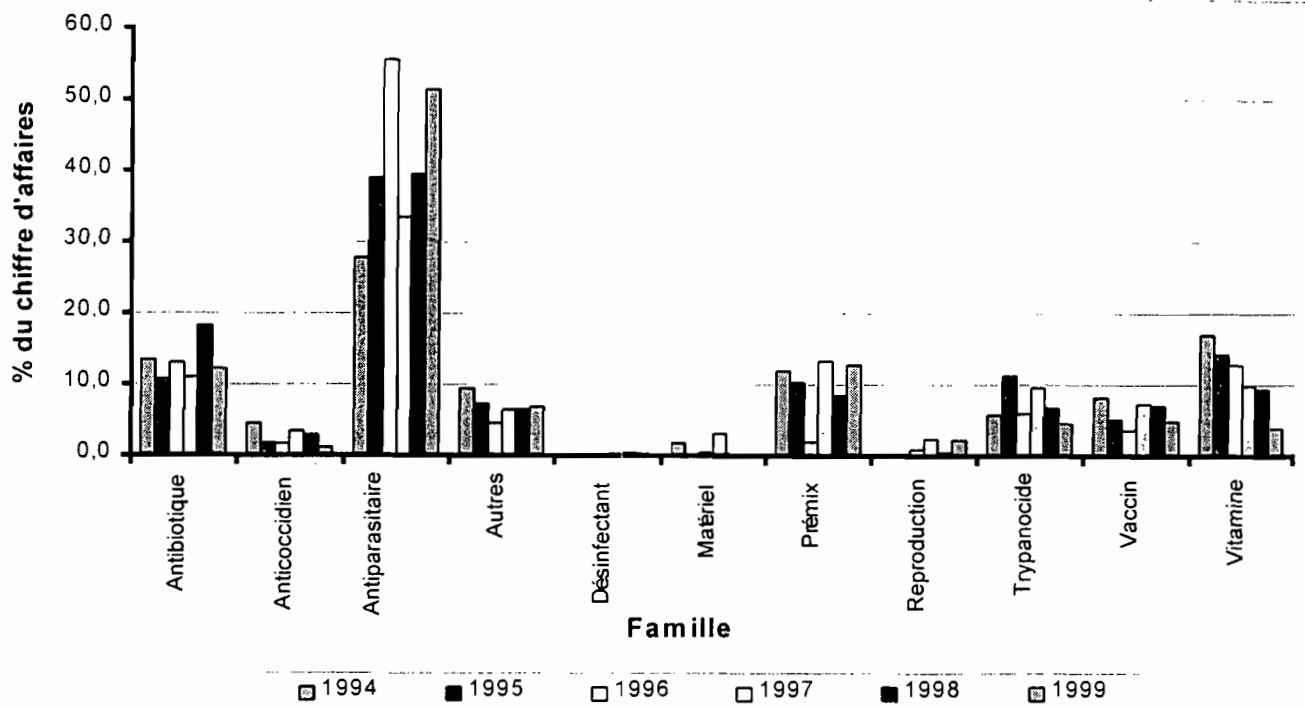


Figure 8 : Evolution des familles des médicaments sur le marché sénégalais

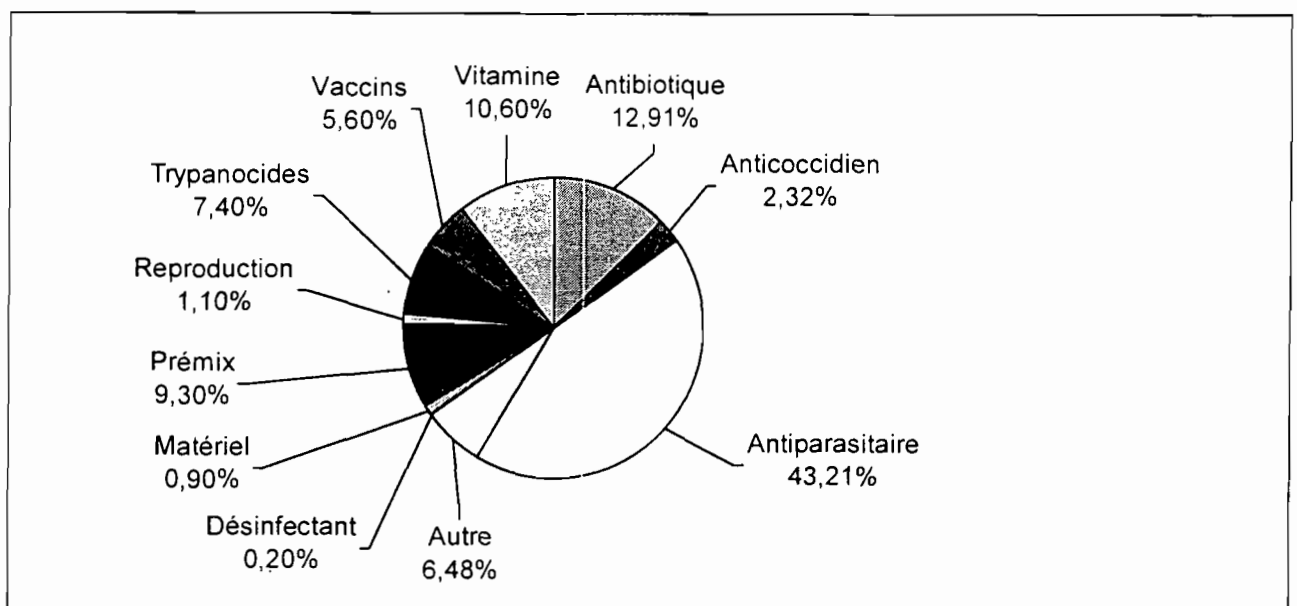


Figure 9 : Part de marché des familles des médicaments vétérinaires

### **II.6.1. Part de marché des antibiotiques**

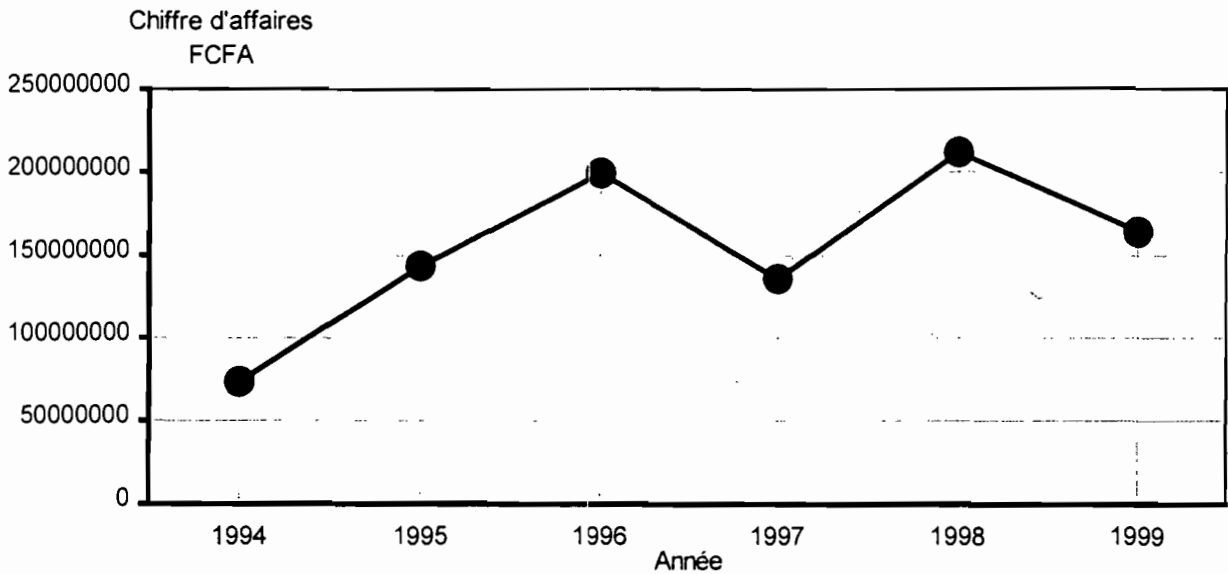
Sur 6524 cas saisis au niveau de la banque de données, les antibiotiques y représentent 1322, soit un taux de 20,3%. On constate sur le marché des médicaments vétérinaires que la famille des antibiotiques occupe la deuxième place après celle des antiparasitaires.

En valeur pour toute la période étudiée, le marché des antibiotiques a pesé 928,5 millions de francs CFA, représentant 12,9% du cumul du chiffre d'affaires des importations de médicaments vétérinaires de 1994 à 1999. Le chiffre d'affaires des antibiotiques est passé de 10% en 1997, à près de 20% en 1998 (Figure 9). D'ailleurs pendant cette même période, le chiffre d'affaires des autres familles de médicaments ont enregistré une baisse sauf la famille des antiparasitaires.

La gamme des antibiotiques pour toute autre espèce animale représente une proportion de 56,5%, suivie de celle des antibiotiques pour ruminants constitués pour la plupart d'oxytétracycline 20% ou longue action avec plus de 25% des parts du marché. Les ruminants caractérisent le système d'élevage au Sénégal et expliquent la prédominance de la part du marché des antibiotiques les concernant du fait de la place occupée dans le système de production et surtout du rôle social accordé aux grands ruminants.

Enfin, les 18,5% du marché restant sont occupés par la gamme des antibiotiques aviaires. Avec le développement sans cesse croissante des exploitations avicoles, cette part du marché aviaire enregistre depuis l'année 1997 une hausse de 10% chaque année.

De 73 millions de francs CFA en 1994, le chiffre d'affaires des antibiotiques est passé à près de 212 millions de francs CFA en 1998 (Figure 10) ; ce qui correspond à une progression du marché de près de 300%. Cette situation pourrait trouver son explication dans la forte implantation des jeunes docteurs vétérinaires dans le secteur privé qui favorise une hausse des prestations de médecine vétérinaires.



**Figure 10 : Evolution du marché des antibiotiques au Sénégal**

Ainsi, dans les catégories des antibiotiques, la TERRAMYCINE<sup>®</sup> constitue la spécialité la plus achetée en terme de chiffre d'affaires avec une somme de plus de 64 millions FCFA, soit un pourcentage de 0,9% par rapport à la somme totale des importations couvertes par l'étude. L'OXYTETRA<sup>®</sup> est la deuxième spécialité d'antibiotique en terme de chiffre d'affaires à être importé avec plus 53 millions FCFA de la somme totale des importations. Cependant, il apparaît, une absence des importations de TERRAMYCINE<sup>®</sup> en 1998 et 1999. Cette situation pourrait trouver son explication par d'une part, le non-écoulement du stock suite à une forte commande enregistrée en 1997 et d'autre part, par la cherté du produit, dont le prix de cession au public est de 12 000 FCFA pour un flacon de 100ml.

## **II.6.2. Part de marché des antiparasitaires**

A l'image de la place occupée sur le marché mondial des médicaments vétérinaires, le marché local les antiparasitaire se placent également en tête des chiffres d'affaires des intentions d'achat des médicaments avec plus de 3,1 milliards de FCFA de 1994 à 1999, soit 43,2% du montant global du Chiffre Affaire des médicaments vétérinaires (Figure 11).

Ce fait découle de l'importance accordée au déparasitage des troupeaux par les éleveurs et agropasteurs du fait des nombreuses pertes occasionnées par les fortes charges parasitaires des pâturages. Dans la famille des antiparasitaires, les antiparasitaires internes y représentent la plus forte part avec 3 milliards de francs CFA sur les 3,1 milliards de francs CFA que constitue la part totale des antiparasitaires.

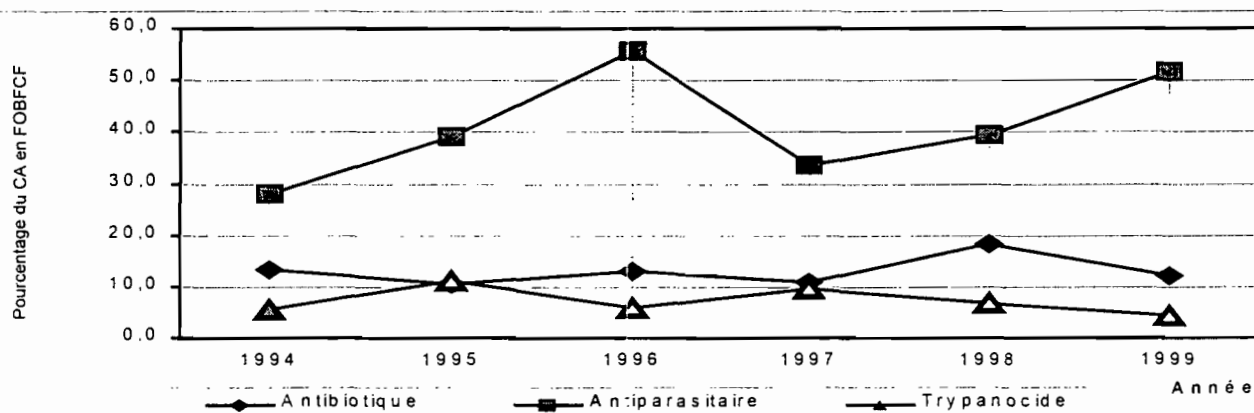
Le marché des antiparasitaires internes représente presque la quasi-totalité du marché des antiparasitaires avec plus de 96% du marché. Le fait est que certains antiparasitaires comme l'IVOMEC<sup>®</sup>, le DECTOMAX<sup>®</sup> d'utilisation mixte et de maniement facile pourrait expliquer la faiblesse des importations d'antiparasitaires exclusivement externes. En effet, pour ces deux spécialisées une seule injection suffit pour traiter un animal pendant une durée de 3 mois environ.

L'absence d'infrastructure permettant d'effectuer des bains antiparasitaires et le mode de conditionnement de la plupart des spécialités d'antiparasitaire externe peuvent également expliquer les limites d'utilisation des antiparasitaires externes sur le marché local des médicaments vétérinaires.

L'importation des antiparasitaires a presque doublé et est passée de 30% en 1994 à près de 60% en 1996, pour chuter à 33% en 1997 (Figure 11). L'évolution en dent de scies des importations des antiparasitaires pourrait trouver son explication du fait de l'importance que rencontrent les médicaments de contre-bande distribués par le marché illégal, dont le chiffre d'affaires est estimé, dans certains pays de l'UEMOA comme le Burkina Faso et le Niger, entre 35 et 45% du chiffre d'affaires des médicaments vétérinaires (TCHAO, 2000). La pratique du surstockage consistant à commander des stocks plus importants que les besoins annuels explique également cette situation.

Toutefois, dans la gamme des antiparasitaires importées officiellement au Sénégal, les spécialités comme l'IVOMEC<sup>®</sup> et l'IVOMEC-D<sup>®</sup> ont représenté plus de 1,7 milliards

FCFA sur les 7,2 milliards FCFA de la somme totale des importations des six années couvertes par l'étude, soit en proportion 22,7% du chiffre d'affaires des médicaments et vaccins vétérinaires importés au Sénégal. Ainsi, les plus fortes commandes d'IVOMECC ont été enregistrées en 1995, avec respectivement 353 millions FCFA pour l'IVOMECC simple et 559 millions FCFA pour l'IVOMECC-D. L'EXHELM II, avec 4,8% de la somme totale des importations est la deuxième spécialité la plus vendue au Sénégal ces six dernières années. Le BOLUMISOL, quant à lui n'a occupé que, 0,1% de la part du



marché des médicaments vétérinaires sur la période de l'étude.

**Figure 11 :** Evolution du chiffre d'affaires de trois familles de médicaments vétérinaires sur le marché sénégalais

### II.6.3. Part de marché des trypanocides

Les trypanocides sont des antiparasitaires internes exclusivement commercialisés dans les pays tropicaux (Afrique subsaharienne, Amérique latine) où sévit la trypanosomose animale.

La part du marché des trypanocides dans le monde est de 0,3% des antiparasitaires et 0,13% du marché mondial du médicament vétérinaire soit 10 milliards de FCFA. Selon CEVA (2001) ce marché est une niche très peu convoitée par les laboratoires. Toutefois, pour les besoins de l'étude, la classe des trypanocides est détachée de la famille des



antiparasitaires. Ceci afin de mieux suivre son évolution sur le marché local des médicaments vétérinaires.

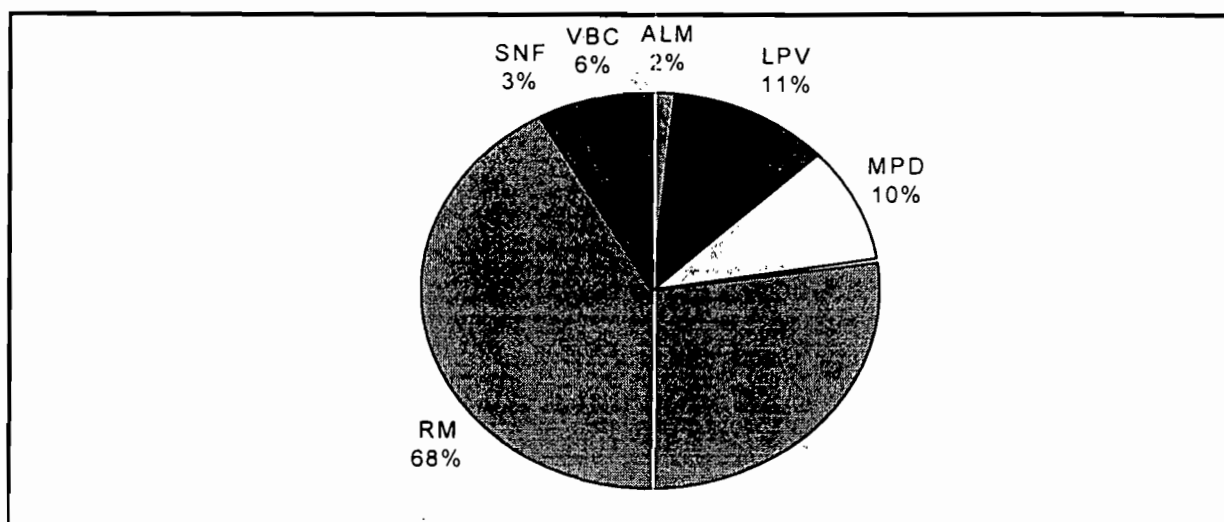
La part des trypanocides sur le marché des médicaments vétérinaires au Sénégal est de 7,4% pour une valeur de 530 millions de francs CFA par rapport à la somme totale des importations sur les six années de l'étude. Ainsi, à l'image des pays sahéliens peu infestés par la trypanosomose, les importations de trypanocides au Sénégal dépassent difficilement la barre de 5% du chiffre d'affaires des médicaments dans l'année. C'est ainsi que les importations de trypanocides ont atteint 4,9% en 1997 pour tomber à 1,9% en 1999, soit une baisse de 3% de la demande locale.

Cette faiblesse de la part de marché des trypanocides s'explique par la restriction de ce marché aux seules régions méridionales du pays. Contrairement à la Côte d'Ivoire, premier pays de l'UEMOA du marché des trypanocides, qui a enregistré en 1997, un chiffre d'affaires de 1,7 milliards de francs CFA sur les 5,3 milliards de francs CFA que constitue la somme totale des importations.

Le TRYPAMYDIUM<sup>®</sup>, le DIAMYL<sup>®</sup> et le BERENIL<sup>®</sup> représentent respectivement 3,1%, 1,6% et 1,0% de la part totale du marché des médicaments vétérinaires au Sénégal sur les six années de la période de l'étude. Toutefois, de nombreuses spécialités de trypanocides sont distribuées sur le marché du médicament vétérinaire tant formel qu'informel. C'est ainsi que, le TRYPAZEN<sup>®</sup>, et l'ETHIDIUM<sup>®</sup>, ne représentent que 0,6% et 0,1% de la part du marché des médicaments vétérinaires.

Le marché local des trypanocides a enregistré la présence de 11 laboratoires sur les six années de l'étude. Mais la multiplicité des spécialités des gammes de trypanocides sur le marché est allée dans le sens d'une diminution dans l'offre des différentes gammes de trypanocides sur le marché local.

C'est ainsi que, sur les 11 laboratoires pharmaceutiques vétérinaires qui ont préposés leurs produits sur le marché local, seuls les spécialités de 6 laboratoires occupent plus de 99% du marché des trypanocides (Figure 12).



**Note :** RM : Rhône Mérieux ; MPD : Médropex ; ALM :ALM ; LPV : Laprovet ; VBC : Virbac ; SNF : Sanofi.

**Figure 12 :** Part des laboratoires sur le marché des trypanocides au Sénégal

#### II.6.4. Part de marché des vaccins

Avec 27 types de vaccins produit par le LNERV pour toutes les espèces animales domestiques, le marché des produits biologiques est couvert à hauteur de 83% par la production locale en 1999.

##### II.6.4.1. Part de marché des vaccins importés

Les produits biologiques importés représentent 5,6% du montant global des médicaments vétérinaires enregistrés à l'importation. La part relativement faible des vaccins importés sur le marché local, s'explique par l'existence d'une unité de production de vaccins au niveau du Laboratoire National d'Elevage et de Recherches Vétérinaires (LNERV), dont la production satisfait la demande locale.

**Tableau 10** : Chiffre d'affaires des laboratoires exportateurs de vaccins au Sénégal

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Pourcentage du Chiffre d'affaires en FCFA	0,6	1,0	0,8	1,3	1,1	0,9

Le tableau 10 fournit une autre représentation de la situation du marché des vaccins importés. Ainsi, une croissance des importations est observée au cours des six années couvertes par l'étude. De 0,6% en 1994 à 1,3% en 1997 de la part du marché des médicaments et vaccins importés, pour finalement tomber en 1999, soit en proportion 0,9%, l'évolution du marché des vaccins importés est fluctuante. De ce fait, cette fluctuation du chiffre d'affaires des vaccins importés découlerait de la présence sur le marché des spécialités de vaccins produites localement par le LNERV de Dakar.

La gamme des vaccins aviaires représente 78,60% de la part du marché des vaccins importés, suivi des vaccins antirabiques avec 14,28% puis des vaccins ruminants et autres types de vaccins avec 7,14% du marché des vaccins importés. L'importance des vaccins aviaires dans la part de marché des vaccins importés s'explique par le fait que, le LNERV ne produit pas de spécialité de vaccins contre la maladie de Gumboro et la maladie de Marek. De ce fait, les vaccins aviaires contre la maladie de Gumboro et la maladie de Marek constituent le gros des importations sur le marché sénégalais.

Concernant les laboratoires exportant des vaccins aviaires sur le marché sénégalais. RHONE MERIEUX, avant sa fusion avec MSD en 1997 occupait la place de leader sur le marché des vaccins du Sénégal avec plus de 35% du marché. A l'issue du regroupement des deux laboratoires, la nouvelle filiale MERIAL couvre 57,14% de la part du marché durant ces six années couvertes par l'étude. Le reste du marché est partagé par les 14 autres laboratoires.

#### II.6.4.2. Part de marché des vaccins produits localement

En 1999, le chiffre d'affaires des vaccins importés a représenté 64 millions de FCFA en valeur *Free On Board* (FOB), alors qu'il était de plus de 81 millions FCFA l'année précédente. Par contre, le chiffre d'affaires des vaccins produits localement par le LNERV de Dakar, est passé de 290 millions de FCFA en 1998 à 296,1 millions, soit une progression de 1% du chiffre d'affaires.

Ainsi, en 1999, la production du LNERV a occupé 83% du marché sénégalais des vaccins vétérinaires et environ 23% du marché des médicaments et vaccins vétérinaires au Sénégal. Il est important de signaler qu'en 1999, parmi toutes les gammes de vaccins importés, les vaccins aviaires ont représenté plus de 41 millions de francs CFA, soit 78,6% du marché des vaccins à l'importation. Alors qu'ils ne représentent que moins de 10 millions de francs CFA dans le chiffre d'affaires du LNERV, soit 3,4%.

En 1998, la part de marché des vaccins ruminants a représenté 84,34% du chiffre d'affaires des vaccins produits par le LNERV, suivi de la gamme des vaccins pour cheval avec 11,45% du marché des vaccins produit localement. La gamme de vaccins volaille n'a représenté que 3,6% du marché (Tableau 11).

**Tableau 11** : Evolution du chiffre d'affaires des vaccins produits par le LNERV

Type de vaccin	Vaccins autres	Vaccins ruminants	Vaccins volailles	Vaccins antirabiques	Total
Valeur (FCFA) en 1998	33 228 540	244 753 430	10 534 720	1 665 900	290182590
Valeur (FCFA) en 1999	26 686 516	189 257 402	9 631 400	70 516 320	296091638
<b>Montant global FCFA</b>	<b>59 915 056</b>	<b>434 010 832</b>	<b>20 166 120</b>	<b>72 182 220</b>	<b>586274228</b>

Le marché local des vaccins du LNERV a une taille de 426,5 millions de francs CFA entre 1998 et 1999. Ainsi en 1998, le chiffre d'affaires des vaccins était de 231,1 millions de francs CFA, alors que ce chiffre d'affaires était de 195,4 millions de francs CFA. De ce fait, une baisse de 8,4% a été constatée sur le chiffre d'affaires de 1999.

En 1999, 34% du chiffre d'affaires du LNERV provenait de l'exportation des vaccins vétérinaires vers les pays de la sous-région comme le Bénin, le Burkina Faso, le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Togo. Alors que, le marché local, n'a représenté que 66% du chiffre d'affaires du LNERV de Dakar.

Outre les clients étrangers, la production du LNERV est destinée à plusieurs catégories d'acteurs sur le marché local. Il s'agit de l'Etat, terme regroupant les institutions publiques et parapubliques, les structures managées par les docteurs vétérinaires, les autres corporations de la profession vétérinaire, les pharmaciens titulaires d'une officine, quelques structures de production (fermes d'élevage, GIE, groupements d'éleveurs, ONG) et les autres clients (éleveurs, commerçants, etc.).

Parmi ces multitudes de clients, l'Etat en 1999, a été le plus gros client du LNERV, avec 46,5% du marché local, suivi des structures managées par les docteurs vétérinaires avec 27,3% de la part du marché. Les autres clients non professionnels ont occupé 5,7% du chiffre d'affaires de la vente des vaccins (Tableau 12).

La participation des non professionnels dans les activités de distribution des vaccins vétérinaires au Sénégal, témoigne de l'existence d'un désordre dans le circuit de distribution des médicaments et vaccins vétérinaires au Sénégal d'autant plus que beaucoup de produits sont écoulés dans les marchés hebdomadaires ou louma.

L'écoulement des vaccins et autres médicaments vétérinaires frauduleux ou de contre façon, par les acteurs non professionnels, se fait par le canal des marchés hebdomadaires ou louma. Par exemple, peuvent être citées dans la région de Louga les marchés de Keur Momar Sarr, de Thièl, et de Dahra Djolof entre autres, dans la région de Tambacounda. le marché de Payar, dans la région de Kaolack, le marché de Mbirkilane, et enfin dans la région de Kolda le marché de Diaobé.

Les acteurs s'approvisionnent en grande partie en médicaments vétérinaires au marché "Zinc" à Touba, à Kaolack et à Dakar auprès de la place informelle appelée "Keur Sérigne bi", et, en vaccins vétérinaires directement auprès du LNERV.

**Tableau 12** : Différentes catégories d'acheteurs de vaccins du LNERV

Catégories d'acheteurs de vaccins	Chiffre d'affaires FCFA 1998	% en 1998	Chiffre d'affaire FCFA 1999	% en 1999
Etat	103426599	35,6	137649088	46,5
Docteurs Vétérinaires	63296926	21,8	80811626	27,4
Etranger	56606232	19,5	31701995	10,7
Autres	33338384	11,5	17005211	5,7
Pharmaciens	15535402	5,4	8886441	3,0
Cabinets Vétérinaires	13475633	4,6	11678555	3,9
Producteur	4504414	1,6	8358722	2,8
<b>Total</b>	<b>290182590</b>	<b>100</b>	<b>296091638</b>	<b>100</b>

#### II.6.6. Part de marché des prémix

Les prémix correspondent à l'ensemble des additifs alimentaires comme la méthionine et lysine. Les prémix ont la particularité de voir leur prix fluctuer suivant les cours du marché international.

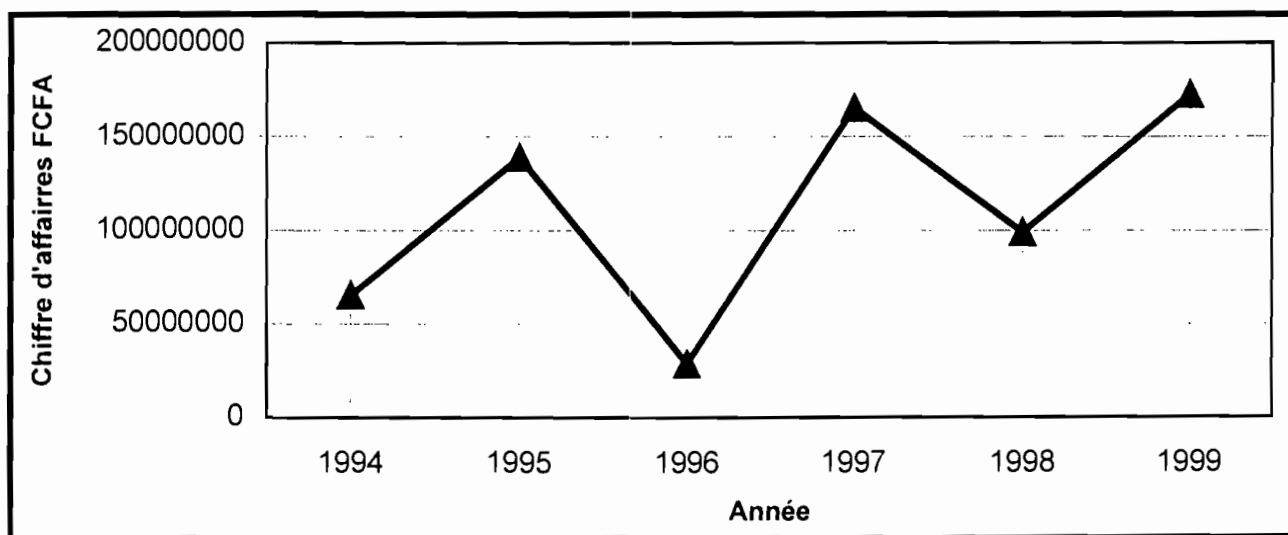
Leur importation sur le marché local des produits vétérinaires, est le fait de certaines industries agroalimentaires spécialisées dans la production d'aliments pour animaux et des sociétés vétérinaires. Ces importations représentent un chiffre d'affaires de 670 millions de francs CFA, soit une proportion de 9,3% sur les six années de l'étude.

C'est ainsi que le principal importateur de prémix sur le marché sénégalais des produits vétérinaires est VETAGROPHARMA INTERNATIONAL avec 2,9% du chiffre d'affaires des importations des médicaments et vaccins vétérinaires, suivi de l'entreprise

Moulin SENTENAC et des sociétés vétérinaires comme la SOPELA et la SOSEDEL avec respectivement 1,3, 1,2% et 1,1% du chiffre d'affaires des ventes des produits vétérinaires. Toutefois, l'entreprise MOULIN SENTENAC a été enregistrée sur le fichier des importateurs de la Division Santé Animale qu'à partir de l'année 1997.

La courbe d'évolution du chiffre d'affaires des prémix sur le marché des produits vétérinaires sénégalais est en zigzag au cours de ces six années couvertes par l'étude (Figure 13). Cependant, avec moins de 40 millions FCFA enregistrés comme chiffre d'affaires au cours de l'année 1996, le marché des prémix a amorcé une forte croissance en 1997, pour tomber en 1998, afin d'atteindre son plus haut niveau en 1999 avec près de 180 millions de chiffre d'affaires sur les 1,3 milliards FCFA qui constitue la valeur totale des importations officielles de produits vétérinaires sur le territoire sénégalais.

Cette hausse des importations de prémix sur le marché des produits vétérinaires au Sénégal au cours de l'année 1999, découlerait du dynamisme observé sur la filière avicole avec davantage de nouvelles exploitations mise en production ; donc davantage de sujets à entretenir.



**Figure 13** : Evolution des prémix sur le marché sénégalais des produits vétérinaires

## **II.6.7. Part de marché des vitamines**

Sur l'ensemble des 7,2 milliards de francs CFA qui constituent le montant global des importations de médicaments vétérinaires de 1994 à 1999, 763 millions de francs CFA correspondent à l'achat de vitamines, soit un taux de 10,6% du marché des médicaments vétérinaires. Toutefois, à l'instar des autres familles de médicaments, le marché des vitamines a connu une évolution négative pendant les six années couvertes par l'étude. Ainsi, de 1996 à 1999, la part est passée de 2,7 à 0,7% de la valeur totale du marché des médicaments vétérinaires soit une baisse de près de 30% des intentions de commande de vitamines par les structures.

Cette situation pourrait s'expliquer par la réduction des importations de vitamines observée au niveau des grandes sociétés importatrices comme la SOPELA, la SOSEDEL, VETAGROPHARMA INTERNATIONAL et l'arrêt des importations de certains cabinets vétérinaires qui, au lendemain de la dévaluation du franc CFA, se sont tous adressés directement aux laboratoires fournisseurs. Sans compter les fluctuations du cours du marché des vitamines et du dollar US qui a fini par décourager les structures de faible niveau financier.

En effet, les multiples hausses enregistrées à l'achat des produits ne pouvaient pas être répercuter sur le prix de cession au client, de peur de le décourager. C'est ainsi que, la SOPELA a arrêté l'importation des pierres à lécher devenues économiquement non rentable.

Actuellement, un nouveau cabinet vétérinaire s'est lancé dans l'importation des pierres à lécher, mais il rencontre des difficultés dans leur écoulement sur le marché du fait de leur cherté.



## II.6.8. Part de marché des anticoccidiens

Sur 6524 cas saisis de 1994 à 1999, les anticoccidiens représentent au total 187 cas, soit un taux de 2,9%. Le marché des anticoccidiens pèse près de 167 millions de francs CFA par rapport à la valeur totale des importations de médicaments vétérinaires au Sénégal. Ce marché connaît une relative stabilité de 1994 à 1996 avec 0,3% des importations de médicaments vétérinaires enregistré chaque année. Toutefois, en 1997 et 1998, le marché des anticoccidiens a vu sa part progresser de 100% pour atteindre 0,6%, puis finalement tomber à 0,2% en 1999.

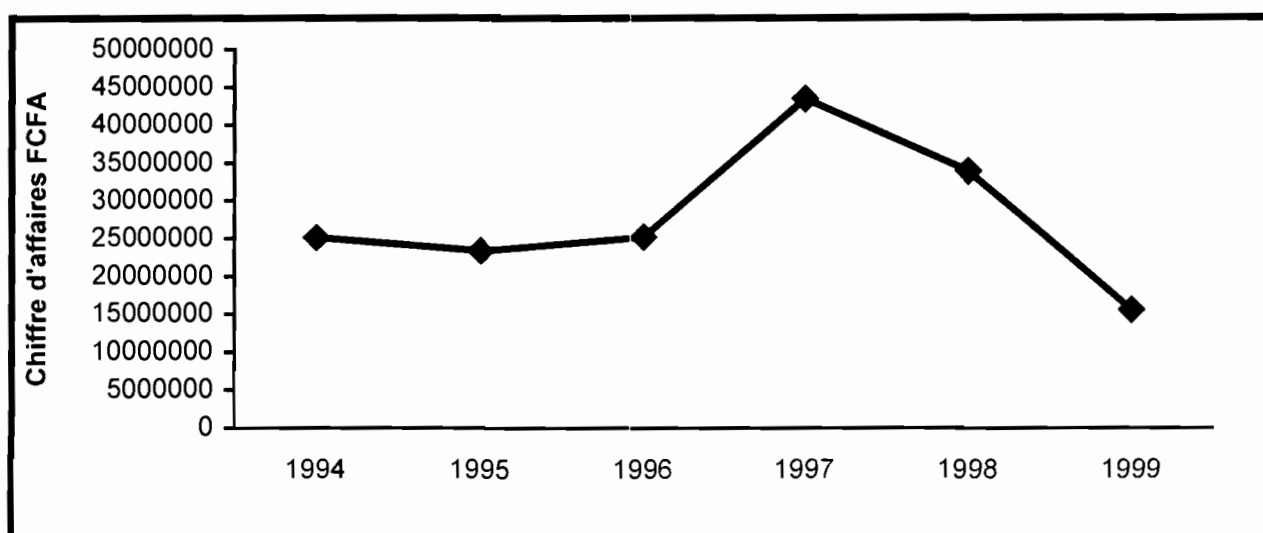


Figure 14 : Evolution du marché des anticoccidiens au Sénégal

## II.6.9. Part de marché du matériel vétérinaire

On entend par matériel vétérinaire, l'ensemble des matériels d'élevage comme les muselières, les lunettes aviaires, les alvéoles pour œufs de consommation, et l'ensemble des matériels thérapeutiques comme les seringues, les aiguilles, les pinces de castrations, le matériel de chirurgie, etc.

La part de marché du matériel vétérinaire est assez faible sur le marché des intrants vétérinaires avec seulement 178 cas sur les 6524 du total des importations de produits vétérinaires, soit une proportion de 2,7% des variables de la base de données et en valeur près de 62 millions de francs CFA. La faiblesse des importations en matériels d'élevage avicole et ceci malgré l'évolution des productions de la filière laissent penser une quasi-satisfaction du marché par la production locale en matériel avicole.

## **CHAPITRE III : RESULTATS SUR LA PARTICIPATION DES ACTEURS DE LA FILIERE VETERINAIRE**

Les acteurs de la filière vétérinaire se répartissent entre les laboratoires exportateurs, les importateurs parmi les lesquels figurent les grossistes importateurs vétérinaires, les grossistes importateurs pharmaciens et d'autres structures importatrices et les acteurs de la distribution au détail des médicaments et vaccins vétérinaires qui comptent les cabinets vétérinaires, les officines de pharmacie, les Organisations Non gouvernementales, les groupements d'éleveurs et enfin, les acteurs du marché parallèle.

### **III.1. Les laboratoires exportateurs de médicaments et vaccins vétérinaires**

De 1994 à 1999, le nombre de laboratoires vétérinaires exportant leurs produits sur le marché sénégalais des médicaments vétérinaires est de 68 laboratoires. Mais, il est important de souligner la prédominance des laboratoires français avec 92% du marché, suivis par les autres laboratoires de l'Union Européenne avec 6,5%.

De ce fait, avec 98,5% de part du marché, le continent européen est en situation monopolistique sur le marché des médicaments vétérinaires au Sénégal. Alors que l'Afrique n'est présente qu'avec seulement 0,2% du marché. L'Asie pour sa part, est reléguée en dernière position avec seulement 0,1% du marché (Tableau 13).

**Tableau 13** : Origine des laboratoires exportant leurs produits au Sénégal

<b>Pays</b>	<b>Fréquence des cas</b>	<b>Pourcentage</b>
France	6001	92,0
Union européenne	427	6,5
Amérique	77	1,2
Afrique	15	0,2
Asie	4	0,1
<b>Total</b>	<b>6524</b>	<b>100</b>

Parmi les laboratoires exportant sur le marché, il faut observer l'existence de trois catégories de laboratoires : ceux qui ont disparu de la liste des exportateurs, ceux qui sont nouvellement inscrits sur la liste et enfin ceux qui sont toujours présents sur la liste.

**Tableau 14** : Classement des 10 premiers laboratoires exportant au Sénégal

<b>Exportateurs</b>	<b>Pourcentage du chiffre d'affaires global</b>
MSD	19,7%
MERIAL	12,4%
PFIZER	10,5%
RHONE MERIEUX	6,7%
VIRBAC	6,7%
VETOQUINOL	6,6%
LAPROVET	4,3%
SANOFI	3,5%
JOURDAIN	3,0%
ASE CHIMICAL	2,9%
<b>Total</b>	<b>76,3%</b>

Parmi les 68 laboratoires exportant leurs produits sur le marché sénégalais, seuls 10 laboratoires occupent plus de trois quarts du marché avec 76,3%. Ainsi, sur le cumul des six années couvertes par l'étude, MSD de la Hollande se hisse en tête du classement des ventes de médicaments vétérinaires avec 19,7%, suivi à la deuxième place par la firme MERIAL fruit de la fusion entre MSD et RHONE MERIEUX en 1997 avec 12,4% du marché. La firme PFIZER avec 10,5% occupe la troisième place, RHONE MERIEUX et VIRBAC se partagent la quatrième place avec pour chacun 6,7% du marché (Tableau 14).

### III.2. Les importateurs de médicaments et vaccins vétérinaires

Les structures importatrices de médicaments vétérinaires au Sénégal sont constituées, d'une part, par les sociétés vétérinaires et pharmaceutiques et, d'autre part, par certains cabinets vétérinaires, certaines fermes d'élevage, des ONG et enfin des institutions comme la DIREL, l'ISRA, la Coopération française et l'école vétérinaire de Dakar. Selon la nature de l'importateur, la taille de la commande varie en conséquence et peut aller de quelques millions à plusieurs milliards de francs CFA.

Au Sénégal, sur 33 importateurs de médicaments vétérinaires répertoriés sur les fichiers de la D.S.A. au cours de ces six dernières années, seuls 10 occupent 95,4% de la part du marché des médicaments vétérinaires. Les 4,6% restant sont partagés par les 23 autres importateurs (Tableau 15).

**Tableau 15** : Les 10 premiers importateurs de médicaments vétérinaires de 1994 à 1999

Importateurs	Pourcentage du chiffre d'affaires
SOPELA	46,1%
SENEVET	22,4%
SODEPRA	9,8%
VETAGROPHARMA	5,1%
SOSEDEL	4,4%
MOULIN SENTENAC	2,0%
TOUBA VETOPHARMA	1,6%
SEDIMA	1,3%
COMPLEXE AVICOLE DE MBAO	1,2%
SERIGNE LOUGA	1,2%
<b>Total</b>	<b>95,1%</b>

### **III.2.1. Sociétés vétérinaires importatrices**

Les sociétés importatrices de médicaments vétérinaires au Sénégal sont de type Société Anonyme (SA) comme la SOSEDEL et la SODEPRA ou bien de type Société à Responsabilité Limités (SARL) comme la SOPELA et la SENEVET. Toutefois une seule société est de type Groupement d'Intérêt Economique (GIE). Il s'agit de la dernière-née en septembre 1999 ; le GIE "Promotion de l'Elevage au Sénégal" (PROELES). Toutes ces structures ont leur siège social à Dakar.

#### **III.2.1.1. Fonctionnement des entreprises**

Ces sociétés sont managées par un docteur vétérinaire et fonctionnent avec un personnel administratif et technique constitué en général de techniciens ou d'ingénieurs des travaux d'élevage. L'absence d'une direction commerciale dans toutes les sociétés vétérinaires visitées, laisse entrevoir la non prise en compte du volet marketing par l'entreprise qui laisse ce créneau aux représentants commerciaux des différents laboratoires chargés d'assurer la promotion des produits de leurs laboratoires respectifs par l'animation de séances d'information au niveau des marchés hebdomadaires (louma) et au près des différents professionnels vétérinaires installés en clientèle privée.

#### **III.2.1.2. Approvisionnement et critères de choix des fournisseurs**

Les sources d'approvisionnement des sociétés vétérinaires en produits vétérinaires sont les laboratoires directement et/ou les centrales de vente des pays exportateurs. Les principaux critères de choix des fournisseurs retenus par les sociétés importatrices sont en général la qualité des produits, le niveau des prix, la présentation des produits. Ces trois critères sont les plus cités par les sociétés vétérinaires, à la suite d'autres critères comme la présence d'un représentant ou bien la possibilité d'obtention d'un crédit fournisseurs ne motivent pas les sociétés vétérinaires lors de leur approvisionnement en produits vétérinaires auprès des fournisseurs.

### **III.2.1.3. Destination des produits vétérinaires**

La destination des produits est essentiellement tournée vers les cliniques et pharmacies vétérinaires qui constituent le principal canal d'écoulement des médicaments. Les médicaments vétérinaires sont également écoulés par le canal de certaines pharmacies humaines, des groupements d'éleveurs, mais pour une proportion très faible. Les fermes d'élevage constituent aussi un couloir de débouché non négligeable des produits vétérinaires.

### **III.2.1.4. Analyse de la distribution**

L'analyse de la distribution des produits vétérinaires dans les différentes sociétés vétérinaires visitées révèle la prédominance des produits ruminants dans la part moyenne annuelle de leur distribution avec plus de 75% de leur chiffre d'affaires. En outre, pour la société comme VETAGROPHARMA de la région de Thiès, le contraire est observé avec près de 80% des ventes pour les produits volailles.

Dans le même temps, les antiparasitaires internes et externes et trypanocides se hissent à la tête des gammes de produits vétérinaires les plus distribuées avec plus de 60% des chiffres d'affaires suivie de près par la gamme des antibiotiques avec environ 17% des ventes.

### **III.2.2. Grossistes importateurs pharmaciens**

Les grossistes répartiteurs pharmaciens impliqués dans l'importation de médicaments vétérinaires sont au nombre de trois au Sénégal. Il s'agit de LABOREX Sénégal, de la COPHASE et de la SODIPHARM et leur statut. Le rayon vétérinaire représente à peine que 5% dans leur chiffre d'affaires donc une place très marginale des médicaments vétérinaires.

La seule société visitée s'approvisionne directement au niveau des laboratoires, notamment MERIAL, VETOQUINOL et MSD suite au contact des laboratoires ou bien par la présence d'un représentant. Il n'est nullement mentionné comme critères de choix des fournisseurs la qualité et/ou la présentation des produits, alors que ces critères sont très importants dans le choix des gammes de médicaments de qualité. La principale clientèle des grossistes répartiteurs pharmaciens est constituée par les officines avec plus de 90% des ventes, et par les cliniques et pharmacies vétérinaires.

Par ailleurs, par delà l'application de marges faibles sur leurs produits par rapport aux grossistes répartiteurs vétérinaires, ils ne parviennent pas à intéresser les professionnels vétérinaires titulaires d'une pharmacie vétérinaire. La solidarité au sein de la corporation vétérinaire pousse les professionnels vétérinaires, à s'approvisionner auprès des sociétés managées par des vétérinaires bien que les marges appliquées y soient plus élevées. Ainsi, cette situation aboutit de facto, au relèvement des prix de cession des médicaments aux éleveurs qui se trouvent alors confrontés à la cherté des produits vétérinaires. ce qui grève davantage leur budget car étant toujours confrontés aux problèmes de sécurisation de leurs troupeaux face aux multiples contraintes sanitaires rencontrées.

### **III.2.3. Autres structures importatrices**

Les autres structures importatrices de médicaments vétérinaires comptent en leur sein les Projets, les ONG, les fermes d'élevages, les institutions de recherches comme l'ISRA, administratives comme la DIREL, et de formation comme l'école vétérinaire de Dakar, et participent à l'importation des médicaments, vaccins ou matériels vétérinaires.

Leur part dans le marché des médicaments vétérinaires est relativement faible. En effet, avec près de 56 millions de francs CFA (Tableau 16) au cours des six années couvertes par l'étude, cette part représente un taux de 0,7% de part du marché.



Ces structures procèdent généralement, à des importations ponctuelles dictées, d'une part, par les besoins de leurs programmes et d'autre part, par les nécessités liées à leurs activités spécifiques comme l'ISRA dans ses activités de recherches.

Cependant, presque toutes les fermes de production et/ou les projets d'élevage s'approvisionnent auprès des grossistes répartiteurs vétérinaires. Aussi, ils s'adonnent à l'importation de médicaments vétérinaires d'Europe ou dans la sous région en cas de rupture ou d'absence dans les rayons des grossistes des gammes de spécialités jugées peu rentables par les grossistes répartiteurs. Il s'agit, notamment, des vaccins contre la fièvre aphteuse ou bien des vaccins contre la dermatose nodulaire des bovins, types de vaccins qui ne sont pas produits par le LNERV de Dakar, et d'autres produits de convenance comme les shampoings pour chien, etc.

**Tableau 16** : Autres importateurs de médicaments et vaccins vétérinaires au Sénégal (1994-1999)

<b>Autres importateurs</b>	<b>Chiffre d'affaires FCFA</b>
GIE Cap Vert	20 000 000
EISMV	21 708 200
France (Coopération française)*	557 200
ISRA	10 747 950
PAPPEL	0
GIE Seydi et Fils	800 000
DIREL	1 999 932
<b>Total</b>	<b>55 813 282</b>

Note : (\*) Dans le cadre d'un projet d'élevage

### **III.3. Les acteurs de la distribution au détail des médicaments vétérinaires**

Au Sénégal, la distribution au détail des médicaments et vaccins vétérinaires de la filière officielle, est faite généralement par trois canaux. Il s'agit, du canal des professionnels vétérinaires privés ou officiels, des pharmaciens titulaires d'une officine, et enfin par les éleveurs et organisations d'éleveurs. A ceux-ci s'ajoutent d'autres personnes physiques ou morales.

### **III.3.1. Les cabinets vétérinaires**

Principaux canaux d'écoulement des médicaments vétérinaires, les cabinets vétérinaires ou bien cliniques et pharmacies vétérinaires constituent le drain par lequel transitent vers leur utilisation finale plus de 90% des médicaments et vaccins vétérinaires importés officiellement au Sénégal.

#### **III.3.1.1. Fonctionnement**

Les cabinets vétérinaires sont managés soit par des docteurs vétérinaires, soit par les Ingénieurs des Travaux d'Elevage (ITE) et enfin soit par les Agents Techniques d'Elevage (ATE). Et, ils sont assistés dans leurs tâches soit par un ou deux aides vendeurs, soit par un agent de la profession pour assurer les prestations de la médecine vétérinaire.

Par contre, en ce qui concerne les officines des pharmaciens, le nombre de personnel est plus important. En effet, il n'est pas rare de retrouver dans une officine de pharmaciens plus de trois agents vendeurs.

Pour les moyens de contrôle des ventes, rares sont les cabinets vétérinaires disposant d'un registre de contrôle des prestations comme l'identification des animaux traités, la localité d'origine de l'animal, le diagnostic posé, et les traitements appliqués afin de détenir des statistiques sur la situation zoonositaire de leur zone pour, au besoin, les communiquer aux autorités des services vétérinaires.

Ainsi, les seules informations jugées utiles d'être mentionnées dans leurs registres, sont la quantité de produit vendu, le nom du produit, le prix unitaire et enfin la valeur totale de la vente. Ces informations sont tenues quotidiennement afin de permettre le suivi de la rotation des stocks aboutissant à une gestion purement mercantile des cabinets vétérinaires.

De ce fait, l'implication des vétérinaires dans le négoce a engendré leur relative non-disponibilité pour la pratique de la médecine. Cette situation a pour conséquence, l'occupation de ce créneau par les non vétérinaires.

### **III.3.1.2. Modalités d'approvisionnement**

Les cabinets vétérinaires s'approvisionnent en médicaments et vaccins auprès des grossistes répartiteurs vétérinaires et rarement chez les grossistes pharmaciens. Les principaux critères posés sont la qualité des produits, la présentation des produits et enfin le niveau des prix des produits.

Les cabinets vétérinaires ne font jamais appel à des intermédiaires pour leur approvisionnement, ils préfèrent être en contact direct avec leurs sources d'approvisionnement, et ceci, dans le but de bénéficier au maximum des faveurs commerciales de leurs grossistes.

### **III.3.1.3. Analyse de la distribution des produits vétérinaires**

L'analyse des données relatives à la commercialisation des médicaments vétérinaires a permis de suivre la distribution des produits vétérinaires sur le terrain. Ainsi, le mode de distribution des médicaments et vaccins vétérinaires au Sénégal, varie suivant le système d'élevage.

C'est ainsi que, dans le système d'élevage de type agropastoral et pastoral rencontré dans les régions Nord, Centre, et Sud du Sénégal, les éleveurs et les auxiliaires d'élevage constituent la principale clientèle des cabinets vétérinaires, avec plus de 70% de leur chiffre d'affaires. Face à la pression exercée par les créanciers des prêts d'installation, les cabinets vétérinaires s'appuient sur le système des auxiliaires d'élevage comme vecteur d'écoulement de leurs stocks de médicaments et vaccins vétérinaires.

Par contre, dans le système d'élevage de type périurbain localisé dans la zone des Niayes, les cabinets vétérinaires vendent plus leurs produits, directement aux éleveurs qu'aux autres acteurs de la filière. En effet, l'intensification des modes d'élevage pratiqués dans la zone des Niayes et la multiplication des professionnels dans la zone, offrent aux éleveurs la possibilité d'avoir accès facile aux prestations des professionnels vétérinaires afin de mieux bénéficier des conseils.

La part de marché des ONG, groupements d'éleveurs et autres acteurs de l'élevage est faible au niveau des cabinets vétérinaires. En effet, ces organisations préfèrent s'approvisionner à Dakar au niveau des grossistes répartiteurs, afin de bénéficier des avantages offerts par les grossistes. Les produits vétérinaires sont distribués, soit par la vente directe au niveau du cabinet pour ceux installés dans les villes, soit par la vente dans les marchés hebdomadaires ou louma, pour les autres cabinets installés à l'intérieur du pays. Rares sont les produits vendus lors des tournées. Toutefois, pendant les campagnes de prophylaxie de masse, certains cabinets réussissent à écouler une bonne part de leur stock..

#### **III.3.1.4. Concurrence dans le circuit**

Le circuit de distribution en détail des médicaments vétérinaires compte une multiplicité d'acteurs professionnels ou non professionnels. Au Sénégal, la distribution de médicaments vétérinaires au public est réservée aux vétérinaires et aux pharmaciens qui en partagent le monopole. Toutefois, d'autres acteurs professionnels participent, activement dans la distribution des médicaments vétérinaires. Il s'agit des Ingénieurs des Travaux d'Elevage, des Agents Techniques d'Elevage et d'autres acteurs non professionnels comme les auxiliaires d'élevage, les trafiquants, les commerçants, certains éleveurs, etc.

Les non professionnels vétérinaires, intervenant dans la distribution des médicaments et vaccins vétérinaires, concurrencent les vétérinaires principalement au niveau des antiparasitaires, des trypanocides, des antibiotiques et des vaccins pour ruminants. Dans les régions de Saint-Louis et de Louga, la concurrence exercée pour ces acteurs non professionnels dans les marchés hebdomadaires, a contribué fortement à la baisse de la fréquentation des marchés hebdomadaires par les professionnels vétérinaires. En effet, l'introduction massive et frauduleuse de médicaments et vaccins vétérinaires dans la zone a fini par grever le chiffre d'affaires des pharmacies vétérinaires et de décourager par la suite l'implantation de nouveaux cabinets vétérinaires dans la zone.

### **III.3.2. Les officines de pharmacies**

Les officines de pharmacies participent également à la cession au public des médicaments vétérinaires. Toutefois, leur part estimée à moins de 5% dans le chiffre d'affaires des médicaments vétérinaires reste par ailleurs très marginale. Parmi toutes les officines de pharmacies visitées, rares sont celles qui détiennent un rayon de médicaments vétérinaires car les produits sont considérés à leur niveau comme non rentables.

### **III.3.3. Les Organisations Non Gouvernementales**

Dans le domaine de l'agriculture en général, et dans l'élevage, en particulier, des acteurs variés comme les Organisations Non Gouvernementales (ONG) appuient les efforts de développement du monde rural initié par l'Etat. C'est ainsi que les ONG interviennent également dans le circuit de distribution des médicaments vétérinaires en procédant à la mise en place de pharmacies vétérinaires villageoises par le biais de subventions et œuvre également dans la formation des auxiliaires d'élevage.

Dans l'ensemble, la part de marché des ONG dans la distribution au détail est limitée à leur zone d'action. Cependant, il est crucial de relever, le maillage du circuit de distribution des médicaments vétérinaires par un réseau d'auxiliaires d'élevage qui a été formé par l'Eglise Luthérienne au Sénégal dans le département de Linguère. En outre,

Vétérinaire Sans Frontière (VSF) en collaboration avec un cabinet vétérinaire, a œuvré dans la mise en place des Pharmacies Vétérinaires Villageoises (PVV) et à leur approvisionnement en médicaments et vaccins dans la région de Kolda, jusqu'en fin 2000.

### **III.3.4. Les Groupements d'éleveurs**

A l'issue de l'étude sur le terrain, il apparaît clairement une quasi-absence de groupement d'éleveurs dans le circuit de distribution au détail des médicaments et vaccins vétérinaires. Le fait est qu'il n'existe au Sénégal qu'un seul groupement d'éleveurs proprement dit. Il s'agit de l'Association des Groupements de Producteurs Ovins (AGROPOV) ayant en son sein un docteur vétérinaire. La présence du vétérinaire autorise le groupement à dispenser les produits vétérinaires aux adhérents de l'organisation. Toutefois, il a été constaté que, ce groupement d'éleveurs distribuait également les produits vétérinaires au public et même aux professionnels vétérinaires les médicaments vétérinaires achetés chez les grossistes répartiteurs.

C'est ainsi que par ordre d'importance, la vente directe au niveau du siège social est le premier canal de distribution des produits vétérinaires, suivie de la vente par le biais des pharmacies vétérinaires villageoises, et enfin la vente des médicaments et vaccins lors des tournées constitue le troisième niveau de distribution des produits. Les produits ruminants constituent 85% de la proportion de vente des produits. Et, la gamme des antiparasitaires représente plus de 50% du chiffre d'affaires du groupement.

En plus, des médicaments et vaccins vétérinaires, qui représentent 70% de son chiffre d'affaires, le groupement d'éleveurs commercialise des aliments pour ruminants comme les concentrés de tourteaux d'arachide achetés à la Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal (SONACOS) ou aux Grands Moulins de Dakar (GMD) et les graines de coton produits par la Société Des Fibres Textiles du Sénégal (SODEFITEX) à hauteur de 30% du total de ses ventes pour l'année 1998.

### III.3.5. Les acteurs du marché parallèle

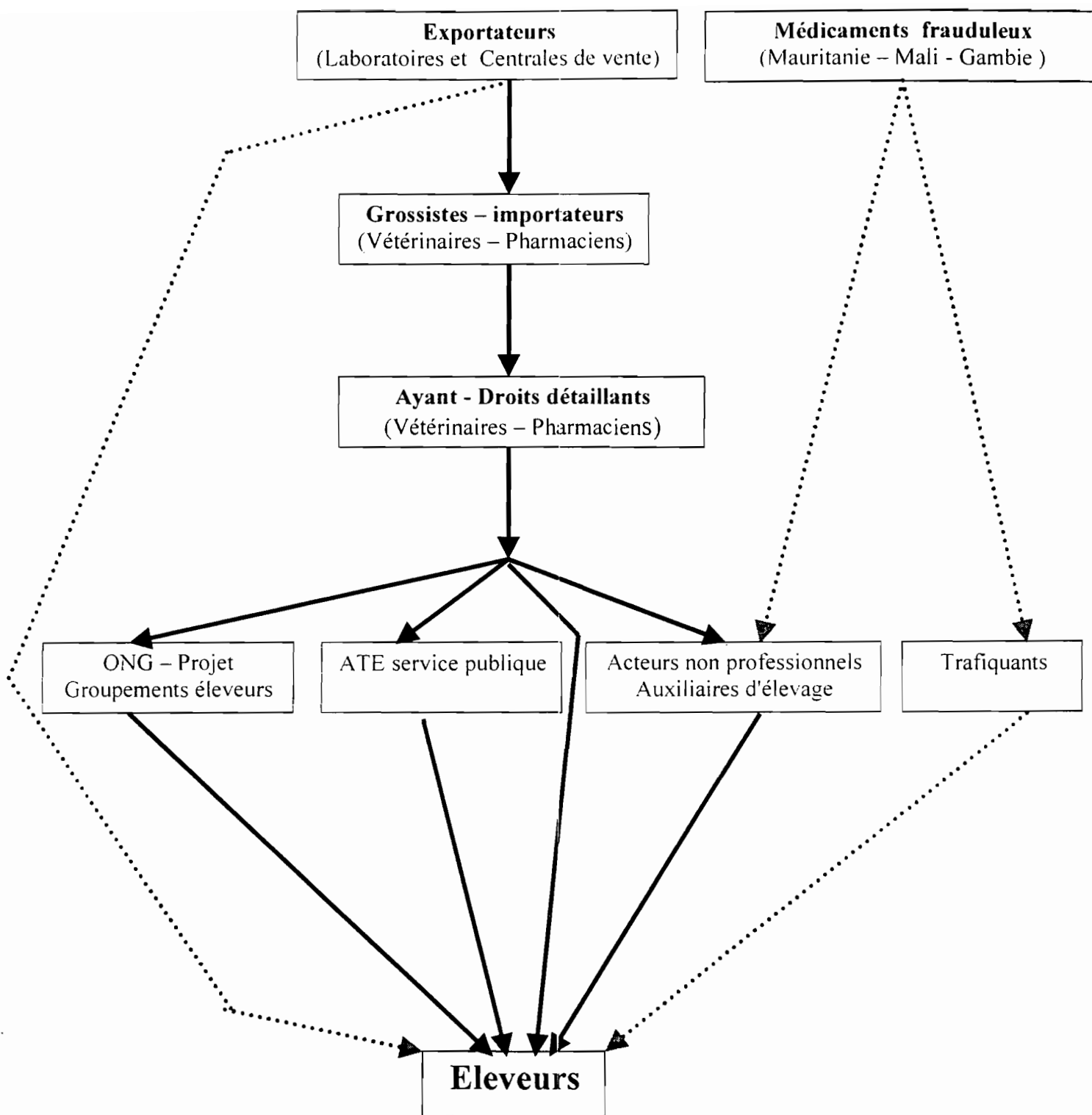
L'organisation actuelle du circuit de distribution des médicaments et vaccins vétérinaires connaît une forte implication d'acteurs non professionnels motivés, d'une part, par l'absence de contrôle sur leurs activités illégales, et d'autre part, par une forte demande de produits vétérinaires au niveau des marchés hebdomadaires par les éleveurs, qui sont plus guidés par le niveau des prix pratiqués, que par la qualité des produits vendus. Les spécialités proposées sur le marché sont diverses et englobent surtout par ordre d'importance, la gamme des antiparasitaires dans un premier temps, puis suit la gamme des antibiotiques et enfin les vaccins pour ruminants arrivent en dernière position. Les autres catégories de produits ne figurent pas dans leurs stocks (Tableau 17).

Ainsi, la cherté des médicaments distribués au niveau des cabinets vétérinaires, les rend de plus en plus inaccessibles aux éleveurs disposant de revenus faibles. De ce fait, pour faire face, aux problèmes de médicalisation du troupeau, l'éleveur se voit contraint de recourir aux médicaments vétérinaires distribués par les non professionnels au niveau des marchés hebdomadaires. Par ailleurs, les sources d'approvisionnement du marché parallèle sont diverses et peuvent suivre un itinéraire complexe avant de se retrouver sur les étals des commerçants du secteur informel (Figure 15).

**Tableau 17:** Quelques produits de contre-façon vendus sur le marché informel

Nom	Utilisation	Présentation	Prix Unitaire (FCFA)	Origine
UVOMEK	APIR	Flacon 20ml	7 000	USA
IVOTEC	APIR	Flacon 10ml	5 000	Jordanie
UVEMEK	APIR	Flacon 50ml	12 000	Jordanie
UROFINA	APIR	Flacon 50ml	10 000	Brésil
OXYTETRA 10%	ABA	Flacon 100ml	2 000	Hollande
BUTOVAX	VACR	Flacon 100ml	10 000	Mary Land

**Note :** APIR : Antiparasitaire Interne ruminant ; ABA : Antibiotique Animal ; VACR : Vaccin pour ruminant



**Légende :** Trait noir ( ———▶ ) : Circuit officiel  
 Trait rouge ( .....▶ ) : Circuit parallèle

**Figure 15 :** Organisation actuelle des circuits de distribution des médicaments vétérinaires au Sénégal



## **CHAPITRE IV : RECOMMANDATIONS**

Au terme de cette étude, un certain nombre de recommandations ont été formulées à l'endroit des différents acteurs du circuit de commercialisation des médicaments et vaccins vétérinaires. De même, des recommandations ont été adressées aux pouvoirs publics pour une bonne politique du médicament vétérinaire.

### **IV.1. Recommandations aux autorités administratives**

La place toujours plus grande des services et de l'information dans l'économie mondiale accroît l'immatérialité des biens économiques qui, au lieu d'être transportés par porte-conteneurs, sont transmis par câbles à fibre optique. De ce fait, la maîtrise de l'information s'avère fondamentale dans le rendez-vous du donner et du recevoir, au début du troisième millénaire. Ainsi, la collecte des données sur les intrants vétérinaires doit être poursuivie, voire élargie à toutes les autres activités de la DIREL, afin de permettre aux acteurs et futurs investisseurs de disposer de données fiables sur la situation réelle du marché des médicaments et vaccins vétérinaires au Sénégal. Ces données doivent être stockées dans une base de données fonctionnelles et mis à jour régulièrement au moins chaque semestre.

Sur le plan juridique et institutionnel, des textes réglementaires adaptés sur la pharmacie vétérinaire doivent être élaborés et appliqués par les pouvoirs publics afin d'asseoir une discipline dans la filière de distribution des médicaments vétérinaires. Ces textes devront en plus de la définition du médicament vétérinaire, des modalités d'approvisionnement, de distribution du médicament vétérinaire et les sanctions prises à l'encontre des contrevenants, prendre en compte la situation des médicaments vétérinaires qui fait l'objet d'une distribution sur le territoire national sans disposer d'une autorisation de mise sur le marché. La destination des médicaments périmés saisis lors des contrôles doit être également clairement définie.

La création d'un corps de vétérinaires inspecteurs est nécessaire. Ces vétérinaires doivent être placés, sous l'autorité du ministre chargé des ressources animales, et qui les désigne parmi les docteurs vétérinaires de la fonction publique après avoir prêté serment auprès d'un tribunal régional ou départemental.

Les vétérinaires inspecteurs devront procéder au contrôle des cabinets, des cliniques, des pharmacies vétérinaires, et des établissements de fabrication et de distribution des médicaments et vaccins vétérinaires. Enfin, ils veilleront au respect de la réglementation sur la pharmacie et la profession vétérinaire aussi bien au niveau du secteur public que du secteur privé.

#### **IV.2. Recommandations aux grossistes importateurs**

A l'image de la situation existant au niveau de la distribution des médicaments humains, le circuit de distribution des médicaments vétérinaires gagnerait en efficacité avec un nombre réduit de grossistes répartiteurs qui se chargeraient d'approvisionner l'ensemble des cliniques et pharmacies vétérinaires.

Les vétérinaires titulaires d'une clinique et pharmacie vétérinaire se plaignent du manque de suivi du comportement des produits vétérinaires sur le marché par les grossistes répartiteurs du fait de l'absence d'un service commercial dans leur entreprise. Ainsi, l'absence d'une politique de marketing des médicaments vétérinaires de la part des grossistes répartiteurs est fortement déplorée par les vétérinaires de terrains.

Dans cette perspective, il est primordial que soit développée et renforcée au sein des sociétés vétérinaires de distribution en gros de médicaments une stratégie marketing visant à se rapprocher des cabinets vétérinaires et des éleveurs, afin de leur fournir des informations sur l'évolution du marché des médicaments vétérinaires pour les premiers et d'organiser des séances d'information et de formation sur l'utilisation des produits vétérinaires pour les suivants.

Par ailleurs, les sociétés d'importation de médicaments vétérinaires, doivent également être guidées par le souci d'éradiquer les ruptures très fréquentes rencontrées dans la distribution des médicaments vétérinaires. Cette situation engendre des pertes inestimables face à la demande de certains produits vétérinaires. Ainsi, la gestion informatisée des stocks permettrait de minimiser les coûts de détention des stocks de même que les coûts de passation des commandes afin d'éviter ces ruptures de stock.

#### **IV.3. Recommandations aux distributeurs-détaillants**

Aux distributeurs détaillants de médicaments et vaccins vétérinaires, il leur est recommandé une régularité de leur approvisionnement en produits vétérinaires. En effet, les ayants droit vétérinaires sont généralement isolés localement, et relativement éloignés des grossistes répartiteurs. Par ailleurs, leur fonds de roulement est limité ne leur permettant guère de disposer de stocks importants. Enfin, les marges relativement faibles, pratiquées sur les médicaments vétérinaires, limitent l'intérêt de faire de tels stocks. Cette situation a pour conséquences d'engendrer des pertes importantes sur les immobilisations.

Ainsi, dans de telles conditions, l'offre au niveau de la distribution répond mal à la demande. En effet, les ruptures de stocks sont fréquentes et inéluctables, engendrant ainsi, des pertes de chiffre d'affaires importantes. Cependant, les vétérinaires évoluant dans la même sphère régionale gagneraient beaucoup dans le regroupement des commandes de médicaments, afin de bénéficier d'escompte et de ristournes sur les commandes importantes et de pouvoir les répercuter sur le prix de cession des produits.

Il est enfin recommandé aux pouvoirs publics de confier la mise en œuvre des programmes de formation et de vulgarisation aux professionnels vétérinaires privés qui deviennent des interlocuteurs directs des éleveurs, créent un lien de clientèle, et font ainsi évoluer le programme de vulgarisation lui-même parallèlement à leur activité de clientèle. Ainsi, l'acte d'achat est souvent la matérialisation physique d'une vulgarisation efficace dans un contexte de sous médicalisation et de mauvaise observance ou d'automédication.

#### **IV.4. Recommandations pour une politique du médicament vétérinaire**

Les recommandations pour une politique du médicament vétérinaire visent d'une part, à asseoir un cadre institutionnel et juridique sur la pharmacie vétérinaire permettant ainsi, aux promoteurs d'évoluer dans un environnement sain afin, d'amorcer le développement de la profession vétérinaire pour le grand bénéfice des éleveurs en général, et en particulier, des consommateurs des produits d'origine animale et, d'autre part, à initier un programme de formation globale des éleveurs pour l'administration des médicaments qui concernent les vaccinations, le déparasitage, la lutte contre la trypanosomose, etc. En effet, l'élévation des niveaux de compétence des éleveurs doit leur permettre de mieux médicaliser leur élevage. Une telle démarche, permettrait une progression en chiffre d'affaires de la médicalisation des troupeaux.

Toutefois, aucun monopole de distribution des médicaments vétérinaires n'est souhaitable aussi bien pour les pharmaciens que, pour les vétérinaires. Cependant, pour mieux asseoir une bonne politique de distribution, la législation doit envisager la création de deux catégories de médicaments :

- d'une part, ceux à distribution restreinte (ou prescription) correspondant à une inscription à un tableau, qui devraient être obligatoirement distribués sous la responsabilité d'un vétérinaire. De même, seront inclus également sous cette rubrique les produits biologiques, les antibiotiques et certains antiparasitaires ;
- d'autre part, ceux à circuits élargis, distribués en fonction des conditions locales par le canal des pharmacies, des groupements professionnels d'éleveurs agréés, et autres professionnels de la médecine vétérinaire.

De ce fait, une législation bâtie sur ces bases aurait l'avantage d'être réaliste et la chance de ne pas être souvent bafouée. Afin de rendre plus accessible le médicament vétérinaire dans les zones les plus reculées du pays, les pouvoirs publics doivent développer une politique d'incitation pour l'implantation des nouvelles structures de distributions des

médicaments vétérinaires en les dotant de financement conséquent remboursable à moyen terme, comme en Côte d'Ivoire où le vétérinaire désireux de s'implanter dans le secteur privé bénéficie d'un financement du projet PARC assez conséquent à hauteur de 35 millions de FCFA avec un différé de remboursement de 10 mois, et un taux d'intérêt de 7%.

Au Sénégal, les médicaments humains et vétérinaires sont exonérés de timbre douanier et, ceci, depuis l'entrée en vigueur du Tarif Extérieur Commun (TEC) le 1<sup>er</sup> janvier 2000. Toutefois, les grossistes importateurs tant vétérinaires que pharmaciens doivent supporter des taxes communes de 2,5% sur la valeur globale de la commande de médicaments.

Ainsi, depuis la dévaluation du franc CFA en 1994, les pouvoirs publics sénégalais par le truchement du ministère de la Santé Publique ont mis en place un filet social avec un budget domicilié à la Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement qui permet de rembourser aux grossistes importateurs pharmaciens, le montant de ces taxes versées à la douane dès réception des factures de commande de médicaments.

Une initiative pareille est souhaitable pour les médicaments vétérinaires, dont les prix fluctuent au gré du marché mondial, situation accentuée par la non-existence d'une tarification unique des médicaments vétérinaires. Cette situation fait que le médicament vétérinaire coûte cher au Sénégal, sans compter le niveau faible du pouvoir d'achat des éleveurs et agropasteurs.

#### **IV.5. Recommandations pour une agence du médicament vétérinaire**

Une procédure d'autorisation de mise sur le marché des médicaments vétérinaires a pour but de garantir leur qualité, leur efficacité, et leur sécurité tant pour l'animal-cible que pour le consommateur d'aliments d'origine animale. La protection de la santé publique est la préoccupation majeure des législations pharmaceutiques vétérinaires. Le risque

réel, pour la protection de la santé humaine et animale résultant de la libre circulation, sans contrôle, de médicaments vétérinaires de qualité douteuse, doit inciter les décideurs nationaux à la nécessité de la création d'un cadre unifié pour assurer l'harmonisation des politiques du médicament vétérinaire.

Dans cette perspective, la création rapide d'une agence du médicament vétérinaire, tant au niveau national que sous-régional, s'avère nécessaire et sera chargée d'instruire administrativement et scientifiquement toutes les demandes d'autorisation relatives à l'importation, à l'autorisation de mise sur le marché, à la fabrication et à la distribution en gros des médicaments vétérinaires. Les projets de décisions à prendre seront soumis aux autorités ministérielles en charge de la santé humaine et de la santé animale.

#### **IV-6 Recommandations à l'Ordre des Docteurs Vétérinaires du Sénégal (ODVS)**

En plus de ses missions ordinaires, l'Ordre des docteurs vétérinaires doit jouer un rôle de concertation auprès des services ministériels compétents pour donner son avis sur les questions relatives à la santé et la production animale, y compris la formation.

Dans sa stratégie d'information, le conseil de l'Ordre des vétérinaires devra également inscrire dans ses priorités, la publication d'un recueil de textes législatifs et réglementaires sur la profession et la pharmacie vétérinaire existante et parus au journal officiel. Ce recueil de texte subira une large diffusion auprès de tous les membres inscrits au Tableau de l'Ordre.

## CONCLUSION

Le Sénégal, pays sahélien de 196 722 km<sup>2</sup>, dispose d'un cheptel riche et varié. Les statistiques de la Direction de l'Elevage font état en 1998 de 3 millions de bovins, au moins 8,4 millions de petits ruminants et plus de 18 millions de volailles, sans compter les autres espèces animales. L'élevage y est d'une grande importance économique, avec une contribution de 7% au niveau du Produit Intérieur Brut (PIB) en 1998 et 35,5% du PIB du secteur primaire. Il se pratique dans tout le pays, en particulier, l'élevage des petits ruminants et celui des bovins suivant une typologie des systèmes de production combinant l'agropastoral, le pastoral et le périurbain.

Dans ce contexte, les maladies animales, demeurent aujourd'hui encore, un des facteurs limitants essentiels, du développement de l'élevage au Sénégal. Ainsi, les pathologies comme la peste des petits ruminants, la peste équine, la septicémie hémorragique des ruminants, de même que la maladie de Marek, la maladie de Gumboro, la maladie de Newcastle et les colibacilloses chez la volaille entraînent des mortalités et des morbidités non négligeables.

Cette situation engendre des pertes économiques directes et indirectes par maladie, et constitue une contrainte pour le développement des productions animales. Ces pertes toujours mal comptabilisées chaque année justifient le rôle central que jouent les médicaments et vaccins vétérinaires dans la protection de la santé des animaux, et dans la sécurité alimentaire des consommateurs.

Cependant, les bases juridiques de la distribution et de l'utilisation des médicaments vétérinaires ne sont pas encore consolidées et elles passent par une bonne actualisation de la législation vétérinaire.

Ainsi, sur le plan législatif et réglementaire, au Sénégal, les médicaments vétérinaires sont toujours réglementés par la loi n°54-418 du 15 avril 1954 et par une série d'arrêtés et de décret. Cependant, des lacunes, des imprécisions, des ambivalences subsistent en référence avec la loi française relative à la pharmacie vétérinaire. D'une manière générale, dans la zone de l'UEMOA, les législations vétérinaires sont absentes ou bien si elles existent sont à des degrés de finalisation divers. Depuis l'entrée en vigueur des accords sur la libre circulation des biens et des personnes intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2000, les Etats de l'Union sont interpellés par l'harmonisation de leur législation vétérinaires en tenant compte des évolutions du marché mondial.

En 1999, le marché mondial du médicament vétérinaire a représenté 5% du marché des médicaments. L'Europe et l'Amérique du Nord y occupent 67% du marché, alors que l'Afrique n'y est présente qu'à hauteur de 3%. La classification par classe thérapeutique, place les antiparasitaires en tête avec 29% du marché, suivis des vaccins avec 21%, les antibiotiques occupant 17% du marché mondial des médicaments vétérinaires.

Pour améliorer la maîtrise du marché sénégalais des médicaments et vaccins vétérinaires cette présente étude a été conduite suivant une démarche méthodologique conçue en trois étapes. D'abord, il y a eu une phase de conception et de réalisation d'une base de données informatisée sur les importations officielles de médicaments et vaccins vétérinaires de 1994 à 1999. Cette base de données a été construite grâce à la saisie de toutes les factures pro forma relatives aux commandes de médicaments vétérinaires archivées au niveau de la Direction de l'Elevage (DIREL) et aussi grâce au traitement des ventes de vaccins faites par le Laboratoire National d'Elevage et de Recherche Vétérinaires (LNERV) durant la période de 1997 à 1999.



La deuxième phase de la démarche suivie, a été une enquête auprès de grossistes répartiteurs vétérinaires et pharmaciens. Enfin, la dernière étape a concerné une enquête qualitative auprès de professionnels vétérinaires, d'éleveurs dans différents systèmes de production et la visite de quelques marchés hebdomadaires dans chaque région visitée.

Ainsi, l'analyse des données collectées sur les importations de produits vétérinaires et la vente des vaccins produits localement a été faite, grâce au logiciel statistique *Statistical Package for the Social Science/Personnel Computer*. Cette analyse a été fondée sur le calcul des fréquences absolues et relatives pour les variables quantitatives et de réaliser des tables croisées pour les variables qualitatives pertinentes.

Les résultats de l'étude révèlent que le Sénégal dépend entièrement de l'extérieur pour son approvisionnement en médicaments vétérinaires et pour 23% en ce qui concerne ses besoins en vaccins. La France est la principale source d'approvisionnement du Sénégal en médicaments et vaccins vétérinaires avec une part du marché local à hauteur de 92%. Il a également été révélé, au cours de l'analyse que 78% des vaccins importés sont destinés à l'aviculture, alors que la production locale n'a représenté que 3,4% de la part du marché des vaccins en 1999.

En outre, la prédominance des produits pour ruminants est observée dans le chiffre d'affaires des médicaments et vaccins vétérinaires. En effet, sur 7,2 milliards de francs CFA de chiffre d'affaires sur les six années couvertes par l'étude, la part de marché des médicaments pour ruminants représente 5,3 milliards de FCFA, soit 73,6%. La part des antiparasitaires y occupe 43,2%, les antibiotiques 12,9% et les trypanocides 7,4%.

Parmi les 68 laboratoires exportant leurs produits vers le marché sénégalais, seuls dix laboratoires occupent plus des trois-quarts du marché soit en proportion 76,3%. Cependant, les sociétés vétérinaires sénégalaises assurent plus de 95,4% du chiffre d'affaires des importations de médicaments et vaccins. Les vétérinaires et les autres

corps de métiers vétérinaires assurent la distribution au détail des médicaments vétérinaires. Toutefois, les pharmaciens titulaires d'une officine participent également à la distribution des médicaments vétérinaires, mais leur part dans le circuit reste marginale et elle est estimée à moins de 5% du chiffre d'affaires des médicaments vétérinaires.

Quoique, d'autres acteurs n'ayant pas reçu une formation conventionnelle participent activement à la distribution des médicaments et vaccins vétérinaires. L'intervention d'acteurs non professionnels dans les circuits de distribution au détail des médicaments vétérinaires d'une part, et d'autre part, le flux des médicaments de contre-façons qui sont écoulés par le marché parallèle sont largement déplorés par les vétérinaires qui indexent les pouvoirs publics du fait d'absence d'action à l'encontre des contrevenants.

L'importance du médicament vétérinaire dans la sécurisation de la santé animale et la sécurité alimentaire du consommateur des denrées alimentaires d'origine animale, doit amener les décideurs à le placer parmi leurs priorités dans le sous-secteur de l'élevage, afin de définir une bonne politique de l'usage du médicament vétérinaire. Dans les perspectives de développement de la profession vétérinaire, l'élaboration d'une législation adaptée sur la pharmacie vétérinaire doit être pensée et élaborée avec soin en tenant compte des particularités de l'importation, de la fabrication et de la commercialisation des médicaments et vaccins vétérinaires au Sénégal. Ainsi seulement son application et les mesures d'accompagnement qui la rendront acceptable et la feront accepter par tous les acteurs permettront au Sénégal de conduire une médicalisation raisonnée de son élevage, tout en veillant à la sécurité alimentaire des consommateurs.

## *BIBLIOGRAPHIE*

**ABIOLA F.A., BIAOU C., FAURE P. (1999)**

Le bon usage du médicament vétérinaire et les résidus médicamenteux dans les aliments (125-128) in : Quatrième séminaire sur les médicaments vétérinaires en Afrique. Dakar, 6-10 Décembre. 1999.- Paris : O.I.E.- 153p.

**ABDU A.,SARR J. (1999)**

Study of the need in veterinary vaccines in member states. Study report, from 2<sup>nd</sup> August to October 1999.- Lagos : CDEAO.- 151p.

**ALITI A B. (1990)**

Contribution à l'harmonisation des législations et réglementations zoosanitaires dans les états du Conseil de l'Entente (Bénin, Burkina-Faso, Cote d'Ivoire, Niger, Togo).  
Thèse : Méd. Vét. : Dakar ; 40.

**ANGNIMAN P. A. (1992)**

Aspects législatifs et administratifs en Côte d'Ivoire. (27-36) in : Cours de formation sur l'enregistrement des médicaments vétérinaires, Bamako 14-22 décembre . Paris : OIE.-190p.

**ASSOGBA D. H. (1999)**

Réglementation pharmaceutique vétérinaire au Bénin. (19-21) in : Quatrième séminaire sur les médicaments vétérinaires en Afrique. Dakar, 6-10 Décembre- Paris : O.I.E.- 153p.

**BA C. (2000)**

Les atlas de l'Afrique / le Sénégal. Edition J.A. : 32-41.

Paris : Editions Jeune Afrique.- 34p.

**BA I. (1986)**

Introduction des médicaments sur le marché. Les aspects réglementaires et scientifiques.

Thèse : Pharmacie : Dakar ; 23.

**BAKHAYOKO M. (1977)**

Etude de la législation en matière d'aliment du bétail au Sénégal.

Thèse : Méd. Vét. : Dakar ; 7.

**BAL F. (2000)**

Le marketing prend le pas sur la recherche dans l'industrie pharmaceutique.

Le Monde, 10 octobre : 22-23.

**BANGOURA D., DORE M. (1999)**

Réglementation pharmaceutique vétérinaire en Guinée. (23-29) in : Quatrième séminaire sur les médicaments vétérinaires en Afrique.- Dakar 6-10 Décembre 1999.- Paris : O.I.E.- 153p.

**BULARD M. (2000)**

Les firmes pharmaceutiques organisent l'apartheid sanitaire.

Le monde diplomatique, janvier : 8-9.

**BOISSEAU J. (1999)**

Harmonisation des législations pharmaceutiques vétérinaires au sein de la zone Unité Economique et Monétaire Ouest Africaine. (29-31) in : Quatrième séminaire sur les médicaments vétérinaires en Afrique. Dakar, 6-10 Décembre.- Paris : O.I.E.- 187p.

**CEVA Santé animale (2001)**

Le marché mondial du médicament vétérinaire. in : Séminaire sur l'utilisation des trypanocides en Afrique subsaharienne ; Dakar 6 au 9 février.- Dakar.- EISMV.- n.p.

**CHARTIER P. (1999)**

Communication.(3-4) in : Quatrième séminaire sur les médicaments vétérinaires en Afrique. Dakar, 06-10 décembre.- Paris : O.I.E.- 153p.

**CISSE A. (1996)**

La profession vétérinaire au Sénégal : activités, moyens, et contraintes face à la privatisation.  
Thèse : Méd. Vét.: Dakar ; 5.

**CISSE EH A A. (1989)**

L'importance et rôle de la commission nationale de visa dans la politique pharmaceutique du Sénégal.  
Thèse : Pharmacie : Dakar ; 37.

**COLY R. (1999).**

Importation et distribution des médicaments vétérinaires au Sénégal.(89-91) in : Quatrième séminaire sur les médicaments vétérinaires en Afrique. Dakar, 6-10 Décembre.- Paris : O.I.E.- 153p.

**DALE M. (1985)**

Situation mondiale des aliments du bétail.  
Revue Mondiale de Zootechnie, (54) : 22-31.

**DIA K. ép. DIENG. (1997)**

Rôle et place du laboratoire nationale de contrôle des médicaments dans le système de santé publique au Sénégal.  
Thèse : Pharmacie : Dakar : 37.

**DIALLO O. (1997)**

Manuel technique sur l'utilisation des produits trypanocides.- Bamako : Laboratoire Central Vétérinaire.- 27p.

**DIALLO B. (1992)**

Les modalités de l'enregistrement et du contrôle des médicaments vétérinaires au Mali.(19-26) in : Cours de formation sur l'enregistrement des médicaments vétérinaires.- Bamako, 14-22 décembre 1992.- Paris : OIE :190p.

**DIAW F. (2000)**

Médicaments : attente du boom générique.  
Le Soleil, 28/29 octobre : 8.

**DIAW M. M. (1991)**

La gestion des médicaments vétérinaires en Afrique: Exemple du Sénégal. *in* : Séminaire de formation d'emploi des médicaments vétérinaires et des produits phytosanitaires en Afrique. Dakar : 25-30 mars.- Dakar : EISMV.- n.p.

**DI GIULIO G., LYNEN L. (1999)**

L'offre de service de santé en Afrique.  
Le courrier, octobre/novembre, (177) : 96-98.

**DOMENECH J., MARTIN A. (1998)**

Améliorations de l'efficacité des ressources de santé animale dans les secteurs publics et privés. *in* : IX<sup>ème</sup> Conférence de l'Association des Institutions de Médecine Vétérinaire Tropicale (AITVM).- Harare : 14-18 septembre : 47p.

**FAO. (1985)**

Résidus des médicaments vétérinaires dans les aliments, Rapport d'une consultation des experts FAO/OMS.- Rome : FAO.- 96p. (Etude FAO Alimentation et Nutrition ; 32).

**FRANCIOLI P. ; BLANC D S. ; TROUILLET N. (1998)**

Antibiotiques en Médecine vétérinaire et dans l'élevage : conséquences sur les résistances. Bulletin des Médecins suisses : Genève : 1998, 79 (45) : 2298-2303.

**GAYE N. M. (2001)**

Le marché parallèle, c'est 6 milliards par an. Journal Walfadjri; (2670) du 05 février : 11.

**GUILLEMER M.-F. (1999)**

Fabrication et distribution des médicaments vétérinaires. (35-40) *in* : Quatrième séminaire sur les médicaments vétérinaires en Afrique. Dakar : 6-10 décembre.- Paris : OIE.-153p.

**GUINDO O. (1996)**

Contribution à l'élaboration d'une réglementation adaptée à l'approvisionnement, la détention et la distribution des médicaments vétérinaires au Sénégal.

Thèse : Pharmacie : Dakar ; 42.

**HAMADOU S., BANIBE L. (2001)**

Le marché des médicaments vétérinaires au Cameroun : le cas des falsifications et les moyens utilisés actuellement pour le contrôle. *in* : Séminaire sur l'utilisation des trypanocides en Afrique subsaharienne.- Dakar : 06-09 février 2001.-EISMV.- n.p.

**KIDD A.R.M. (1994)**

Distribution des médicaments vétérinaires dans l'Union Européenne. (37-41) *in* : Lettre d'information sur l'enregistrement des Médicaments Vétérinaires, 8(2).- Paris : O.I.E.-92p.

**KRUSE G.O.W. (1991)**

Enregistrement du produit de santé animale. *in* : Séminaire de formation d'emploi des médicaments vétérinaires et des produits phytosanitaires en Afrique.- Dakar :25-30 mars.- Dakar : EISMV.- n.p.

**LOBRY M. (1988)**

Distribution du médicament vétérinaire dans les pays en voie de développement.  
Bulletin Académique Vétérinaire de France, 61(1) : 185-190.

**LOBRY M. , BOISSEAU J. (1990)**

Modèle de texte législatif concernant la pharmacie vétérinaire. (5-11) in : Lettre d'information sur l'enregistrement des médicaments vétérinaires, 4 (2).- Paris : OIE.- 5-11.

**LORELLE V. (1999)**

L'industrie transformé des animaux en « pharmacies sur pattes ».  
Le Monde, du 11 décembre :19-20.

**LY C. (1999)**

La gestion d'entreprise. Economie Rurale et gestion.- Dakar : EISMV.- 25p.

**LY C., DOMENECH J. (1999)**

Les enjeux des prestations vétérinaires publiques et privées en Afrique. in : Congrès mondial vétérinaire.- Paris : 23-26 septembre.- n.p.

**MALIKI M. (1994)**

Problèmes posés par le marché parallèle des médicaments au BENIN : exemples de Cotonou et Porto-Novo.

Thèse : Pharmacie : Dakar ; 52.

**MBARINDI C. (1997)**

Contribution à l'étude de la distribution des médicaments vétérinaires au Sénégal.

Thèse Pharmacie : Dakar : 45.

**MBENGUE F. (1993)**

Le marché parallèle des médicaments dans la ville de Dakar et de Pikine.

Thèse : Pharmacie : Dakar ; 75.

**NDIAYE A. (1995)**

Pharmacies Vétérinaires villageoises et auxiliaires d'élevage au Sénégal : Cas de la zone Sylvopastorale.

Thèse : Méd. Vét. : Dakar ; 17.

**NGIMFACK A. (2000)**

Approvisionnement et distribution des médicaments vétérinaires dans la région de Dakar (Sénégal).

Thèse : Pharmacie : Dakar ; 59.

**PDESO. (1989)**

Note de présentation.

Tambacounda : PDESO.- n.p.

**SARR C. (1993)**

Etude sur la relance du sous secteur Elevage par la libéralisation et la privatisation

**SENE M. (1996)**

Elaboration d'un nouveau cadre d'approvisionnement et de distribution des produits vétérinaires au Sénégal.

Thèse : Méd. Vét.: Dakar ; 11.

**SENEGAL République, Ministère de l'Elevage. (2000)**

Statistiques 1999 sur la filière avicole moderne.

Dakar : CNA.- 10p.

**SENEGAL République, Ministère de l'Agriculture. (1999)**

Rapport sur la situation zoosanitaire du Sénégal. Dakar : DIREL.- 6p.

**SENEGAL République, Ministère de l'Agriculture. (1998)**

Plan d'action de l'Elevage 1998-2003.- Dakar.-4 p.

**SENEGAL République, Ministère de l'Agriculture (1998)**

Conseil interministériel consacré à la relance de l'Elevage.- Dakar : DIREL.- 10p.

**SENEGAL République, Ministère de l'Agriculture. (1997)**

Les statistiques de l'élevage.- Dakar : DIREL.- 6p.

**SENEGAL, République Ministère de l'Agriculture. (1993)**

Conseil interministériel sur l'élevage.- Dakar : DIREL.- 10p.

**SENEGAL République, Ministère de la Santé Publique et de l'Action Sociale. (1975)**

Code de la Santé Publique : Chapitre III ; Pharmacie vétérinaire : n.p.

**SENEGAL République, Ministère de l'Economie des Finances et du Plan. (1997)**

Plan d'orientation pour le développement économique et social 1996-2001 (IX<sup>e</sup> Plan).

Compétitivité et développement humain durable.

Dakar : MEFP, Direction de la Planification.- 58p.

**SENEGAL République, (1965)**

Loi n°65-33 du 19 mai.- "Portant modification des dispositions du code de la santé publique relative à la préparation, à la vente et à la publicité des produits pharmaceutiques".- J.O. de la République du Sénégal : 637.

**SENEGAL République, (1955)**

Loi n°54-418 "Étendant aux territoires d'Outre-Mer au Togo et au Cameroun certaines dispositions du code de la santé publique relatives à l'exercice de la pharmacie".

Arrêté de promulgation n°7860 S.ET. du 10 octobre 1955.- JO de l'Afrique Occidentale Française 1955 : 1770. **SENEGAL République, (1975a)**

Loi n°75-409 "Code la Santé Publique".- JO de la République Française 1975 : p.

**SENEGAL République, (1975b)**

Arrêté inter-ministériel n°7199 M.S.P.A.S.-S.C.P.H.-I.P. du 8 juillet "fixant les conditions de fabrications et distribution des médicaments destinés à l'usage de la médecine vétérinaire".- J.O. de la République du Sénégal : 1049.

**SENEGAL République, (1972)**

Arrêté inter-ministériel n°8310 M.F.A.E-M.D.R.-M.S.P.A.S. du 28 juillet "Créant la commission mixte chargée de formuler un avis pour toute demande de commercialisation exceptionnelle de nouveau médicament vétérinaire".- J.O. de la République du Sénégal : p.

**SIDIBE S. (2001)**

Impact économique des maladies animales sur l'élevage en Afrique subsaharienne. In : Séminaire sur l'utilisation des trypanocides en Afrique subsaharienne. Dakar 6-9 Février 2001.- Dakar : EISMV.- n.p.

**SODESP. (1975)**

Présentation du Projet de Développement intégré de l'Elevage dans la zone Sylvo-pastorale.- Dakar : SODESP.- 20p.

**SONED, (1999)**

Etude sur le rôle du sous secteur de l'Elevage dans l'économie nationale. Formulation d'une stratégie nationale de développement.- Dakar : Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, Unité de Politique Economie (UPE) ; Décembre : 90p.

**TARTERA P. (1996)**

La mise sur le marché des médicaments vétérinaires. Perspectives d'harmonisation internationale des règles d'enregistrement.

Bull. Soc. Vét. Prat. de France, octobre : 80 (8) : 271-282.

**TATEPO C. G. (1999)**

Les produits pharmaceutiques. Partenariat

Information Bulletin from the Center for the Development of Industrie (CDI), septembre/octobre : 44.

**TCHAO M. (2000)**

Le médicament vétérinaires dans les pays de l'Union Economique et Monétaire Oest-Africaine : Aspect législatif.

Thèse : Méd. Vét., Tunis ; 05.

**THOMSON S. (1994)**

Distribution des produits pharmaceutiques vétérinaires aux Etats – Unis d'Amérique.

Lettre d'information sur l'enregistrement des médicaments vétérinaires, 8 (294) : 54-55.

**TOURE A. (1989)**

Contribution à l'étude de l'approvisionnement et de la distribution des médicaments vétérinaires au Sénégal.

Thèse Méd. Vét : Dakar ; 17.

**VANDAËL E. (2000)**

Stratégie de "guérilla" et leadership : Virbac se projette jusqu'en 2005. in : La Semaine Vétérinaire, (973) du 22 avril : 11-16.

**VANDAËL E. (1998)**

Mauvaise année pour les médicaments en France. In : La Semaine Vétérinaire, (902) du 18 février : p23.



# ANNEXES

# *Annexe 1*

*ANNEXE I*  
**COMMERCIALISATION DES INTRANTS VETERINAIRES AU SENEGAL - LA SITUATION POST-DEVALUATION ET LES PERSPECTIVES - DIREL/SERG6EISMV**  
**GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES GROSSISTES IMPORTATEURS**

**IDENTIFICATION**

Année de démarrage effectif des activités :

Nombre de mois :

Nombre d'années :

Localisation :

Tel :

Fax :

E-mail :

Bp :

Type d'entreprise : GIE – SA – SARL – Autres :

**FONCTIONNEMENT DE L'ENTREPRISE**

Personnel :

Administratif : Nombre

Technique :

Nombre par qualification :

Commercial :

Nombre par qualification :

Autres :

Succursales ou autres points de distribution :

Localisation :

depuis :

Raison :

**MODALITES D'APPROVISIONNEMENT**

	Produits	Médicaments	Vaccins	Aliments R	Aliments V
Sources					
Laboratoires directement					
Centrales de ventes					
Auprès des deux à la fois					
Autres					

**CRITERES DE CHOIX DES FOURNISSEURS**

	Produits	Médicaments	Vaccins	Aliments R	Aliments V
Critères					
Qualités des produits					
Présentation des produits					
Niveaux des prix					
Relations commerciales					
Présence d'un représentant					
Crédit fournisseurs					
Autres					
Autres raisons					

**DISTRIBUTION DES PRODUITS VETERINAIRES (préciser Gros – Détail – les 2)**

	Produits	Médicaments	Vaccins	Aliments R	Aliments V	Rang et % de la destination
Destination						
Clinique pharmacies vétérinaires						
Eleveurs						
Groupements d'éleveurs						
Fermes d'élevage						
Pharmaciens						
ONG						
Autres						

## ANNEXE 1

COMMERCILISATION DES INTRANTS VETERINAIRES AU SENEGAL - LA SITUATION POST-DEVALUATION ET LES PERSPECTIVES -DIREL/SERG6EISMV

Quelles sont les raisons de vos choix en matière de distribution ?

### ANALYSE DE LA DISTRIBUTION

Quelle est la part moyenne annuelle dans votre distribution des types de produits ? (en %) (98-99)

Produits	Part	%	Valeur (FCFA)
Produits ruminants			
Produits volailles			
Produits carnivores			
Produits autres			

Quelle est la part moyenne annuelle dans votre distribution des gammes de produits ? (en %) (98-99)

Gammes	Part	%	Valeur (FCFA)
Antibiotiques			
Antiparasitaires			
Trypanocides			
Autres médicaments			
Vaccins aviaires			
Autres vaccins			
Aliments ruminants			
Aliments volailles			

### POLITIQUE DE PRIX DE L'ENTREPRISE

Le niveau général des prix à l'importation varie-t-il ? Si oui comment et quel % moyen?

Certains prix à l'importation varient-ils de manière particulière? Si oui comment et quel % moyen?

Quelle est la marge moyenne annuelle (98-99)

Produits	Marge	%	Min	Max
Antibiotiques				
Antiparasitaires				
Trypanocides				
Autres médicaments				
Vaccins aviaires				
Autres vaccins				
Aliments ruminants				
Aliments volailles				

Comment répercutez-vous les frais de transport pour la distribution ?

    Pourcentage de la valeur des produits commandés (préciser le %)

    Forfait transport (préciser le montant)

    Autre

    Ne prend pas en charge le transport

### POLITIQUE COMMERCIALE

Modalités de vente	Comptant	Crédit 15j	Crédit 30j	Crédit 45j	Crédit 60j	Autres
Gamme						
Antibiotiques						
Antiparasitaires						
Trypanocides						
Autres médicaments						
Vaccins aviaires						
Autres vaccins						
Aliments ruminants						
Aliments volailles						

*ANNEXE I*

COMMERCIALISATION DES INTRANTS VETERINAIRES AU SENEGAL - LA SITUATION POST-DEVALUATION ET LES PERSPECTIVES -DIREL/SERG6EISMV

Quelle est votre politique de motivation en vue de fidéliser votre clientèle?

Remise? Si oui %

Autres faveurs

Pensez vous vous situer dans le marché national des médicaments vétérinaires ?

En pourcentage

Rang

**ROTATION DES STOCKS**

	Durée	1 sem	- 15j	1 mois	2 mois	3 mois	+ 3 mois
Gamme							
Antibiotiques							
Antiparasitaires							
Trypanocides							
Autres médicaments							
Vaccins aviaires							
Autres vaccins							
Aliments ruminants							
Aliments volailles							

# *Annexe 2*

**ANNEXE II**

**COMMERCIALISATION DES INTANTS VETERINAIRES AU SENEGAL. LA SITUATION POST-DEVALUATION ET LES PERSPECTIVES-DIREL/SERG-EISMV  
GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES PROFESSIONNELS VETERINAIRES PRIVES**

**IDENTIFICATION**

Nom de la structure :

Année de démarrage effectif des activités :

Nombre de mois :

Nombre d'années :

Localisation :

Tel :

Fax :

e-mail :

Bp :

**FONCTIONNEMENT**

Personnel

Nombre :

Qualification :

Responsabilité :

Moyens de contrôle des ventes (Types d'acheteurs, Origine de l'ordonnance)

**MODALITE D'APPROVISIONNEMENT**

Sources	Produits	Médicaments	Vaccins	Aliments R	Aliments V
Grossistes – importateurs					
Laboratoires directement					
Auprès des deux à la fois					
Autres					

**CRITERES DE CHOIX DES FOURNISSEURS**

Sources	Produits	Médicaments	Vaccins	Aliments R	Aliments V
Qualités des produits					
Présentation des produits					
Niveaux des prix					
Relations commerciales					
Présence d'un représentant					
Autres					
Autres raisons					

Quels sont vos intermédiaires pour votre approvisionnement ?

Pourquoi avez vous des intermédiaires ?

**DISTRIBUTIONS DES PRODUITS VETERINAIRES (préciser Gros – Détail – les 2)**

Destination	Produits	Médicaments	Vaccins	Aliments R	Aliments V	Rang et % de la destination
Vente directe clinique-pharmacie						
Vente au marché hebdomadaire						
Vente directe – tournée						
Dépôt						
PVV						
Professionnels vétérinaires						
Auxiliaires						
Groupements d'éleveurs						
Pharmacies humaines						
ONG						
Autres						

*ANNEXE II*

COMMERCIALISATION DES INTANTS VETERINAIRES AU SENEGAL. LA SITUATION POST-DEVALUATION ET LES PERSPECTIVES-DIREL/SERG-EISMV

**ANALYSE DE LA DISTRIBUTION**

Quelle est la part moyenne dans votre distribution des types de produits? (en %) (98 et 99)

Produits	Part	%	Valeurs (FCFA)
Produits ruminants			
Produits volailles			
Produits carnivores			
Produits autres			

Quelle est la part moyenne dans votre distribution des types de produits? (en %) (98 et 99)

Gammes	Part	%	Valeur (FCFA)
Antibiotiques			
Antiparasitaires			
Trypanocides			
Autres médicaments			
Vaccins aviaires			
Autres vaccins			
Aliments ruminants			
Aliments volailles			

**POLITIQUE DE PRIX**

Le niveau général des prix de vos produits varie-t-il ? Si oui comment et quel % moyen ?

Certains prix varient-t-ils de manière particulière ? Si oui comment et quel % moyen ?

Quelle est la marge moyenne annuelle (98-99)

Produits	Marge	%	Min	Max
Antibiotiques				
Antiparasitaires				
Trypanocides				
Autres médicaments				
Vaccins aviaires				
Autres vaccins				
Aliments ruminants				
Aliments volailles				

Comment facturez vous la prestation de services vétérinaires faite par votre structure ?

Valeur du médicament séparé de la rémunération du service vétérinaire (Montant)

Tarifification particulière

IM :                      IV :                      SC :                      Injection :

Transport/déplacement :

Vaccination (Structure)                      Vaccination (éleveur)

Incorporation dans le prix du produit vendu (% de la valeur)

Faites vous une différence entre votre marge commerciale et la rémunération de vos prestations de services ? Pourquoi ?



*ANNEXE II*

COMMERCIALISATION DES INTRANTS VETERINAIRES AU SENEGAL. LA SITUATION POST-DEVALUATION ET LES PERSPECTIVES-DIREL/SERG-EISMV

**POLITIQUE COMMERCIALE**

Modalités de vente	Comptant	Crédit 15j	Crédit 30j	Règlement partiel	Autres
Gammes					
Antibiotiques					
Antiparasitaires					
Trypanocides					
Autres médicaments					
Vaccins aviaires					
Autres vaccins					
Aliments ruminants					
Aliments volailles					

Quelles est votre politique de motivation en vue de fidéliser votre clientèle ?

Remise ? Si oui %

Autres faveurs

**ROTATION DES STOCKS**

Après achat chez le grossiste, combien de temps prend en moyenne l'écoulement de vos produits ?

Durée	1 sem	-15j	1 mois	2 mois	3 mois	+ 3 mois
Gamme						
Antibiotiques						
Antiparasitaires						
Trypanocides						
Autres médicaments						
Vaccins aviaires						
Autres vaccins						
Aliments ruminants						
Aliments volailles						

**CUURRENCE DANS LA FILIERE DES PRODUITS VETERINAIRES**

Quels sont les différents participants que vous avez eu à rencontrez dans le circuit de distribution des médicaments ?

Participants Produits	DMV	ITE	ATE	Auxiliaires	Pharmaciens	Autre
Médicaments						
Antibiotiques						
Antiparasitaires						
Trypanocides						
Autres médicaments						
Vaccins						
Vaccins aviaires						
Autres vaccins						
Aliments						
Aliments ruminants						
Aliments volailles						

La concurrence se retrouve-t-elle ?

- Dans le diagnostic
- Dans la clinique
- Dans les activités de conseil

Comment trouvez vous l'organisation de la filière de la distribution des instrants vétérinaires ?

Est elle bien structurée ? Pourquoi ?

## *ANNEXE II*

COMMERCIALISATION DES INTRANTS VÉTÉRINAIRES AU SENEGAL. LA SITUATION POST-DEVALUATION ET LES PERSPECTIVES-DIREL/SERG-EISMV

Pensez vous que la situation qui prévaut dans la distribution peut évoluer dans le sens de l'amélioration ? Pourquoi ?

Que suggérez vous pour une meilleure distribution des intrants vétérinaires ?

### **LA REGLEMENTATION DE LA DISTRIBUTION DES INTRANTS VÉTÉRINAIRES**

Pensez vous qu'elle est satisfaisante ? Pourquoi ?

Quelle effet a-t-elle sur les tensions entre les différents acteurs de la distribution ?

Quelles innovations jugez vous nécessaires pour les modalités d'acquisition

Des médicaments en gros et leur distribution ?

Des médicaments au détail

Des vaccins en gros et de leur distribution

Des vaccins au détail

*ANNEXE II*

COMMERCIALISATION DES INTANTS VETERINAIRES AU SENEGAL. LA SITUATION POST-DEVALUATION ET LES PERSPECTIVES-DIREL/SERG-EISMV

Produits	Transactions	Prix d'achat		Prestation
		Dakar	Fournisseurs	
	<b>ANTIBIOTIQUES</b>			
Chlortétracycline				
Streptapen				
Ténaline 5%; 10%; 20%				
Terralon				
Terramycine LA				
Rémacycline LA				
Oxytétracycline 5%; 10%; 20%				
	<b>ANTIPARASITAIRES</b>			
	<b>INTERNES</b>			
Albénil 200 ; 750mg				
Bolulisole 1, 3				
Cydectin				
Dectomax				
Disto 5				
Ivomec				
Synanthic bolus				
Vermitan 152 ; 600 ; 2500				
	<b>ANTIPARASITAIRES</b>			
	<b>EXTERNES</b>			
Byticol				
Butox 7,5 pour on				
Sogigal				
Tacttic				
	<b>ANTIPARASITAIRES</b>			
	<b>INTERNES VOLAILLES</b>			
Furaltadone				
Pipérazine citrate				
Polystrongle				
	<b>TTRYPANOCIDES</b>			
Bérénil				
Diamyl				
Ethidium				
Trypamidium				
Vériben				
	<b>VACCINS</b>			
Anabot				
Carbosympto				
Carbovin				
Pasteurellad				
Pasteurellox				
	<b>ALIMENTS VOLAILLES</b>			
Chair				
Ponte				
	<b>ALIMENTS RUMINANTS</b>			

# *Annexe 3*

### ANNEXE III

COMMERCIALISATION DES INTRANTS VETERINAIRES AU SENEGAL. LA SITUATION POST-DEVALUATION ET LES PRESPECTIVES DIREL/SERG-EISMV

#### IDENTIFICATION

Type d'éleveur :

Traditionnel                      Amélioré                      Semi-industriel                      Industriel

Localisation :

Importance du cheptel :

Bovins                                      Ovins                                      Caprins                                      Equins  
Volailles

#### APPROVISIONNEMENT EN INTRANTS VETERINAIRES

Où achetez vous vos intrants vétérinaires ?

Auprès des grossistes, lesquels :

Auprès de structures étrangères, lesquelles :

Au niveau des professionnels vétérinaires, lesquels ?

Au niveau de :

Pharmacies villageoises  
Auxiliaires vétérinaires  
Dépôts de ventes de médicaments  
Marchés hebdomadaires  
Autres

#### RAISONS DES CHOIX DES ELEVEURS

Qu'est ce qui dicte votre choix du vendeur de produits vétérinaires ?

Prix  
Accessibilité  
Relations commerciales  
Connaissances  
Autres

Constatez vous des différences de prix entre votre lieu de production

Et votre zone d'élevage  
Et le marché hebdomadaire le plus fréquenté  
Et le chef lieu de région capitale régionale  
Et Dakar  
Et l'étranger

Si oui, comment explication vous ces différences ?

Existe-t-il au niveau du Sénégal une structure de supervision des intrants vétérinaires mis en vente au niveau du marché national ?

*ANNEXE III*

COMMERCIALISATION DES INTRANTS VETERINAIRES AU SENEGAL. LA SITUATION POST-DEVALUATION ET LES PRESPECTIVES -DIREL/SERG-EISMV

Comment jugez vous la situation de la distribution des produits vétérinaires ?

Situation Produits	Inefficace	Peu efficace	Satisfaisant	Très efficace
Médicaments				
Antibiotiques				
Antiparasitaires				
Trypanocides				
Autres médicaments				
Vaccins				
Vaccins aviaires				
Autres vaccins				
Aliments				
Aliments ruminants				
Aliments volailles				

Quels sont les antiparasitaires que vous avez l'habitude d'acheter ?

Pourquoi les achetez vous ?

- Efficacité
- Disponibilité
- Prix
- Conditionnement
- Autres

Quels sont les antibiotiques que vous avez l'habitude d'acheter ?

Pourquoi les achetez vous ?

- Efficacité
- Disponibilité
- Prix
- Conditionnement
- Autres

Quels sont les trypanocides que vous avez l'habitude d'acheter ?

Pourquoi les achetez vous ?

- Efficacité
- Disponibilité
- Prix
- Conditionnement
- Autres

Quels sont les aliments que vous avez l'habitude d'acheter ?

Pourquoi les achetez vous ?

- Efficacité
- Disponibilité
- Prix
- Conditionnement
- Autres

*ANNEXE III*

COMMERCIALISATION DES INTRANTS VETERINAIRES AU SENEGAL. LA SITUATION POST-DEVALUATION ET LES PERSPECTIVES -DIREL/SERG-EISMV

**PRODUITS VETERINAIRES ACHETES ET VENDUS (Eleveurs)**

Produits	Transactions	Prix d'achat		Prestation
		Dakar	Fournisseurs	
<b>ANTIBIOTIQUES</b>				
Chlortétracycline				
Streptapen				
Ténaline 5%; 10%; 20%				
Terralon				
Terramycine LA				
Rémacycline LA				
Oxytétracycline 5%; 10%; 20%				
<b>ANTIPARASITAIRES</b>				
<b>INTERNES</b>				
Albénil 200 ; 750mg				
Bolulisol 1, 3				
Cydectin				
Dectomax				
Disto 5				
Ivomec				
Synanthic bolus				
Vermitan 152 ; 600 ; 2500				
<b>ANTIPARASITAIRES</b>				
<b>EXTERNES</b>				
Byticol				
Butox 7,5 pour on				
Sogigal				
Tacktic				
<b>ANTIPARASITAIRES</b>				
<b>INTERNES VOLAILLES</b>				
Furaltadone				
Pipérazine citrate				
Polystrongle				
<b>TRYPANOCIDES</b>				
Bérénil				
Diamyl				
Ethidium				
Trypamidium				
Vériben				
<b>VACCINS</b>				
Anabot				
Carbosympto				
Carbovin				
Pasteurellad				
Pasteurellox				
<b>ALIMENTS VOLAILLES</b>				
Chair				
Ponte				
<b>ALIMENT RUMINANTS</b>				

# SERMENT DES VETERINAIRES DIPLOMES DE DAKAR

« Fidèlement attaché aux directives de Claude BOURGELAT, fondateur de l'Enseignement vétérinaire dans le monde, je promets et je jure devant mes Maîtres et mes Aînés :

- D'avoir en tous moments et en tous lieux le souci de la dignité et de l'honneur de la profession vétérinaire ;
- D'observer en toutes circonstances les principes de correction et de droiture fixés par le code de déontologie de mon pays ;
- De prouver par ma conduite, ma conviction, que la fortune consiste moins dans le bien que l'on a, que dans celui que l'on peut faire ;
- De ne point mettre à trop haut prix le savoir que je dois à la générosité de ma patrie et à la sollicitude de tous ceux qui m'ont permis de réaliser ma vocation.

QUE TOUTE CONFIANCE ME SOIT RETIREE  
S'IL ADVIENT QUE JE ME PARJURE »